

Assemblée Générale

2014



RAPPORT ANNUEL 2013

ÉLÉMENTS FINANCIERS



12, boulevard Guillet Maillet – 17117 SAINTES CEDEX
SIREN 399 354 810 RCS Saintes



S O M M A I R E

A - Informations Générales

B - Le rapport d'activité et de gestion général

C - Les comptes sociaux et notes annexes

D - Les comptes consolidés et notes annexes

E - Le rapport des Commissaires aux Comptes

F - Le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale

Assemblée Générale

2014



DIRECTION FINANCES ET PILOTAGE



Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres
Société Coopérative à capital variable
Régie par les dispositions du livre V
du Code Monétaire et Financier et par le livre V du Code Rural
au capital social de 53 313 207 €

Siège Social : 12 Bd Guillet Maillet 17117 SAINTES CEDEX
Numéro Siret : 399 354 810 00018
Code APE - NAF : 6419 Z
RCS : SAINTES 399 354 810

Assemblée Générale 2014



A - Informations Générales

Membres du Bureau :

Alain MINAULT

Président

Agriculteur-retraité
Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole de LEZAY
Représentant de la CMDS,
Administrateur CAMCA Courtage, CAMCA Assurance,
Administrateur CAMCA Vie, CAMCA Réassurance
Vice Président du Bureau Conseil d'Administration CAMCA
Mutuelle
Membre Comité exécutif SAS SACAM Assurance
Administrateur SAS CAMCA Luxembourg
Membre Comité de surveillance CAMCA Courtage
Membre Commission des programmes de formation de l'IFCAM
Administrateur Conseil d'Administration BFT Gestion
Co-gérant de la SARL Agri Informations 79
Membre Comité Energie Environnement
Membre de la communauté de l'agriculture
Membre de la commission Finances et risques
Membre de l'association des présidents
Administrateur de la SEM Deux-Sèvres Aménagement
Vice-Président du Syndicat des Eaux de LEZAY
Membre de la Communauté de Communes de LEZAY
Membre de l'association SAGE Deux-Sèvres
Président de la SA COFISA
Maire de CHEY
Officier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Chevalier de l'ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA

Claude MIMEAU

Vice-Président

Agriculteur retraité à ADILLY
Président de la Caisse Locale de PARTHENAY
Représentant CRCA de la CDOA 79
Administrateur association RESA 79
Administrateur de la SAFER
Administrateur de la SA COFISA
Administrateur de la CL 79
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA

Louis TERCINIER

Vice-Président

Agriculteur
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de SAINTES
Administrateur de la SA COFISA
Administrateur de la CL CADEV
Gérant de l'EARL TERCINIER
Vice Président de la SICA Atlantique
Gérant GFA des Forges
Administrateur SODEVAT
Administrateur UNUCOGNAC SA
Président de la SA JARDINERIE MONPLAISIR
Représentant CR de la soc. Economie mixte pour développement
Aunis et Saintonge
Vice-Président de CHARENTE ALLIANCE
ADMINISTRATEUR SA SPHERE PRODUCTION
ASSOCIE ETS G VALLEIN-TERCINIER ET CIE
Médaille du Mérite agricole

Membres du Bureau :

Philippe GEOFFROY

Chef d'entreprise en retraite
Président de la Caisse Locale de SURGERES
Gérant SCI DU TREFLE
Administrateur de la CADEV
Administrateur de la SA COFISA
Membre du Conseil de développement du pays d'Aunis
Gérant de la SCI du Trèfle
Médaille d'Argent CNMCCA
Chevalier dans l'ordre du mérite agricole

Martine GRASSET

Agricultrice
Présidente de la Caisse Locale de MENIGOUTE
Co-gérante du GAEC GRASSET JLMG
Adjointe au maire de Ménigoute
Membre de la communauté de commune du Pays Ménigoutais
Membre de l'EHPAD de Ménigoute
Administrateur de la CL 79
Administrateur de la SA COFISA
Médaille de Bronze CNMCCA
Médaille d'argent CNMCCA

Valérie ARRIGNON

Co-gérante exploitation agricole à Médis EARL LES REIGNERS
Gérante de la SCI LE PASTIDOU
Présidente de la Caisse locale de Saujon
Trésorière de la CUMA LES COMBES DE L'ARDILLIER
Vice-présidente de l'ASCO MARAIS DE POUSSEAU
Administrateur de la CL CADEV
Administrateur de la SA COFISA

M-Hélène FONTENEAU

Retraitée de l'Agriculture
Présidente de la Caisse Locale de Crédit Agricole de BRESSUIRE
Administrateur CL 79
Administrateur de la SA COFISA
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA

Administrateurs :

Claude BAILLARGEAU

Cadre Technique retraité
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole d'AIRVAULT-ST LOUP
Administrateur de la CL 79
Vice président ASSAIS AMIC SPORTS
Trésorier AIRVAULT ET ENVIRONS
Médaille Bronze Jeunesse et Sports
Médaille de Bronze CNMCCA

Christian DESAIVRES

Chef d'entreprise
Président de la caisse locale de Celles/Belle
Délégué régionale du SYNPASE (Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel et événementiel)
Membre du COREPS (comité régional des professionnels du spectacle)
Membre du réseau Offensiv'PME
Gérant de la SARL Geste Scénique
Gérant de l'EURL Sokaris Communication
Membre du club des entreprises du Mellois
Co gérant de la SCI VILLEMAT

Guy FETTIG

Comptable retraité
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de l'Ile de Ré
Administrateur CADEV 17
Associé SCI EOLE
Administrateur de l'association ARUP Ile de ré
Médaille de Bronze CNMCCA

Isabelle GUICHARD

Masseur-Kinésithérapeute
1ère vice présidente de la Caisse Locale de Crédit Agricole de THOUARS
Associée de la SCM Kinés du Thouet
Présidente e L'ADEMU ASS
Administrateur de la CL 79

Administrateurs :

Eric MISERY

Expert comptable-Commissaire aux comptes
Président de la caisse locale de Rochefort
Président de la SAS Audit Conseil Atlantique
Gérant SARL HOLDING MISERY et associés
Président de la SAS Audit Comptabilité d'Aunis
Gérant de la SCI MV Immobilier
Gérant de la SCI 14 av d'Aunis
Gérant de la SAS Papillon
Trésorier des experts comptables de France région de Poitiers
Gérant SARL JUREM Consulting

Bernard BEGUET

Agriculteur retraité à CHENAC ST-SEURIN D'UZET
Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole de COZES
Administrateur de la CL CADEV
Président les Boutes en train de l'estuaire
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole

Francky PELLETIER

Agriculteur
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de SAINT-SAVINIEN
TONNAY-BOUTONNE
Administrateur de la CL CADEV
Associé EARL PELLETIER
Représentant CR de la chambre AGRI 17
Représentant de la CR pour la SAFER 17
Censeur de la SAFER Poitou Charente
Médaille de Bronze CNMCCA

Jacky QUESSON

Inséminateur retraité
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de ST GENIS DE
SAINTONGE
Président de la CADEV
Vice président du conseil général de Charente-Maritime
Vice président de la communauté de communes de Haute-Saintonge
Maire de ST GENIS de Saintonge
Président de la SIVUM du canton de St Genis de Saintonge
Président de la SIVU du collège de St Genis de Saintonge
Président de la SEM Autocars et autobus Aunis et Saintonge
Vice président ETS Pub Foncier de Poitou Charente
Officier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA
Commandeur du Mérite Agricole
Médaille de chevalier de l'ordre national de mérite

Jean-Marie BEGEY

Viticulteur Co-gérant de l'EARL BEGEY et Fils
Gérant de la SARL BEGEY et Fils Distribution
Gérant de la SCI des Rivières, de la SCI des Vineuses
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de BURIE
Maire Adjoint de la commune de Villars les Bois
Administrateur de la CADEV 17

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013

Didier ROBIN

Agriculteur maraîcher
Cogérant de la SARL les Enfourneaux
1^{er} Vice-président de la caisse locale de LA ROCHELLE
Administrateur CADEV
Représentant CA de VIVEA
Vice-président du rugby Club de Puilboreau
Co-gérant de la SCEA Les Enfourneaux
Gérant de la SCI Vert Marine
Co-gérant de la SARL J E G SOL
Président GRP Employeurs des Enfourneaux
Membre de la SAS MDG
Co-gérant de la SCEA des Frenes

Christian LUSSEAU

Expert comptable CERFRANCE POITOU CHARENTES
2^{ème} Vice Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de Melle
Administrateur de la CL 79
Trésorier de l'association La Salamandre
Trésorier adjoint de l'avenir sportif du pays mellois
Gérant de la SCI Jupinach
Président de la Surface de réparation ASS d'insertion
Co gérant de la SCI Boulevard
Trésorier Association La Salamandre
Trésorier Association Avenir Sportif Pays Mellois
Président Association Surface de réparation

Sylvain LARCHER

Gérant d'exploitation agricole
Administrateur de la caisse locale 79
Administrateur CR de la CDOA Structures 79
Administrateur CR de VIVEA 79
Gérant de la SCI GP VIGON
Président de CUMA de trois vallées
Président de FDSEA Communal
Gérant d'exploitation agri EARL La Sergenterie

Joël BAUDOIN

Aide comptable
Président de la caisse locale NUEIL LES AUBIERS
Secrétaire et acheteur fondateur Club investissement L'argentscie
Médaille de la Coopération de crédit ministère de l'agriculture

Jean-Guillaume MENES

Directeur Général

Guy CHARBIT

Directeur Général Adjoint

Pascal DELHEURE

Directeur Général Adjoint

Jean Vincent BOULAI

Directeur Marketing et Distribution

Stéphane CLERISSE

Directeur du développement de l'Immobilier et Services clients

Louis DU HAMEL

Directeur du développement des Ressources Humaines

Jean-Paul DUHAMEL

Directeur Commercial

Thierry LIARD

Directeur des Marchés Spécialisés

Alexandra MESTRE

Directrice des Risques Conformité et Satisfactions Clients

Lionel ROUSSILLE

Directeur des Finances et du Pilotage

M. Frank ASTOUX

Cabinet Ernst & Young AUDIT
Le Compans – Immeuble B
1 Place Alphonse JOURDAIN
31000 TOULOUSE

M. Michel APERCE

Cabinet ADY
63, rue de la Coudraie
BP 1055
79010 NIORT cedex 09

Suppléants :

PriceWaterhouseCopers AUDIT

63 rue de Villiers
92 208 NEUILLY SUR SEINE

CABINET KPMG AUDIT FS

Immeuble LE PALATIN
3 Cours du Triangle
92 939 PARIS LA DEFENSE



CHIFFRES CLES

NATURE DES INFORMATIONS	2013	2012
BILAN CONSOLIDE (En milliers d'euros)		
Total	10 554 180	10 575 292
Capitaux propres	1 480 759	1 404 578
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (En milliers d'euros)		
Produit net bancaire	336 392	302 410
Résultat brut d'exploitation	154 792	121 599
Résultat avant impôt	144 954	119 626
Impôts sur les bénéficiaires	53 920	50 404
Résultat net	91 034	69 222
MOYENS D'ACTIONS		
Effectif	1 744	1 720
Nombre d'administrateurs	800	820
Nombre d'agences bancaires	168	171
Nombre d'automates bancaires	325	324
Nombre d'agences Square Habitat	27	29
Encours		
Encours Total pour l'épargne	13,7 Mds	13,5 Mds
Encours Total pour les crédits	8,7 Mds	8,6 Mds
CLIENTS ET SOCIETARIAT		
Nombre de clients	547 000	540 000
Nombre de Caisses Locales	61	62
Nombre de sociétaires Caisses Locales	147 705	148 381

Assemblée Générale

2014



B - Rapport d'activité et de gestion général

RAPPORT DE GESTION

31/12/2013

CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

1 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	3
2 – L’ACTIVITE	4
2.1 – LA COLLECTE.....	4
2.1.1 – RESSOURCES MONETAIRES.....	4
2.1.2 – EPARGNE CAM	4
2.1.3 – QUASI FONDS PROPRES.....	4
2.1.4 – COLLECTE TIERCE	4
2.2 – LES PRODUITS ET SERVICES	5
2.2.1 – LES COMPTES SERVICES	5
2.2.2 – LES CARTES BANCAIRES :	5
2.2.3 – LES ASSURANCES DE BIENS :.....	5
2.2.4 – LA PREVOYANCE.....	6
2.2.5 – RETRAITE	6
2.3 – LES CREDITS.....	6
2.3.1 – HABITAT	6
2.3.2 – CONSOMMATION.....	6
2.3.3 – EQUIPEMENT	7
3 – LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES SOCIAUX	7
3.1 – L’ANALYSE DU BILAN.....	7
3.1.1 – L’ACTIF	8
3.2 – L’ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	10
3.2.1 – LA MARGE NETTE D’INTERETS.....	10
3.2.2 – LES REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE.....	11
3.2.3 – LES COMMISSIONS NETTES.....	11
3.2.4 – LE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	12
3.2.5 – LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	12
3.2.6 – LES AUTRES PRODUITS/CHARGES NETS D’EXPLOITATION	12
3.2.7 – LE RESULTAT BRUT D’EXPLOITATION.....	12
3.2.8 – LE COUT DU RISQUE	12
3.2.9 – LES GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	12
3.3.0 – LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	13
3.3.1 – FRBG	13
3.3.2 – LE RESULTAT NET	13
4 – RAPPORT DE GESTION PARTIE RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES	13
4.1 – ANALYSE DU BILAN	13
4.1.1 – ACTIF.....	13
4.1.2 – PASSIF.....	14
4.2 – ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	15
4.2.1 – PRODUIT NET BANCAIRE.....	15
4.2.2 – RESULTAT BRUT D’EXPLOITATION	16
4.2.3 – COUT DU RISQUE.....	16
4.2.4 – RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	16
4.2.5 – RESULTAT NET.....	16
5 – LES CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLES	17
5.1 – RELATIFS AUX COMPTES SOCIAUX	17
5.2 – RELATIFS AUX COMPTES CONSOLIDES	17
6 – SITUATION DES FILIALES.....	17
7 – LA GESTION DES RISQUES	17
7.1 – RISQUE DE CREDIT	18
7.1.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE	18
7.1.2 – GESTION DU RISQUE DE CREDIT	21
7.1.3 – EXPOSITION	27

7.2 – RISQUES DE MARCHE	31
7.2.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE	31
7.2.2 – GESTION DU RISQUE	32
7.2.3 – METHODOLOGIE DE MESURE & D’ENCADREMENT	32
7.2.4 – EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (Value at Risk)	33
7.2.5 – RISQUE ACTION	34
7.3 – GESTION DU BILAN	34
7.3.1 – LA GESTION DU BILAN – Les risques financiers structurels	35
7.3.2 – LE RISQUE DE TAUX D’INTERET GLOBAL	35
7.3.3 – RISQUE DE CHANGE	36
7.3.4 – RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT	37
7.3.5 – POLITIQUE DE COUVERTURE	39
7.4 – RISQUES OPERATIONNELS	39
7.4.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE	39
7.4.2 – GESTION DU RISQUE : organisation, dispositif de surveillance	40
7.4.3 – METHODOLOGIE	40
7.4.4 – EXPOSITION	41
7.4.5 – ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS	42
7.5 – RISQUES DE NON-CONFORMITE.....	42
7.6 – LES PRINCIPAUX RATIOS ET LEUR EVOLUTION 2013/2012.....	43
8 – PROJET DE RESOLUTIONS	43
8- RESULTAT FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES	45
9 - PERSPECTIVES 2014.....	46

1 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2013 pourra être caractérisée d'année de normalisation après les périodes de chocs 2008-2012. Les mesures sans précédent prises par les pouvoirs politiques et monétaires ont permis un léger redressement économique qui a justifié la performance des actifs risqués à l'exception des pays émergents. Cet optimisme ne doit pas cependant éclipses les nouveaux défis à relever telle que la sortie des politiques monétaires des banques centrales, les risques de déflation en Europe, la reprise de la croissance en zone EURO pour réduire le chômage et la réduction des déséquilibres des pays émergents.

- Zone Euro : Amélioration lente de l'environnement avec une sortie de récession mais avec un risque de déflation :
 - Le PIB de la zone euro aura encore baissé de -0.5% en 2013 en moyenne après -0.6% en 2012 mais avec un profil plus favorable sur la fin de l'année. La croissance est redevenue positive en rythme trimestriel depuis T2 2013. La consommation et l'investissement ont recommencé à progresser après plusieurs trimestres de baisse.
 - L'Allemagne s'en sort toujours mieux que les autres pays : +0.5% en moyenne sur 2013 contre +0.2% en France, -1.9% en Italie et -1.2% en Espagne.
 - L'inflation de la zone Euro a fortement baissé passant de 2% en début d'année à 0.70% .Le risque de déflation revient sur le devant de la scène
 - Le taux de chômage a continué d'augmenter mais à un rythme plus faible qu'en 2012 passant de 11.9% fin 2012 à 12.3% fin Décembre mais avec d'importantes divergences en fonction des pays.
 - La BCE aura abaissé deux fois son taux de refinancement le portant à 0.25% pour faire face à ce contexte économique et aura rassuré les marchés sur sa volonté de maintenir ses taux bas .Elle a réduit la taille de son bilan de 3000Mds€ fin 2012 à 2300Mds€ fin 2013 suite aux premiers remboursements des LTRO par les Banques Européennes.
- Etats-Unis : Entre la falaise budgétaire et la politique monétaire expansionniste de la FED :
 - L'économie américaine a progressé de +1.8% en 2013 après 2.8% en 2012 grâce à la position de la FED : Reprise du marché de la construction (+14% en résidentiel), reprise de la consommation compte tenu du niveau des taux et d'effets richesse liés au rebond du marché actions et des prix immobiliers.
 - Un taux de chômage qui est passé d'un pic de 10% en Octobre 2009 à 7% en Novembre 2013.
- Pays Emergents : Ralentissement avec la faiblesse du commerce mondial et leurs déséquilibres structurels :
 - Chine : arrivée de nouveaux dirigeants avec un nouveau modèle de croissance tourné davantage sur la consommation et l'investissement privé .Une croissance qui s'est stabilisée à +7.6% contre +7.8% en 2012.
- Japon : politique budgétaire et monétaire très stimulante pour sortir enfin le pays de la déflation
 - Progression du PIB de 1.8% en moyenne sur 2013 et inflation à 0.2% mais attention à l'impact de la hausse de la TVA de 3 points en 2014.
- Les Marchés Boursiers : Un bon millésime 2013 excepté pour les pays émergents
 - L'apparition des signes de reprise et les politiques monétaires expansionnistes ont entraîné une rotation vers les actions
 - Des performances de +20.5% pour l'EUROSTOXX 50 ; +18.0% pour le CAC 40 : +29.6% pour le S &P 500 et +56.7% pour le NIKKEI. Seuls les pays émergents ont enregistré des évolutions négatives de leurs indices : exemple -15.5% au Brésil
- Contexte Taux : Stabilité des Taux
 - L'Arsenal déployé par les banques centrales explique le maintien des taux courts à de très bas niveaux : 0.25% pour les taux à 3 mois.

Des taux longs aussi relativement stables en Allemagne et en France avec un TEC 10 à 2.30% fin 2013 contre 1.98% fin 2012. L'amélioration de la situation économique des pays européens périphériques a permis un resserrement des spreads par rapport au BUND.

2 – L'ACTIVITE

2.1 – LA COLLECTE

2013 a été marquée en termes de collecte par une activité économique peu favorable, une intensification de la pression fiscale, corrélée à une baisse de rémunération des supports de collecte traditionnels. Dans ce contexte, le CAC progresse de +18 %, et notre encours de collecte évolue de +1,9%, pour atteindre 13,7 milliards €.

Cette évolution est assez homogène sur les différents compartiments de collecte : la collecte Monétaire ne progresse plus que de +1,5% (après 2 années de progression à +8,8%), la collecte CAM affiche +2,2% grâce aux Livrets A et LDD (+10,3%) et la collecte Tierce évolue de +2,1%, portée par une bonne année en Assurance Vie (+3,5%).

2.1.1 – RESSOURCES MONETAIRES

L'encours monétaire atteint 3,23 Mds€, soit une évolution de +1,5%.

C'est principalement lié à la très forte progression des dépôts à vue sur 2013 : +8,6 %. Cette évolution est lisible sur l'ensemble des agents économiques. Les DAV des particuliers affichent +6,4 %, les DAV des Agriculteurs avec un contexte qui est resté favorable sur les céréales et sur la viticulture affichent +4%. Enfin, sur le dernier trimestre de 2013, les dépôts à vue des Professionnels et des Entreprises se sont fortement redressés pour afficher respectivement des progressions de +18,6% et +8,3%.

A contrario, les supports de placements monétaires court terme et moyen terme ont significativement reculé. Les supports Court Terme, peu rémunérateurs, ont continué pour la 2^{ème} année consécutive à chuter, et cela malgré un redressement du taux de l'€uribor qui a été absorbé par le durcissement de la fiscalité : l'encours des DAT CT a reculé de -40%. Les DAT MT reculent de -3,9%.

2.1.2 – EPARGNE CAM

L'épargne bilancielle Crédit Agricole, centralisée auprès de Crédit Agricole S.A. avec un encours de 4,84 Mds€, progresse de +2,2 % (pour +3,4 % en 2012).

Les Livrets A et LDD progressent de +10,3%, les émissions permanentes de +5,8% et stabilisation de l'Épargne Logement (+0,3%). Les autres supports reculent : autres livrets (-4,1%) et émissions permanentes (-10,7%).

Malgré la baisse au cours de l'année du taux de rémunération du Livret A et du LDD, l'encours a progressé de +10,3% sur ces 2 supports, qui restent attractifs car non fiscalisés. Cette progression se fait au détriment des autres livrets qui ont reculé de -4,1%. La gamme des livrets a été enrichie du Livret Sociétaire lancé fin 2013 : ce livret réservé à nos sociétaires, rémunéré à un taux préférentiel a permis de collecter +4 M€.

L'encours Épargne Logement est quasi stable (+0,3%) grâce à la dynamique commerciale portée sur les Plans d'Épargne Logement, qui redécollent (+1,9%) ; les Comptes Épargne Logement ont continué à reculer (-7%).

Le nouveau DAT Compte Épargne Agri a permis de dynamiser l'encours des émissions permanentes qui affiche +5,8% de progression. Sans ce nouveau produit lancé fin 2012, l'encours des supports traditionnels a reculé de -10,2%. Les Émissions Périodiques ont reculé de -9,6%, en raison d'un niveau élevé de remboursements d'obligations à l'initiative de CASA et d'un volume d'émissions moins élevé dans un contexte de taux bas.

2.1.3 – QUASI FONDS PROPRES

Recul de l'encours des Quasi Fonds Propres (-20,4%) qui atteint 213 M€ en raison d'un volume important de remboursements de fonds à échéance et par anticipation sur le 1^{er} trimestre de l'année 2013.

2.1.4 – COLLECTE TIERCE

Dans un contexte de marchés financiers 2013 en hausse (avec un CAC à +18 %), la collecte Tierce progresse de +2,1% pour atteindre 5,17 milliards d'euros.

Les épargnants ont privilégiés l'Assurance Vie. Ainsi, les encours Assurance Vie PREDICA et BGPI atteignent 4,6 Mds€ en progression de +3,5 % : la collecte très dynamique, a été multipliée par 1,5 par rapport 2012.

Les encours des SICAV et FCP (547 M€) reculent de -6,4%, traduisant la méfiance des épargnants envers les marchés financiers, alors que les taux de rémunérations sur les produits moyens termes ont progressé. L'encours des OPCVM CT (0,08 Mds€) recule de -25 % en raison de la faiblesse des taux de rémunération. Les OPCVM de placement (0,33 Mds€) reculent de -5,2% malgré un effet bourse favorable.

2.1.5 – AUTRE COLLECTE

L'encours des Actions et SICAV externe atteint 287 M€, en progression de +19,5%, porté par la progression du CAC de +18%.

2.2 – LES PRODUITS ET SERVICES

L'exercice 2013 a été marqué par le lancement de nouvelles offres dont le Compte A Composer (CAC), le livret sociétaire, et l'offre Bienvenue.

Le service « Comptes à Composer » répond à une exigence de plus en plus importante sur la valeur d'usage des services bancaires pour nos clients et à des engagements relationnels du groupe : « Modularité et personnalisation des offres ». En effet cette offre est dite « ouverte » : le client construit et module son service suivant ses exigences. Il s'adapte donc aux aléas de la vie ainsi qu'à l'évolution des besoins de nos clients.

Afin de promouvoir le mutualisme et le développement du sociétariat, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a lancé en plus du DAT sociétaire, le livret sociétaire, à taux préférentiel, qui fonctionne comme un compte sur livret classique, réservé aux sociétaires. En plus, il est directement utile puisque les fonds collectés permettent de financer des activités économiques sur notre territoire. Depuis son lancement, fin 2013, 420 livrets ont été ouverts.

Rappelons que la carte bancaire sociétaire se distingue par son « plus » solidaire : ainsi, à chaque utilisation de la carte sociétaire, le Crédit Agricole Charente Maritime Deux Sèvres verse 2 centimes d'euros sur un fonds mutualiste afin de soutenir des initiatives économiques, sociales et culturelles sur le territoire.

L'offre « Bienvenue », quant à elle, permet aux nouveaux clients de bénéficier de conditions privilégiées durant les premiers mois. Cette offre nous a permis d'entrer en relation avec 1 100 Professionnels et 18 000 Particuliers.

2.2.1 – LES COMPTES SERVICES

L'équipement du plus grand nombre de clients en « offre de services packagés » reste l'objectif de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres. L'investissement tarifaire en faveur des jeunes, réalisé sur l'exercice 2012, a été poursuivi cette année. C'est ainsi que 231 730 comptes services (dont 20 100 nouveaux CAC) particuliers et 18 630 comptes services (dont 900 nouveaux CAC) Pro et Agri équipent les 391 850 DAV ouverts. Les taux d'équipement atteignent 66% pour les particuliers et 65% pour les Pro et Agri.

2.2.2 – LES CARTES BANCAIRES :

Toujours afin d'optimiser l'indépendance des clients (retraits, versements, virements de compte à compte, paiements), la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres équipe 298 000 clients de cartes bancaires.

61 962 de nos clients sont équipés d'une Carte Sociétaire, une réussite qui se poursuit sur cette année 2013, confirmant l'intégration de nos valeurs mutualistes au cœur de la relation bancaire au quotidien.

2.2.3 – LES ASSURANCES DE BIENS :

L'activité IARD des particuliers (auto, habitation, protection juridique, Assurance Tout Mobile) progresse de +2,8% pour atteindre 164 200 contrats, avec une croissance de tous les compartiments, mais portée principalement par l'assurance habitation (+5,1%) en cohérence avec la hausse du nombre de projets habitat financés en 2013.

L'activité assurance IARD des professionnels et agriculteurs poursuit son développement avec dynamisme : 23 750 contrats, soit +4,7%.

2.2.4 – LA PREVOYANCE

Les ambitions de la Caisse Régionale afin de répondre aux besoins de protection de ses clients restent une priorité qui s'est traduit par le lancement de l'offre Dépendance « Vers l'autonomie ».

L'activité «Prévoyance + Santé» s'établit à 121 600 contrats. Les complémentaires Santé ont progressé de +2,6%. La garantie Obsèques répond aux préoccupations des particuliers et le nombre de contrats a progressé de +1 330 (+11,6%), soit un total de 12 730 contrats. L'activité Assurance Décès (63 110) contrats est animée par la commercialisation depuis 2011 des Offres Garantie Décès et Décès Couple.

2.2.5 – RETRAITE

Dans un contexte économique perturbé, la préparation de la retraite demeure une préoccupation essentielle pour nos clients. Afin de préparer et de garantir un complément de revenus, ces derniers anticipent de plus en plus au cours de leurs vies professionnelles leur avenir.

Ainsi la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres grâce à sa gamme étendue - PER, Prédiagri Retraite, Accordance, Plans Vert Avenir et Vitalité - porte 16 330 contrats Epargne retraite à fin 2013.

2.3 – LES CREDITS

L'année 2013, marquée par un contexte économique détérioré (baisse du pouvoir d'achat, taux de chômage élevé) et des mesures de resserrement fiscal, a bénéficié de conditions de taux historiquement bas. Sur le 2^{ème} semestre 2013, une amorce de reprise s'est fait sentir et semble se pérenniser avec un niveau de réalisations d'avant crise de 2012. La Caisse Régionale CMDS enregistre près de 1,6 Milliards d'euros de réalisations nouvelles, en hausse de +15,4%.

Tous les marchés, à l'exception des Professionnels, connaissent une hausse :

- ↳ le marché de la Consommation (+6,4%),
- ↳ le marché de l'Habitat (+18,5 %),
- ↳ le marché des Entreprises (+10,1 % hors crédits syndiqués, 3,4% y compris crédits syndiqués),
- ↳ le marché des Collectivités Locales (+48 %),
- ↳ le marché de l'Agriculture (+ 18,3 %).
- ↳ le marché des Professionnels (- 7,5 %).

Dans un contexte de taux historiquement bas, la Caisse Régionale CMDS a vu le taux moyen du stock des crédits baisser (Taux à 3,35%, en baisse de -0,22 pts/ à 2012).

Malgré une reprise d'activité, les encours de crédits connaissent une croissance quasi-nulle sur un an +0,4% pour atteindre 8,6 milliards d'euros, en raison de la baisse des encours CT liés à l'agro-alimentaire. L'année 2013 a été marquée par une hausse spectaculaire des réaménagements (multiplié par 12 en un an pour atteindre 586 Millions d'euros dont 465 Millions sur le marché de l'Habitat (79%) et une hausse de 20% des remboursements anticipés (+379 Millions d'euros dont 276 Millions de prêts Habitat (73%)).

2.3.1 – HABITAT

Après un repli marqué début 2013, la demande de crédit habitat connaît un redressement assez net au deuxième semestre 2013, stimulé notamment par les rachats de crédits dans un contexte de taux historiquement bas. Ainsi les réalisations Habitat progressent de +18,5% sur un an et atteignent 632,2 Millions d'euros (niveau comparable à 2009).

Notre part de marché en novembre s'établit à 35,7 %.

L'encours des prêts Habitat est de 4,702 Milliards d'euros, en progression de 1 %. Le taux des crédits habitat en stock s'établit à 3,51%, en baisse de - 0,18 pts comparé à 2012.

2.3.2 – CONSOMMATION

Une année favorable pour le crédit conso comparé à 2012 : 180 M€ de réalisations, en hausse de +6,4 % par rapport à 2012. Les crédits à la consommation (Prêts à Consommer) affichent une hausse de leurs réalisations de +9,3 % alors que le crédit renouvelable dont l'offre SUPPLETIS recule de -17,4 %, dans un contexte de repli de la consommation des ménages.

Avec 448 Millions d'euros, l'encours progresse de +1,8 % sur 1 an.

2.3.3 – EQUIPEMENT

➤ Agriculture

Bonne année en termes d'investissements agricoles. Le marché de l'agriculture enregistre des réalisations 2013 en hausse de +18,3 %, soit 270 Millions d'euros grâce notamment à une forte activité en termes de renouvellement d'équipement via notre offre de crédit bail AGILOR avec +20% de réalisations. En effet, compte tenu de l'explosion du marché des céréales et une bonne tenue des prix, les céréaliers et éleveurs ont renouvelé leur matériel.

L'encours avec 1,040 Milliard d'euros est hausse de +5,5 % par rapport à 2012.

➤ Professionnels

Dans un contexte de économie difficile, avec un manque de visibilité sur l'environnement économique et financier, ralentissement des investissements. Le marché des professionnels affiche une activité crédits 2013 en retrait par rapport à 2012 avec des réalisations en recul de -7,5% pour atteindre 154,1 Millions d'euros. L'objectif de réalisations 2013 est cependant dépassé.

L'encours atteint 784 Millions d'euros, et recule de -1,9%.

➤ Entreprises

L'équipement des Entreprises s'est réalisé principalement en Moyen Terme en 2013 avec une hausse de +16,9 % des réalisations. Le Crédit Bail et les crédits syndiqués ont reculé respectivement de -32,2% et -62,1%.

Les encours des crédits Entreprises reculent de -9,9 % atteignant 882 Millions d'euros.

Le recul des encours est lié à la forte baisse des encours CT et Trésorerie après une année 2012 exceptionnellement élevée (conservation des stocks de céréales et cognac) alors que l'encours des prêts amortissables progresse de (+4,4%).

➤ Collectivités publiques et associations

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a contribué au financement des collectivités publiques à hauteur de 130,8 Millions d'euros (+48% par rapport à 2012). Le montant des prêts moyen terme mis en place s'élève à 86,3 Millions d'euros.

L'encours atteint 652 millions d'euros et progresse de +4,3%.

La répartition des réalisations 2013 se fait pour 53% aux particuliers (iso 2012), pour 18% à l'agriculture (+1 pt/2012), pour 10% aux professionnels (- 2 pts 2012), pour 11% aux entreprises (-0,7 pt/2012) et enfin pour 8% aux collectivités publiques (+2,2 pts /2012).

3 – LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES SOCIAUX

Après avoir souligné les points principaux de l'activité, nous détaillerons successivement :

- Le bilan,
- Le compte de résultat au travers des principaux Soldes Intermédiaires de Gestion.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux réglementations mises en place pour les établissements financiers en application des instructions diffusées par le Crédit Agricole SA.

3.1 – L'ANALYSE DU BILAN

Le bilan au 31 décembre 2013 présente un total de 10 564 millions d'euros, en augmentation de +0.19% par rapport au bilan arrêté au 31 décembre 2012. L'analyse des principaux postes appelle les commentaires suivants

3.1.1 – L'ACTIF

Les opérations interbancaires et assimilées comprennent les caisses des agences, les avoirs à la Banque de France, les créances sur établissements de crédit et les OAT. Leurs soldes s'élèvent à 195 M€ contre 167 M€ l'an dernier.

La rubrique caisse, banques centrales et CCP s'élève à 55 M€, en baisse de -3 M€ par rapport à 2012. Cette variation s'explique essentiellement par la baisse des avoirs en caisses (agences, GAB et transporteurs). Les avoirs à la banque de France sont stables.

La rubrique « effets publics et valeurs assimilées » ont fortement augmenté pour s'établir à 136 M€. Ce phénomène s'explique intégralement par des acquisitions massives d'OAT pour un montant total de 31 M€.

Les opérations internes au Crédit Agricole s'élèvent à 480 M€ soit une hausse de +58 M€ par rapport à l'an dernier. Elles sont représentatives des placements financiers effectués auprès de Crédit Agricole SA. Cette situation s'explique essentiellement par le solde du compte courant Casa qui est débiteur de 49 M€ en 2013 contre un solde créditeur de -54 M€ l'an dernier. Les autres compartiments se compensent.

Les opérations avec la clientèle sont constituées des créances clients nettes de dépréciations et des comptes ordinaires débiteurs. En évolution de +0.45%, elles s'élèvent à 8.516 M€, soit 80.6% du total bilan (contre 80.4% l'an passé).

Les crédits d'équipement, à 2 936 M€, progressent de +1% malgré des remboursements anticipés (87 M€ contre 94 M€ en 2012). Les réaménagements s'élèvent à 97 M€.

Avec 4 633 M€, les crédits habitat s'accroissent de +0.85% (+39 M€). Il faut noter les remboursements anticipés sont restés à un niveau élevé (253 M€ cette année contre 191 M€ l'an dernier).

Les autres crédits à la clientèle s'établissent à 690 M€ contre 793 M€ en 2012. Cette évolution s'explique par les lignes de crédits à court terme qui sont à la main des clients. En 2012, il y a eu moins de tirages que l'an passé. Les crédits à la clientèle financière s'élèvent à 114 M€, soit en hausse de +4.6%.

Les créances douteuses brutes, avec 244 M€, sont stables par rapport à 2012. Elles sont provisionnées à hauteur de 163.4 M€, ce qui représente un taux de couverture total moyen de 67% contre 69% fin 2012.

Au sein de ces créances totales, les comptes ordinaires débiteurs normaux et douteux, nets de provisions, atteignent 20 M€ contre 13 M€ l'an dernier. Les comptes ordinaires douteux s'élevant à 15 M€ sont provisionnés à 93.1 % contre 95.4% l'an dernier.

Les opérations sur titres se composent :

- ⇒ d'une part, d'obligations et autres titres à revenu fixe avec 280 M€ nets de dépréciations contre 320 M€ en 2012. Les obligations et autres titres à revenu fixe ont baissé de - 40 M€ (-13%) par rapport à l'an dernier en raison de sorties d'échéance de 17.3 M€ et de cessions de 23.4 M€.
- ⇒ et d'autre part, les titres à revenus variables sont en forte baisse (-38 M€) suite à la cession de 43.4 M€ de titres dont 22 M€ de BFT Court terme. Les acquisitions s'élèvent à 5.5 M€.

Les valeurs immobilisées sont stables sur un an et s'élèvent à 585 M€.

Le portefeuille de titres de participation a progressé de +4 M€ par rapport à 2012. Cette évolution s'explique essentiellement l'acquisition de titres Sacam Immobilier.

Les immobilisations, corporelles et incorporelles, nettes d'amortissements, sont en légère baisse (42 M€ contre 45 M€ en 2012). La Caisse régionale a réalisé 4 M€ d'acquisitions.

Les comptes de régularisation et divers, s'élevant à 294 M€, diminuent de -7.5% par rapport à l'an passé. Les comptes de régularisation sont en baisse de -19 M€ par rapport à l'an dernier. Cette évolution s'explique par une diminution des comptes de transfert (-37 M€) partiellement compensée par la hausse des comptes d'encaissement (+11 M€) et des autres comptes de régularisation (+8 M€).

Les autres actifs ont également baissé de -6 M€ en raison de la diminution des acomptes d'IS versés en 2013.

3.1.2 – LE PASSIF

Les opérations interbancaires et assimilées **comprennent les dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit.**

Ce compartiment a progressé de +6 M€ (+92.4%) par rapport à l'an dernier. Cette évolution s'explique en grande partie la hausse du solde du compte Open Sofinco.

Les opérations internes au Crédit Agricole, à 5 503 M€, sont en légère baisse de -39 M€ par rapport à l'an passé. Il s'agit essentiellement des avances de Crédit Agricole SA, composées d'une part des avances dites miroir et d'autre part, des avances globales.

Ce poste, en baisse de -39 M€, est principalement composé :

- ⇒ des comptes courants de trésorerie ouverts dans les livres de Crédit Agricole SA qui sont débiteurs de 49 M€ contre un solde créditeurs de 55 M€ l'an dernier
- ⇒ des avances globales qui sont en baisse de -90 M€. Cette évolution s'explique par le remboursement des avances classiques intervenus en 2013 pour un montant total de 321 M€ (dont 98 M€ de remboursements anticipés). Il y a eu 231 M€ de nouvelles souscriptions.
- ⇒ des emprunts en blanc qui sont en hausse de +100 M€ par rapport à l'an passé en raison du contexte de taux toujours favorable.

Cette rubrique représente 52.1% du bilan contre 52.6% l'an dernier.

Les opérations avec la clientèle progresse de +85 M€ sur un an pour s'établir à 3 240 M€ en position instantanée. Cette progression s'explique essentiellement par la forte hausse des DAV/OC +152 M€ (+8.3%). En revanche, les comptes à terme ont baissé de -75 M€ (-5.7%) par rapport à l'an dernier en raison de la base 2012 très élevée.

Cette ressource représente 30.7% du total bilan contre 29.9% l'an passé.

Les dettes représentées par un titre, essentiellement constituées de certificats de dépôts négociables, baissent de -58 M€ avec un encours de 19 M€ au 31/12/2013 contre 77 M€ l'an dernier. Les taux des CDN interbancaires et clientèle sont moins intéressants pour les contreparties.

Les comptes de régularisation et passifs divers diminuent de -14 M€ par rapport à 2012, soit -5.3%. Cet agrégat comprend les prélèvements fiscaux, sociaux, les comptes fournisseurs, les comptes d'encaissement ainsi que les comptes de transfert, charges à payer, produits perçus d'avance et les écritures à dénouer.

Les délais de règlements des fournisseurs

En application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi «LME», complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 du code du commerce, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente Maritime Deux Sèvres des informations sur les délais de règlement des fournisseurs.

Comme défini dans l'article D.441-4 du code du commerce, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2013 se décompose comme suit :

Total dettes fournisseurs au 31/12/2013 : 1 471 161.52 €.

Total dettes fournisseurs au 31/12/2012 : 1 107 650.44 €.

Echéancier : les fournisseurs dus au 31/12/2013 sont réglés sur le 1^{er} trimestre 2014.

Les provisions et dettes subordonnées atteignent 199 M€ contre 243 M€ l'an dernier.

Les provisions pour risques et charges, en hausse de +3 M€, atteignent 125 M€ au 31 décembre 2013. Elles se composent essentiellement de :

- Provision pour primes de médailles du travail et engagements sociaux pour 1.9 M€,
- Provisions sur engagements clientèle donnés pour 4.8 M€,
- Provision épargne logement de 7.4 M€ afin de couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement,

- Provisions pour litiges et assignations à hauteur de 11.7 M€,
- Provisions pour autres risques et charges de 16.9 M€,
- Provisions pour dépréciations collectives crédits sur la banque de détail pour 39.3 M€ et sur les entreprises pour 9.9 M€,
- Provisions sectorielles de 28.8 M€
- Provision pour risques opérationnels de 4.2 M€.

Les dettes subordonnées sont en baisse de -47 M€ par rapport à l'an passé et atteignent 75 M€ en 2013 contre 121 M€ l'an passé. Cette variation est due aux remboursements des TSR (-40 M€). Les comptes courant des Caisses locales sont en baisse de -7 M€.

Les capitaux propres hors FRBG au 31 décembre 2013 s'élèvent à 1 305 M€ (hors résultat de l'exercice). Cette évolution est le fruit de la mise en réserve de la part du résultat 2012 non distribué : 76 M€.

Le bénéfice de 86.5 M€ est en progression de +4% par rapport à l'exercice précédent.

3.2 – L'ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire s'établit à 336,2 M€ en 2013, soit +4,4% par rapport à l'exercice précédent.

3.2.1 – LA MARGE NETTE D'INTERETS

Elle est constituée de la marge sur les prêts, les placements monétaires et propres, corrigée des incidences des opérations de couverture engagées pour couvrir les éléments à taux fixe (ou taux variable selon les échéances) du bilan de la Caisse Régionale.

Dans un contexte de baisse des taux courts historique, la marge nette d'intérêts et produits assimilés s'élève à 177,6 Millions d'euros, en augmentation de +2,2 % et représente 52,8 % du PNB. Cette évolution positive provient d'un effet taux conjoncturel favorable, avec des charges de refinancement bénéficiant plus fortement de la baisse de taux que les produits.

3.2.1.1 – Intérêts et produits assimilés

Les intérêts et produits assimilés diminuent de -5,8% par rapport à 2012, dans un contexte de taux bas (le taux moyen Euribor 3 mois perd -0,39 pt en un an et le TEC 10, -0,38 pt).

Le recul des produits **Habitat** atteint -8,4 Millions d'euros en raison d'un effet taux (-8,5 Millions d'euros). Le taux moyen de l'encours atteint 3,51 %, en baisse de -0,18 pt par rapport à Décembre 2012. L'encours est en léger repli (-2 Millions d'euros), en raison d'un montant important de remboursements anticipés (+84 M€/Déc. 2012) et ce malgré un bon niveau de réalisations (632,2 M€ en Déc 2013 (+56 M€/à Déc 2012)).

Les produits des crédits d'**Equipelement** baissent de -6,5 Millions d'euros sur 2013 (soit -6,4 %). Le faible effet volume (+1,2 Millions d'euros ; encours +362 Millions d'euros) ne compense pas l'effet taux (-7,7 Millions d'euros). Le taux moyen (3,19%) perd -0,26 pt comparé à Décembre 2012.

Les produits financiers générés par la **Trésorerie** perdent -2,3 Millions d'euros par rapport à 2012 (soit -8,3%), en raison d'un effet taux (-2 Millions d'euros) couplé à un effet volume (-0,3 Millions d'euros). La diminution de taux est de -0,26 pt sur un an (3,31%).

3.2.1.2 – Intérêts et charges assimilés

La Caisse régionale a procédé en 2013 à une réduction de son endettement Court Terme (Réduction -412M€), liée à la hausse de la collecte conservée (+157M€), à l'utilisation de l'excédent fonds propres et à un recours plus élevé à l'endettement long terme.

De plus, cette politique a permis de dégager une commission de liquidité en hausse de +2,6 Millions d'euros, et ce grâce à une hausse de l'excédent de +115 Millions d'euros sur 2013. L'excédent Epargne Avances s'élève à +840 Millions d'euros à fin Décembre 2013.

Les Avances traditionnelles enregistrent un gain de PNB sur un an de +2,4 Millions d'euros, soit un recul des charges de -33,4%, lié à un effet volume de -1,8 Millions d'euros sur un an. Les encours moyens baissent de -57 Millions d'euros soit -26,7% et le taux perd -0,30 pt.

Les charges sur **Avances globales** chutent de -6,6 Millions d'euros (-14,6%) et l'encours moyen recule de -191 Millions d'euros (-15%) (effet volume de -6,8 Millions d'euros). Trois opérations de remboursement d'avances à taux fixe en juin, juillet et décembre ont été réalisées pour respecter la règle de 1 million d'Indemnité de remboursement anticipé par trimestre.

Les charges sur **Avances spécifiques** baissent de -4,2 Millions d'euros (-30,2%). L'encours moyen reste stable (749 Millions d'euros).

L'encours moyen des **CDN Interbancaires** baisse de -16,7 Millions d'euros par rapport à Décembre 2012 et le taux perd -0,80 pt. L'économie en terme de charges est de +0,4 Millions d'euros.

Dans un contexte de baisse de la rémunération des produits de collecte, l'encours de **collecte monétaire** DAT/BDC/CDN a reculé de -2,4 %, dégageant ainsi une baisse de charges de +1,5 Millions d'euros. Les charges sur DAT augmentent de +1,5 Millions d'euros (+5,7%) en raison d'un effet volume de +2 Millions d'euros et un effet taux de -0,5 Millions d'euros. Le taux moyen des CDN baisse de -1,07 pts (taux 0,98%), et l'encours progresse de +67 Millions d'euros, ce qui génère une hausse des charges de +2 Millions d'euros.

Les charges sur **Avances miroir** ont baissé de -12,5% (soit -6,6 Millions d'euros de charges par rapport à Décembre 2012), en raison d'un effet taux (-0,34 pt, baisse du taux du livret A à 1,25% au 1^{er} Août 2013, -1 pt en un an, CSL à 0,85% contre 1,25% en 2012). Le taux cumulé à fin Décembre des avances miroir passe de 2,62% à 2,28%. L'encours moyen est en progression (+9,9 M€).

Le taux de centralisation CDC des livrets A / LDD est de **32,78 %** à fin Décembre 2013 contre **35,10%** à fin Décembre 2012, consécutif à la réforme de la centralisation auprès de la CDC.

La réforme de la centralisation auprès de la CDC des Livrets (LEP et LA/LDD) a pour objectif de retourner de la liquidité aux banques et de diminuer en contrepartie le commissionnement sur la part centralisée (le taux de commission sur la ressource LA/LDD a baissé sensiblement, passant de 0,42% à 0,22% et le taux de commission sur la ressource LEP est passé de 0,50% à 0,40%).

Ce retour de liquidité s'est techniquement réalisé :

- Sur les LEP, par une diminution du taux de centralisation de 70% à 50%,
- Sur les LA/LDD, par une diminution du taux de centralisation de 40% à 31%.

Les nouvelles règles de centralisation se sont appliquées aux encours de collecte du 31/07/2013. Ainsi, les avances miroir ont été impactées par cette diminution du taux de centralisation respectivement en août et septembre 2013 pour les LEP et LA/LDD.

- S'agissant des LEP, l'impact sur les avances miroirs : + 28 M€ d'encours
- Pour le LA/LDD, impact sur les avances miroirs : + 66,7 M€ d'encours

Les charges liées aux **Emprunts en blanc** ont reculé de -14,1% (soit -3 Millions d'euros) en raison d'une baisse de taux de 1,61% à 1,12% (Effet taux de +7, 4 Millions d'euros). L'encours moyen a progressé de +287 Millions d'euros (Effet volume de -4,6 Millions d'euros).

3.2.2 – LES REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

Les revenus des titres à revenu variable, s'élevant à 4.3 M€ contre 4.8 M€ l'an passé. Les intérêts sur les avances consolidées expliquent essentiellement cette rubrique.

3.2.3 – LES COMMISSIONS NETTES

Les commissions nettes sont en hausse (à 140 M€) par rapport à 2012. Cette rubrique représente 41.63% du PNB contre 41.97% l'an dernier.

3.2.3.1 – Les commissions (produits)

Les commissions perçues en 2013 sont, à 158.4 M€, en hausse de +5.8 M€.

Les commissions de collecte sont en hausse de +8.2% sur un an (soit +0.7 M€) grâce à une hausse globale du taux (0.38% soit +0.02 pt). L'effet volume a généré une progression des commissions de +0.2 M€.

Les commissions de liquidité : Gain de PNB de +2.6 M€ par rapport à Décembre 2012, et ce grâce à une hausse de l'excédent.

Les commissions d'intervention ont progressé de 5.7 M€. Cette évolution s'explique essentiellement la déconsolidation des soldes des DAV.

3.2.3.2 – Les commissions (charges)

Les commissions à 18.4 M€ sont stables (+1 M€) par rapport à 2012. Cette évolution n'appelle pas de commentaire particulier.

3.2.4 – LE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

Le gain réalisé est de 0.2 M€. Il correspond essentiellement aux opérations de couverture (swaps, change, devises, etc.).

3.2.5 – LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

Les opérations réalisées en 203 sur le portefeuille de placement ont dégagé un gain de 7.8 M€. Cette évolution s'explique par des plus values de cessions (7.6 M€ dont 3.3 M€ de BFT Court terme et 2.8 M€ de BFT Motétaire).

3.2.6 – LES AUTRES PRODUITS/CHARGES NETS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation nets s'élèvent à -0.2 M€ contre +0.2 M€ l'an dernier. Cette rubrique contient différentes commissions, des produits sur les immeubles d'exploitation, de la quote-part de la SEP (Sofinco), etc.

3.2.7 – LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 155 M€, soit une hausse de +11.5% M€ par rapport à 2012. Cette variation s'explique par une progression du PNB (+14 M€) conjuguée à une très bonne maîtrise des charges de fonctionnement générales (-2 M€).

Les principaux postes de charges de fonctionnement varient comme indiqué ci-après :

- Les charges de personnel s'établissent à 110 M€ contre 108 M€ l'an passé. Cette progression s'explique par la hausse de la rémunération +1.2 M€ (dont 1 M€ provient de l'enveloppe RSPI). Les autres compartiments restent stables.
- Les autres frais administratifs s'élèvent à 65 M€, soit une baisse de -4% par rapport à 2012. Cette évolution s'explique essentiellement par la diminution du poste de la sous-traitance (-4.8 M€ dont -36 M€ liés à la migration Nice)

3.2.8 – LE COUT DU RISQUE

Le coût du risque s'établissant à 10 M€ a fortement progressé par rapport à l'an dernier où le risque était de 1 M€. Cette évolution s'explique en grande partie par la hausse du risque Crédit (10 M€ contre 2 M€ l'an dernier) en raison d'une montée des risques sur les crédits. Les autres provisions pour risques et charges sont stables.

Les créances douteuses et litigieuses, rapportées à l'ensemble des crédits, s'élèvent à 2.81% contre 2.71% en 2012. Globalement, l'encours de créances douteuses et litigieuses s'élevant à 243.9 M€ sont stables par rapport à l'an dernier. Le taux de couverture par les dépréciations individuelles est de 67% contre 70% en 2012.

3.2.9 – LES GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Cette rubrique dégage une perte de 1 M€ contre 3.7 M€ l'an passé. Elle est composée de plus ou moins-values de cessions des actifs immobilisés ainsi que les provisions pour dépréciations des titres de participation dont 0,8 M€ de complément sur les titres SACAM International

En 2013, plusieurs titres participation ont fait l'objet de dépréciation pour un montant de 2 M€ (dont SACAM International) compensée partiellement par une plus-value de cession de Monecam pour un montant de 0.9 M€.

3.3.0 – LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Le résultat courant avant impôt s'élève à 144 M€ contre 134 M€ l'an passé.

L'impôt sur les bénéficiaires a progressé de +5.7% par rapport à 2012.

3.3.1 – FRBG

Au 31 décembre 2013, l'encours du FRBG s'élève à 39 M€ contre 34 M€ l'an passé.

3.3.2 – LE RESULTAT NET

Après avoir pris en compte l'impôt sur les sociétés, le résultat net 2013 s'établit à 86.49 M€ contre 83.13 M€ l'an dernier.

4 – RAPPORT DE GESTION PARTIE RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

4.1 – ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan consolidé atteint 10 554 M€ au 31/12/2013, soit un léger recul de -0.2% par rapport à l'année précédente.

4.1.1 – ACTIF

La rubrique « Caisse, Banques Centrales, CCP » comprend les caisses des agences, les avoirs à la Banque de France et les créances sur établissements de crédit tout comme dans le bilan social. Cette partie s'élève à 55 M€ à la clôture, en baisse de -4.7% par rapport à 2012. Cette variation s'explique essentiellement par la baisse des avoirs en caisses (agences, GAB et transporteurs). Les avoirs à la banque de France sont stables.

Les Actifs Financiers à la Juste Valeur par Résultat se composent de la rubrique « Instruments dérivés » (valorisation positive de swaps de taux classés en trading en IFRS). La rubrique s'élève à 28.6 M€ contre 28.2 M€ en 2012.

La juste valeur des swaps classés en trading s'élève à 7.5 M€, soit une baisse de -3.2 M€ par rapport à 2012 sachant qu'il y a eu 3 résiliations en 2013.

La juste valeur des BMTN est stable sur 1 an (28.6 M€ en 2013).

Les Instruments Dérivés de Couverture sont en baisse par rapport à l'an dernier et leur valorisation positive cumulée s'élève à 21.5 M€ (-44.9%). Cette évolution est due à la variation de la juste valeur des swaps classés macros couvertures et de la résiliation du swap couvrant les TSR.

Les Actifs Financiers Disponibles à la Vente se composent des titres issus du portefeuille de placement normes françaises pour 217 M€ et des titres de participation pour 526 M€ soit au total 743 M€ contre 784 M€ en 2012. Hormis les titres de la SAS Rue la Boétie, évalué au coût, les autres titres sont évalués à leur valeur de marché. Cette rubrique représente 7% du bilan consolidé. La variation s'explique essentiellement par la baisse du portefeuille OPCVM (cessions de 30 M€) en faveur des OAT classées dans la catégorie HTM.

Les Prêts et Créances sur Etablissement de Crédits regroupent les opérations internes au Crédit Agricole : comptes ordinaires, comptes et avances à terme et prêts subordonnés ainsi que les TSDI PREDICA pour un total de 475.6 M€ à la clôture contre 412.2 M€ l'an dernier. Cette évolution s'explique principalement par le solde débiteur du compte courant Casa qui s'élève à 49 M€.

Les Prêts et Créances sur la Clientèle sont constitués des comptes ordinaires débiteurs et des créances clients, déduction faite des dépréciations individuelles et sur base collectives Bâle 2. S'ajoutent à cela la l'écart de réévaluation des prêts micro-couverts ainsi que les avances consolidables sur titres de participation.

Cet agrégat, s'élevant à 8 488 M€, représente de 80.4.% du total bilan (80% en 2012), poste qui augmente de 32 M€ par rapport à 2012.

Les Actifs Financiers Détenus jusqu'à l'échéance comprennent les titres d'investissement hors BMTN pour un montant total de 383.9 M€ contre 393 M€ l'an dernier. Cette variation s'explique par :

- ⇒ des sorties et cessions de 40 M€ d'obligations
- ⇒ des acquisitions de 32 M€ d'OAT

Les Actifs d'Impôts Différés / Impôts courants s'élèvent à 46.5 M€, soit une baisse de 3.6 M€ par rapport à l'an dernier. Cette évolution est due à la différence entre acomptes IS versés et l'IS dû (impôts courants). Les impôts différés sont stables sur 1 an.

Les rubriques « Compte de Régularisation et Actifs Divers » ainsi que « Immobilisations Corporelles et Incorporelles » sont identiques à celles du bilan social et s'élèvent au total à 280.4 M€ au 31/12/2013 contre 305.6 M€ l'an passé.

Les comptes de régularisation et divers, s'élevant à 294 M€, diminuent de -7.5% par rapport à l'an passé. Les comptes de régularisation sont en baisse de -19 M€ par rapport à l'an dernier. Cette évolution s'explique par une diminution des comptes de transfert (-37 M€) partiellement compensée par la hausse des comptes d'encaissement (+11 M€) et des autres comptes de régularisation (+8 M€). Les autres actifs ont également baissé de -6 M€ en raison de la diminution des acomptes d'IS versés en 2013.

4.1.2 – PASSIF

Les Passifs Financiers à la Juste Valeur par Résultat se composent de la rubrique « Instruments dérivés » (valorisation négative de swaps de taux classés en trading) pour 7.7 M€ au 31/12/2013 contre 10.8 M€ l'an dernier. Il y a eu 3 résiliations de swaps en 2013.

Les Instruments Dérivés de Couverture (valorisation négative des dérivés de couverture – swaps de taux) sont d'un montant de 26 M€ en forte baisse de -11.6 M€ par rapport à 2012. Cette évolution s'explique par la variation de juste valeur des prêts macro-couverts (17 M€) et prêts micro couverts (0.2 M€) et 0.8 M€ pour les ICNE.

Les Dettes envers les Etablissements de Crédit comprennent notamment les comptes d'avances et autres refinancements auprès de CA SA. Ce poste s'élève à 5 507.4 M€ au 31/12/2013, soit en légère baisse de -36.9 M€ par rapport à 2012 et représente 52.2% du bilan consolidé (contre 52.4% l'an dernier). Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des avances globales en raison des remboursements intervenus en 2013 pour un montant total de 321 M€ dont 98 M€ de remboursements anticipés contre 231 M€ de nouvelles souscriptions.

Le compte courant Casa est débiteur de 49 M€ contre un solde créditeur de -55 M€, soit une variation de 104 M€.

La progression des emprunts en blanc (+100 M€) a permis de stabiliser ce compartiment.

Les rubriques « Dettes envers la Clientèle » et « Dettes représentées par un titre » sont quasi identiques à celles du bilan social. Elles sont constituées respectivement des comptes clients créditeurs à vue et à terme ainsi que des bons de caisse et certificats de dépôts négociables pour un total de 3 256.2 M€ à fin 2013 contre 3 230 M€ l'an passé. Cette évolution est principalement due à la :

- ⇒ progression des comptes de dépôt à vue (+152 M€) au détriment des comptes à terme (-75 M€)
- ⇒ baisse des CDN (-58.3 M€) au profit des emprunts en blanc.

Le poste « Ecart de Réévaluation des Portefeuilles Couverts en taux » représente la réévaluation à la juste valeur (symétrique à la valorisation des swaps de macro-couverture) des passifs couverts par des swaps de macro-couverture pour un montant total de 16.9 M€.

Les Comptes de Régularisation et Passifs Divers regroupent les comptes de règlements et de créditeurs divers ainsi que les comptes d'encaissement, de transfert de produits constatés d'avance et de charges à payer pour un total de 192 M€.

Les Provisions pour Risques et Charges, en hausse de +3.2 M€, atteignent 46.8 M€ au 31 décembre 2013. La progression de la provision ELOG ainsi que celles pour autres risques et charges expliquent principalement cette variation. Ci-dessous la composition des provisions PRC :

- Provision pour primes de médailles du travail pour 1 M€,
- Provisions sur engagements clientèle donnés pour 4.5 M€,
- Provision épargne logement de 5.9 M€ afin de couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, celle-ci ayant été reprise pour 1 M€ sur l'exercice,
- Provisions pour litiges et assignations à hauteur de 12.3 M€,
- Provisions pour autres risques et charges de 15.1 M€,
- Provision pour risques opérationnels de 4.2 M€.

Les dettes subordonnées sont en baisse de -47 M€ par rapport à l'an passé et atteignent 75 M€ en 2013 contre 121 M€ l'an passé. Cette variation est due aux remboursements des TSR (-40 M€). Les comptes courant des Caisses locales sont en baisse de -7 M€.

Les Capitaux Propres Part du Groupe, hors résultat consolidé de l'exercice, s'élèvent à 1 390 M€ soit une hausse de +54.3 M€ par rapport à fin 2012. Cette évolution s'explique principalement par l'affectation du résultat de l'exercice 2012.

Le Résultat atteint 91 M€ à fin 2013, soit une hausse de +21.8 M€ par rapport à l'année précédente. Cette situation s'explique par un résultat de l'année 2012 écrasé par des dépréciations importantes sur les titres de participation.

4.2 – ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

4.2.1 – PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire s'élevant à 336.4 M€ en 2013 est en hausse de +112% par rapport à 2012.

La **marge nette d'intérêts** représente 55.2% du PNB contre 59.3% l'an dernier.

4.2.1.1 – Produits d'intérêts et assimilés

Ce compartiment, s'élevant à 368 M€, est en baisse de -18.5 M€ par rapport à l'an dernier. Il comprend pour l'essentiel les intérêts des prêts à la clientèle. Mais aussi les opérations internes au Crédit Agricole, les intérêts sur actifs détenus jusqu'à l'échéance, les intérêts des instruments de couverture et les autres intérêts et produits assimilés.

4.2.1.2 – Charges d'intérêts et assimilés

Ce compartiment, s'élevant à 182.3 M€, est en baisse de -25.1 M€ par rapport à l'an passé. Il regroupe les charges sur opérations internes au Groupe (avances traditionnelles, globales et miroir notamment), les opérations avec la clientèle (DAV, DAT CDN), les intérêts sur TSR et Titres Participatifs et les intérêts sur instruments de couverture.

Les commissions nettes s'élèvent à 140 M€, soit en hausse de +6 M€ par rapport à l'an dernier et représentent 41.6% du PNB consolidé contre 44.4% l'an dernier.

4.2.1.3 – Les commissions produits

Cette rubrique comprend les commissions internes sur la collecte, la facturation clientèle et les produits sur prestations de services bancaires et financiers (droits de garde titres, moyens de paiement, assurance vie et IARD,...).

Les commissions perçues en 2013 sont, à 158.4 M€, en hausse de +6.8 M€. Les explications sont nombreuses :

- Les commissions de collecte sont en hausse de +8,2% sur un an (soit +0,7M€) grâce à une hausse globale du taux (0.38% soit +0.02pt). L'effet volume a généré une progression des commissions de +0,2M€.
- Les commissions de liquidité : Gain de PNB de +2,6 M€ par rapport à Décembre 2012, et ce grâce à une hausse de l'excédent.
- Les commissions d'intervention ont progressé de 5.7 M€. Cette évolution s'explique essentiellement la déconsolidation des soldes des DAV. Les DAV débiteurs et créditeurs d'un même client ne se compensent plus.

4.2.1.4 – Les commissions charges

Cette rubrique regroupe les commissions de collecte CA SA nouveau régime, les commissions versées au réseau (CEDICAM,...) et les opérations sur instruments financiers à terme.

Elles sont en hausse de +4.5% à -8.4 M€. Cette évolution n'appelle pas de commentaire particulier.

4.2.1.5 – Gains nets sur portefeuilles à la juste valeur par résultat

Cette rubrique se compose, des produits et des charges résultant de l'incidence de la résiliation de dérivés de couverture et à la valorisation des swaps de transaction et de couverture. Et d'autre part, des variations de juste valeur des BMTN et des swaps de couverture.

Les gains réalisés s'élèvent à +2.6 M€ sur l'exercice contre +4.8 M€ l'an passé. Cette évolution s'explique par la variation de juste valeur sur les SWAP.

4.2.1.6 – Produits nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les produits s'élèvent à +8.8 M€ contre des pertes de -16.5 l'an passé. Cette évolution s'explique essentiellement par les dépréciations durables constatées sur des titres de participation pour un montant total de -20 M€ enregistrées en 2012 dont -15 M€ sur les titres SAS La BOETIE et 2.2 M€ sur les titres SACAM International

4.2.1.7 – Produits net s des autres activités

Le solde de la rubrique s'élève à -0.6 M€. Il se compose essentiellement de produits et charges diverses notamment le quote-part de l'affectation du résultat de la SEP Sofrino.

4.2.2 – RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation, s'établissant à 154.8 M€, progresse de +33.2 M€ par rapport à 2012, soit une variation de +27.3%. Cette situation s'explique essentiellement par la hausse du PNB social (+14 M€) conjuguée aux provisions durables constatées sur les titres de participation (-20 M€) constatées en 2012 et une très bonne maîtrise des Charges de fonctionnement général (-2 M€).

Les principaux postes de charges de fonctionnement varient comme indiqué ci-après :

- Les charges de personnel s'établissent à 110 M€ contre 108 M€ l'an passé. Cette progression s'explique par la hausse de la rémunération +1.2 M€ (dont 1 M€ provient de l'enveloppe RSPI). Les autres compartiments restent stables.
- Les autres frais administratifs s'élèvent à 65 M€, soit une baisse de -4% par rapport à 2012. Cette évolution s'explique essentiellement par la diminution du poste de la sous-traitance (-4.8 M€ dont -36 M€ liés à la migration Nice)

4.2.3 – COUT DU RISQUE

Le coût du risque s'établissant à 10 M€ a fortement progressé par rapport à l'an dernier où le risque était de 1 M€. Cette évolution s'explique en grande partie par la hausse du risque Crédit (10 M€ contre 2 M€ l'an dernier) en raison d'une montée des risques sur les crédits. Les autres provisions pour risques et charges sont stables.

Les créances douteuses et litigieuses représentent 2.81% de l'ensemble des crédits (contre 2.71% en 2012). Globalement, l'encours de créances douteuses et litigieuses s'élevant à 243.9 M€ sont stables par rapport à l'an dernier. Le taux de couverture par les dépréciations individuelles est de 67% contre 70% en 2012.

4.2.4 – RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Il est en forte hausse de +20.8% pour atteindre 145 M€. La forte progression du PNB a permis d'absorber le coût du risque qui est en hausse cette année.

4.2.5 – RESULTAT NET

Après avoir pris en compte l'impôt sur les sociétés, le résultat net 2013, s'établit à 91 M€, soit une hausse de +21.8 par rapport à 2012. Cette variation s'explique simplement par une charge importante constatée de 23 M€ en 2012 en raison de la dépréciation sur les titres de la SAS Rue La Boétie et de Sacam International.

5 – LES CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLES

5.1 – RELATIFS AUX COMPTES SOCIAUX

Pour l'exercice 2013, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a appliqué les changements de méthodes suivants :

- Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

L'application de cette nouvelle disposition a eu un impact de -170 069 € sur la situation nette de la période.

5.2 – RELATIFS AUX COMPTES CONSOLIDES

Ci-dessous la liste des normes, amendements ou interprétations appliquées dans les comptes de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans Charente-Maritime Deux-Sèvres
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

6 – SITUATION DES FILIALES

La SAS CMDS Immobilier, filiale à 100% de la Caisse régionale, est une holding financière. Elle a été constituée en 2011 et détient 100% de la SAS CMDS Square Habitat.

Au 31/12/2013, la SAS CMDS Immobilier détient 100% de la SAS Square Habitat et 100% de la SAS CMDS Conseil Immobilier.

Les activités de la SAS CMDS Immobilier a fait ressortir un déficit de 848 k€, dont 834 k€ sont dues aux dépréciations constatées sur les titres de la SAS Square Habitat.

7 – LA GESTION DES RISQUES

7.1 – RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

7.1.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE

➤ Organes définissant et approuvant les stratégies risques

La politique Crédit repose sur la politique de financement et la politique risques.

Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé de l'évolution de la politique Crédit et notamment du risque crédit. Il détermine une fois par an les limites et règles de partage des risques crédits.

Le Comité de Direction définit la politique de développement sur les marchés et prend les décisions d'organisation utiles à la maîtrise des risques.

Le Comité de Pilotage Risque propose les évolutions de la politique crédit (politique de financement et politique risque). Ce Comité se réunit tous les mois, sous la présidence de la Directrice des Risques Conformité et Satisfaction Clients.

Il est piloté par la Direction des Risques. Outre cette direction, sont présentes :

- ⇒ La Direction des Marchés Spécialisés représentant les marchés des particuliers, professionnels, agriculture, entreprises,
- ⇒ La Direction de l'Immobilier et des Crédits pour les marchés de la Promotion Immobilière, de la Prescription,
- ⇒ la Direction Commerciale

➤ La stratégie risque

La Caisse Régionale développe son activité de crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone d'intervention en intégrant les principes directeurs développés ci-dessous.

7.1.1.1 – Extraterritorialité

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres s'en tient au strict respect des règles du groupe concernant la territorialité.

- Elle a pleine compétence dans le ressort des départements de Charente Maritime et des Deux Sèvres (et des cantons limitrophes)
- Elle n'a pas de point de vente en dehors de sa circonscription territoriale
- Elle n'effectue pas de prospection en dehors de sa circonscription territoriale

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres peut avoir des relations bancaires avec toute personne qui n'est pas "localisée" dans sa circonscription territoriale ou dans les cantons limitrophes notamment dans les cas suivants :

- Existence d'un lien bancaire antérieur avec un client (ex : droit de suite lié à un déménagement), ou les enfants de clients installés hors du territoire.
- Le client possède une résidence dans sa circonscription territoriale (résidence secondaire)
- Le prospect qui souhaite acquérir une résidence sur le territoire Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres
- Filiales hors circonscription d'une entreprise dont le Siège Social est domicilié sur la circonscription
- Participation à un crédit structuré CA CIB, ou à la participation à un pool intra-CAM.

7.1.1.2 – Limites et Partage du risque :

Dans le cadre des limites réglementaires, le Conseil d'Administration fixe des limites au financement par marché ainsi que des règles de partage conformément à l'article 33 du CRBF 97-02.

Ces limites et règles de partage sont revues chaque année et validées par le Conseil. Les dernières ont été validées par le Conseil d'Administration le 13 décembre 2013.

La politique de limite :

Les limites individuelles :

Des limites individuelles ont été fixées par groupe de risque pour les principaux marchés : particuliers, associations, agriculture, professionnels, entreprises, coopératives, GMS, promotion immobilière, collectivités publiques, et SEM/HLM.

Ces limites dépendent de la cotation BALE II de la contrepartie.

Les limites globales :

La Caisse Régionale a fixé des limites globales pour les filières suivantes :

- Promotion Immobilière professionnelle et occasionnelle.
- Crédits syndiqués
- Crédits en pools avec d'autres CR
- Céréales,
- Lait,
- Cognac (Négoce et viticulture), avec un système d'alerte
- Bovins viandes,
- GMS
- Prêts habitat > 300 mois

Pour toute demande de financement en dépassement de ces limites, un « avis risque indépendant » est demandé et la décision du Comité des Engagements (CDE), instance émanant du conseil, est indispensable. Ce dépassement fait l'objet d'une information du conseil.

Les dépassements de limites font l'objet d'un suivi mensuel transmis à la Direction Générale et communiqués au Conseil.

La politique de partage de risques :

Des règles de partage du risque ont été fixées sur tous les marchés sauf les marchés des particuliers, des associations et des collectivités publiques. Au-delà d'un encours, et selon la cotation Bâle II de la contrepartie, tout nouveau financement doit faire l'objet d'un partage de risque.

7.1.1.3 – Diversification des risques et mode de suivi

La Caisse Régionale suit trimestriellement le développement de ses encours sains, sensibles et défaut par marché et par filière.

Elle peut s'assurer ainsi du poids de chacune de ses filières dans l'encours global et éventuellement prendre les mesures utiles pour mieux maîtriser le risque filière. Des indicateurs mis en place permettent ainsi de repérer les évolutions. En cas de dégradations répétées, deux fois par an, les Directions de Marchés analysent les motifs de cette évolution et proposent au Comité de Pilotage Risque les mesures utiles permettant de réduire le risque constaté.

7.1.1.4 – Délégation

Principes généraux: Le Conseil a accordé une délégation au Directeur Général avec faculté de subdéléguer tous pouvoirs au Comité des Engagements (CDE), composé d'administrateurs de la Caisse Régionale, pour décider en son nom sur les dossiers de financements qui lui sont présentés.

La Direction a fixé des délégations crédit par métiers dans les réseaux et dans les Directions de Marchés.

L'exercice de la délégation étant toujours ascendant, en cas d'absence du ou des titulaires d'une délégation, le remplacement est effectué par le niveau de délégation supérieur. Si une délégation nécessite deux avis, le second est toujours donné par un niveau de délégation supérieur.

Selon l'importance du financement et du risque associé, le dossier peut ainsi être décidé par :

- Le réseau commercial
- La Direction de Financement
- Le Comité des Crédits (CDC)
- La Direction Générale
- Le Comité des Engagements (CDE)

La délégation :

Pour des raisons d'efficacité et afin d'être en mesure de délivrer une réponse aux demandes de crédits formulées par les clients dans des délais raisonnables, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a défini des règles de délégations qui permettent au réseau commercial de prendre des décisions sur la majorité des dossiers.

Ces délégations sont accordées par métier dans le cadre des limites fixées par le conseil.

Pour les crédits, la délégation de chaque métier résulte :

- de la catégorie du client pour les prêts à l'habitat et à la consommation. La catégorie se définit comme un croisement de la note Bâle II et d'un score.
- de la note Bâle II pour les prêts aux agriculteurs, aux professionnels et aux entreprises.

En 2013 la tendance a été à un élargissement des délégations du réseau et à une simplification des process.

- **Marché des particuliers :**
 - Crédit :
 - Élargissement des délégations au réseau :
 - pour les meilleurs clients (catégorie 1 et 2) sans apport
 - Pour les prêts regroupés
 - Intégration des financements privés des professionnels dans une approche particuliers
 - Resserrement de l'approche revenus et charges
 - Comptes débiteurs : élargissement des délégations aux métiers de conseillers, d'animateur d'agence rattaché et chargé d'animation agence sur les clients en risque moyen (cot B2 H, I et J)
- **Marché des professionnels :**
 - Crédit des professionnels et de l'agriculture : simplification du process pour les clients risque faible ou très faible (classes 1 et 2)
 - Prospection agriculture : ouverture de délégation aux conseillers et chargés et augmentation des délégations de l'encadrement sur les meilleures contreparties
 - Crédits à l'agriculture :
 - ouverture de la pré-attribution aux achats de fonciers,
 - élargissement des délégations sur la viticulture (cognac) pour tenir compte de l'évolution du marché
- **Marché des entreprises :**
 - Révision de la politique de garanties
 - Élargissement de la délégation des directeurs d'agences entreprises sur les notes sensibles (E+, E, E-) encadré par la politique de garantie,
- **Marché de la PIM :**
 - Renforcement des demandes de garanties sur les OC qui doivent être couvertes à 100% par une hypothèque de 1^{er} rang complété de la caution des associés ou part un nantissement sur des placements en CMDS pour la partie hypothèque.
 - Financements des lotissements : au delà de 500K€, possibilité de financer par un CT pour améliorer les garanties
- **Marché des collectivités publiques :**
 - Possibilité d'augmenter les durées de financements au-delà de 15 ans
 - Élargissement des délégations au sein du service dédié

7.1.1.5 – Respect et suivi de la stratégie risque :

La Direction des Risques a pour mission notamment de réduire l'exposition de la Caisse Régionale au risque crédit.

Le suivi et le contrôle de la stratégie risque crédit sont centralisés au sein de la Direction des Risques. Celle-ci :

- Etablit des tableaux de bord,
- Définit des critères et sélectionne des contreparties à examiner en revue de portefeuille en agence ou au siège pour l'ensemble des marchés,
- Anime des comités dédiés au traitement du risque crédit (Comité des Affaires Sensibles et Comité de Pilotage Risque),
- Participe au Comité Animation Risques dans chaque secteur
- Anime des réunions téléphoniques régulières sur les risques,
- Contrôle le respect de la stratégie risque.

Par ailleurs des contrôles sont exercés sur l'ensemble du processus d'octroi du crédit :

- Les Directeurs d'agence du réseau de proximité réalisent un contrôle trimestriel, par sondage, des dossiers de crédits accordés par type de financement et par agent;
- Les Directions de financement effectuent des contrôles trimestriels sur la qualité des dossiers pris en délégation agence ainsi que sur les dossiers décidés par les instructeurs des services de financement;
- La Direction des Risques contrôle également un certain nombre de dossiers de crédit
- Enfin, le service « contrôle périodique » effectue des contrôles sur pièce des dossiers octroyés, suivant un plan validé par la direction générale chaque année.

La Direction des Risques réalise trimestriellement une synthèse de ces contrôles afin d'apprécier le taux de conformité des dossiers et s'assure de la pertinence des plans d'actions mis en œuvre.

7.1.2 – GESTION DU RISQUE DE CREDIT

7.1.2.1 – Principes généraux de prise de risque

Avant l'entrée en fonction, chaque conseiller de clientèle est formé aux règles de financement du marché sur lequel il doit intervenir afin d'acquérir la connaissance nécessaire et suffisante à ses fonctions.

Le conseiller étudie les demandes de financement et émet un avis en fonction :

- de l'endettement du demandeur, analyse financière personne physique et/ou morale,
- de son patrimoine,
- de sa notation interne,
- d'un scoring automatique lorsque ce dernier existe

Le conseiller dispose de délégations en fonction du marché, du type de clientèle, du financement, des encours globaux, des garanties, de score ou de cotation.

Les dossiers hors délégation sont commentés et adressés au niveau hiérarchique supérieur.

Ce processus de délégations pyramidales assure une étude spécialisée ciblée sur les dossiers les plus sensibles.

Un système de « workflow » permet de conserver la traçabilité des avis et accords donnés sur un dossier et des niveaux de délégation nécessaires à sa validation.

7.1.2.2 – Méthodologies et systèmes de mesure des risques

7.1.2.2.1 – Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

➤ Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de la méthodologie de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

➤ Application de la note Bâle 2 dans le système de décision

Selon le marché, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique soit un système de score ou l'utilisation directe de la note Bâle II. Le score ou la note Bâle II détermine les règles de délégation et la grille tarifaire en matière de taux à appliquer.

- marché des particuliers : l'analyse des demandes de prêt est faite par *scoring* : « SIMUL CA » pour les prêts Habitat et le score SOFINCO pour les prêts à la consommation et les revolving. Ces scores sont ensuite croisés avec les notes Bâle 2 de la contrepartie issue de modèles nationaux validés par la Commission Bancaire, afin de définir la cotation du crédit. Le scoring manuel est défini selon le même schéma.
Concernant l'habitat, en fonction de cette cotation et du niveau de garantie associé, « SIMUL CA » indique le niveau de délégation requis. Ces niveaux de délégation sont bloquants dans l'outil informatique d'octroi des crédits, GREEN, qui gère également les grilles tarifaires en fonction des cotations.
- marché de l'Agriculture et des Professionnels : la cotation Bâle II est utilisée en combinaison avec le niveau de l'EAD avant projet, du montant du projet et du niveau de garantie pour déterminer la délégation. Cette cotation est actualisée automatiquement, mensuellement, à l'occasion de la survenance d'un évènement particulier affectant la cotation BALE 2 et annuellement à l'occasion de l'analyse des comptes et du renouvellement des lignes CT à durée indéterminée.
- marché des Entreprises : les demandes, instruites au Siège, sont notées à l'aide du logiciel ANADEFI en fonction des grilles de notation différenciées selon l'activité de l'entreprise. La cotation proposée fait l'objet d'une validation par le niveau délégataire adapté.
- marché des Collectivités Locales : les demandes, instruites au Siège, sont notées à l'aide du logiciel ANADEFI qui propose la cotation.

7.1.2.2.2 – Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, la Caisse Régionale n'utilise pas de dérivés crédits pour compte propre.

7.1.2.3 – Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance, trimestriel, est décliné de manière à suivre la stratégie risque mise en place :

- suivi des limites individuelles (limites par groupe de risque) et globales
- suivi des dépassements d'autorisation
- suivi des schémas délégataires du marché Grandes Entreprises concernant les dossiers relevant des décisions CDE
- suivi des risques filières

7.1.2.3.1 – Processus de surveillance des concentrations par contrepartie du groupe de contreparties liées

Le processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées est trimestriel.

Le suivi des risques de crédit est assuré par contrepartie et Groupe de contrepartie. Sont réputées liées (art. 3 CRBF 93-05) :

- Des personnes liées par des liens de capitaux ou soumises à une direction de fait commune, permettant l'exercice d'un contrôle exclusif ou conjoint;
- Les collectivités territoriales ou les établissements publics présentant des liens de dépendance financière;

- Les personnes liées par des contrats de garantie croisés ou qui entretiennent entre elles des relations d'affaires prépondérantes, notamment lorsqu'elles sont liées par des contrats de sous-traitance ou de franchise.

L'octroi d'un financement à une contrepartie appartenant à un Groupe de risque s'effectue après étude de l'impact sur le Groupe.

Les engagements pris en compte dans la mesure du risque de contrepartie sont :

- les engagements au bilan
- les engagements hors bilan (prise en compte de limites accordées et non utilisées)

En tant que banque régionale de plein exercice, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres effectue trimestriellement une déclaration des « grands risques et risques bruts », et annuellement une déclaration de « division des risques » sur la base des encours consolidés par Groupe de risque, minorés des garanties éligibles et pondérés selon la classification des contreparties.

Au 31/12/2013 les bénéficiaires éligibles aux grands risques au sens du règlement 93 05 sont :

- CASA (prise en compte des garanties switch entre CASA et les CR, et les placements en capitaux propres).
- Trésor français (souscriptions d'OAT) risque pondéré à 0%.
- Collectivité Dept 17 (regroupant le département Charente Maritime et les entités dans lequel il est actionnaire majoritaire) risque pondéré à 20%.

En outre la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres présente annuellement en Conseil d'Administration ses encours consolidés les plus importants (encours Bilan + Hors Bilan supérieur ou égal à 1% des fonds propres).

Les 10 contreparties les plus importantes représentent :

En 2013 : 17% des encours bilan et hors bilan de la Caisse Régionale.

Nom du bénéficiaire	Risque brut P2 en €	Risque pondéré P2 en €
CREDIT AGRICOLE SA	1 066 573 040	39 419 708
SOVEREIGN FRANCE	138 121 503	-
COLLECTIVITE DEPT 17	128 818 244	25 477 686
CHARENTES ALLIANCE	66 320 921	40 726 305
COOP TERRE ATLANTIQUE	59 420 325	45 624 209
PORTFOLIO MONETAIRE	51 997 372	51 997 372
DEPARTEMENT 79	50 617 096	9 580 030
COREA POITOU CHARENTES	43 874 178	22 374 178
TERRA LACTA	42 433 978	41 033 978
AMUNDI TRESO 12 MOIS	38 142 847	38 142 847

En matière de grands risques, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a opté pour la couverture par FONCARIS des engagements consolidés groupe (au sens Bâle 2) d'au moins 20M€ avec un maximum de 10% des fonds propres prudentiels de la CR soit 97M€ sur la base des FP au 31/12/2012

A ce titre, 24.3 M€ d'encours sont garantis par FONCARIS (vs 20.49 M€ en 2012), soit 0.25 % de l'EAD de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

7.1.2.3.2 – Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues de portefeuilles sont réalisées trimestriellement dans les agences du réseau de proximité, du réseau entreprises, agence PIM, Banque Privée.

Ces revues, ciblées sur les contreparties sensibles des différents marchés (dégradation de notes, filières ou thèmes à risques) ont pour objectifs :

- de prévenir le risque en amont afin de prendre au plus tôt les mesures conservatoires ou d'accompagnements nécessaires.
- de sensibiliser les acteurs au risque crédit.

Des revues sont également réalisées au service recouvrement amiable et contentieux (trimestriel)

7.1.2.3.3 – Processus de suivi des contreparties défaillantes

➤ Réseau de proximité :

La politique de gestion du risque repose sur le changement d'interlocuteur.

Trois acteurs sont susceptibles d'intervenir :

- Le réseau commercial pour la phase de recouvrement commercial dont la durée est fonction de la note Bâle 2 et du montant :

Segment notation	Anomalies 02, 03 et 04	EAD	Entrées RA à
Particulier, Professionnels Agriculture Association	02 : rupture Tous grades		35 jours
	03 : retard Grade A à J	< 100 000€	60 jours
		≥ 100 000€	45 jours
	03 : retard Grade K à V	< 20 000€	45 jours
		≥ 20 000€	35 jours
	04 : DAV en anomalie	< 500€	180 jours
≥ 500€		45 jours	

- Au-delà, le dossier est transmis au recouvrement amiable
- Au-delà du 90^{ème} jour, pour la grande majorité, les dossiers sont transmis au recouvrement contentieux

A chaque changement d'interlocuteur, pour lequel le client est informé, des modes de traitements adaptés sont mis en œuvre.

➤ Réseau d'entreprise :

Le dossier d'entreprise en risque né est traité directement au siège par la Direction en charge de ce marché avec le concours du service juridique dès qu'il fait l'objet :

- d'une procédure amiable de type mandat ad hoc, conciliation ou dans certains cas de médiation,
- d'une négociation de réaménagement ou de consolidation MT, un gel d'échéances ou une demande exceptionnelle de crédits d'exploitation,
- d'une action en justice à l'encontre de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres
- d'une dépréciation dans les livres de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Dès qu'une procédure collective est engagée, le dossier relève du service contentieux.

➤ Les outils à la disposition du réseau :

Les outils de traitement des situations de risques ont évolué en 2013 avec le changement de système d'information. Les agences ont à leur disposition pour traiter les comptes débiteurs et les échéances en retard les outils suivants :

- Le Traitement Quotidien : traitement quotidien des opérations rejetables
- Le Suivi périodique : suivi périodique des comptes débiteurs et des comptes créditeurs avec échéances en retard dans NICE.

Par ailleurs une liste des clients susceptibles de basculer CDL est également transmise chaque mois au réseau de proximité.

Par ailleurs pour aider au pilotage des risques de l'agence, la Caisse Régionale étudie la mise à disposition d'ATOURISK en 2014.

➤ Le Recouvrement Amiable

Le traitement du risque passe obligatoirement par l'analyse de fond du dossier. L'efficacité du recouvrement est directement proportionnelle à la rapidité de réaction.

Concernant la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, le recouvrement amiable de la banque de détail est centralisé. Ce dispositif permet une meilleure réactivité sur le risque naissant. L'affectation des dossiers de la banque de détail est automatique selon les règles de retards précisées ci dessus. Le retour en gestion agence se fait après recouvrement total, avec information par mail au manager. Un dossier peut néanmoins être transmis, à l'initiative du réseau, au recouvrement amiable sans délai.

Le recouvrement amiable des entreprises est assuré par la Direction des Marchés Spécialisés avec l'expertise d'un spécialiste du service juridique.

➤ Le Recouvrement Contentieux

Les dossiers en retards au-delà de 90 jours, ou présentant rapidement des signes importants de difficultés, sont transmis au recouvrement contentieux.

7.1.2.3.4 – Processus de suivi des risques sur base consolidée

Deux comités internes ont été mis en place pour permettre d'avoir une vision transversale du risque crédit et prendre les mesures utiles d'ajustement de la politique de distribution : le Comité des Affaires Sensibles et le Comité de Pilotage Risques.

Le Comité des Affaires Sensibles (CAS)

Le CAS est un comité mensuel, animé par l'unité Pilotage des Risques Crédit, piloté par le Directeur Financier, et composé de représentants de :

- La Direction des Risques, Conformité et Satisfactions Clients,
- La Direction des Marchés Spécialisés qui couvre les marchés des Particuliers, des Professionnels, de l'Agriculture, des Entreprises, et des Collectivités Publiques,
- La Direction des Finances et du Pilotage qui couvre le recouvrement amiable et le recouvrement contentieux,
- La Direction de l'Immobilier et des Crédits, qui couvre les marchés de la prescription immobilière et la Promotion Immobilière.

Ce comité a pour objectif d'étudier les dossiers de contrepartie en situation de risque né et latent, ou dont les encours sont importants et de définir les orientations à envisager, et d'examiner les entrées et sorties de CDL à dire d'expert.

291 contreparties ont fait l'objet d'un examen en 2013 par le CAS (au moins une fois) pour un EAD de 116M€. Les décisions suivantes ont été prises :

Contreparties 2013 en CAS	Total	Risque faible	Risque dégradé	Risque avéré
Nombre	291	166	55	70
EAD en M€	115,77	81,47	12,8	21,5

Dans ce cadre, certains dossiers examinés se voient attribuer une alerte risque ayant des effets limitatifs sur les délégations, voir un transfert direct d'un client au Recouvrement Amiable et la mise en Défaut à dire d'expert, après validation du Comité des Affaires Sensibles.

Ces revues permettent de détecter d'éventuelles évolutions qui justifient des révisions de politiques ou de procédures à soumettre au Comité de Pilotage des Risques.

Le Comité Pilotage Risque (CPR)

Le Comité Pilotage Risque est un comité mensuel, animé par l'Unité Pilotage des Risques, et présidé par la Directrice des Risques Conformité et Satisfaction Clients. Participent à ce comité :

- La Direction des Risques
- La Direction des Finances et du Pilotage
- La Direction des Marchés Spécialisés
- La Direction des Crédits et de l'Immobilier
- La Direction Commerciale

Le Comité de Pilotage Risque a pour objectifs de :

- proposer la politique risque de la caisse régionale tant en terme de financement qu'en terme de recouvrement : délégations, garanties et règles de limites/partage,
- suivre les indicateurs risque (Bâle 2, filières, CDL, provision) sur base consolidée, d'en extraire des tendances et le cas échéant d'adapter la politique risque : évolution des encours en situation sensible compromis ou non par marché,
- suivre la mise en place des usages Bâle 2 et proposer les orientations

7.1.2.3.5 – Impacts de stress scenarii

La Caisse régionale applique des stress scénarii qui lui permettent de mesurer l'impact d'une dégradation des notes Bâle II, d'un ou plusieurs grades. 3 types de stress sont étudiés :

- le stress macro économique,
- le stress sectoriel,
- le stress individuel

Le stress macro-économique consiste à appliquer un scénario économique «violent mais plausible», comprimé sur une période courte et permettant d'identifier des vulnérabilités car il touche l'ensemble des portefeuilles de la Caisse régionale. Cet exercice permet donc d'avoir une estimation de l'impact d'un ralentissement économique sur le portefeuille de la Caisse régionale.

Appliqué sur les données au 31/12/2012, le stress macro-économique se traduit par :

- une augmentation de l'EL (perte attendue à 1 an) de la CR de 3.5% à un an et de 5.6% à 2 ans
- une augmentation du RWA (valeur des risques pondérés) de 1% sur 1 an et 1.2% sur 2 ans ;

Le stress de concentration sectorielle consiste à appliquer des scénarii de stress sur des filières données du portefeuille, afin de mesurer plus finement la réaction de ces secteurs face à une telle situation de crise.

La Caisse Régionale présente un degré de concentration sectorielle plus faible que la moyenne des Caisses Régionales.

Les analyses de ce stress se traduiraient par :

- marché des particuliers : une bonne résistance de la probabilité de défaut sur l'habitat,
- marché de l'agriculture : une sensibilité des filières élevage
- marché des professionnels : sensibilité des filières BTP et « tourisme, hôtels, restaurant »
- marché des entreprises : sensibilité des filières immobilière et maritime

Une politique de limites individuelles et globales contribue à la maîtrise du risque sur ces secteurs.

Le stress de concentration individuelle consiste à appliquer une dégradation de la notation Bâle 2 aux contreparties estimées comme étant les plus sensibles du portefeuille.

La Caisse Régionale présente également un degré de concentration individuelle plus faible que la moyenne des Caisses Régionales. La politique de limite mise en œuvre depuis plusieurs années a permis cette situation.

7.1.2.4 – Mécanismes de réduction du risque de crédit

7.1.2.4.1 – Garanties reçues et sûretés

La politique de garantie répond aux principes généraux suivants :

- la garantie ne justifie jamais le crédit. La viabilité économique d'un projet s'analyse hors la notion de garantie
- les garanties sont fonction de la qualité du risque appréciée par l'instructeur de par connaissance de son client, de l'objet, du montant et de la durée du crédit.
- La garantie est nécessaire par rapport aux aléas pouvant intervenir dans la vie de l'emprunteur. L'intégration du facteur temps dans le choix de la garantie est une mesure de prudence
- La garantie est aussi un outil de suivi, qui permet d'être informé sur le devenir des biens donnés en garantis (vente par exemple) et sur le remboursement du prêt ou sur l'évolution de l'entreprise (nantissement du fonds, de parts...par exemple)
- La prise de garantie doit être pertinente et répondre aux conclusions soulevées par l'analyse du dossier. Ainsi, par exemple, la prise d'un nantissement de fonds de commerce, garantie peu efficace en cas de recouvrement contentieux, doit être accompagnée d'une garantie complémentaire.
- La prise en compte des engagements de caution nécessite la justification d'une solvabilité suffisante passant par l'établissement d'un inventaire précis et documenté de la situation patrimoniale de la caution.
- Les engagements de caution solidaire émanant de tiers ou des dirigeants doivent être proportionnés à leur situation patrimoniale ou à celle de leurs revenus.

A ce titre, pour le marché de proximité, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a défini 3 niveaux de garanties :

- niveau 1 : bien garanti

- niveau 2 : moyennement garanti
- niveau 3 : mal garanti

Le niveau de garantie participe au niveau de délégation. Celle-ci ne peut s'appliquer que si la politique des garanties est respectée.

Répartition des encours avec garantie au 31/12/2013

2013	1 - Suretés réelle	2 - Suretés personnelles	3 - Contres garanties Org. Spécialisé	4 - Dailly	5 - Autres
01 – Particulier	56,14%	11,17%	40,60%	0,00%	0,01%
02 – Agriculteur	41,38%	72,22%	0,11%	0,00%	6,79%
03 – Professionnel	84,30%	103,53%	5,16%	0,21%	1,78%
04 – Entreprise	50,65%	53,71%	11,99%	15,27%	11,71%
05 – Association	12,52%	49,67%	0,00%	0,00%	2,49%
06 – Collectivité publique	1,67%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
07 – Professionnel de l'immobilier	127,97%	156,41%	0,00%	0,00%	2,80%
13 – Compagnies d'Assurances, fonds et activités liées	105,88%	108,75%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	53,10%	35,67%	24,08%	1,98%	2,66%

En 2013 la politique de garantie n'a pas été modifiée. On note un léger renforcement des suretés réelles (+1 pt /2012) et des contres garanties des organismes spécialisés (+2pt/2012)

7.1.2.4.2 – Utilisation des contrats de compensation

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'utilise ni contrats de compensation, ni dérivés de crédit.

7.1.2.4.3 – Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'est pas concernée par les CDS et CDO

7.1.3 – EXPOSITION

7.1.3.1 – Exposition maximale

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	36 147	38 958	48 815
Instruments dérivés de couverture	21 540	38 986	27 723
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	217 038	247 093	252 541
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	6 709	4 993	108
Prêts et créances sur la clientèle	8 515 730	8 455 941	8 283 930
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	383 943	393 051	293 692
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	9 181 107	9 179 022	8 906 809
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 170 897	1 027 036	1 244 995
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	178 215	172 449	148 067
Provisions - Engagements par signature	-4 841	-4 516	-5 166
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 344 271	1 194 969	1 387 896
TOTAL EXPOSITION NETTE	10 525 378	10 373 991	10 294 705

L'exposition nette est relativement stable entre les 2 exercices. La variation 2013/2012 résulte :

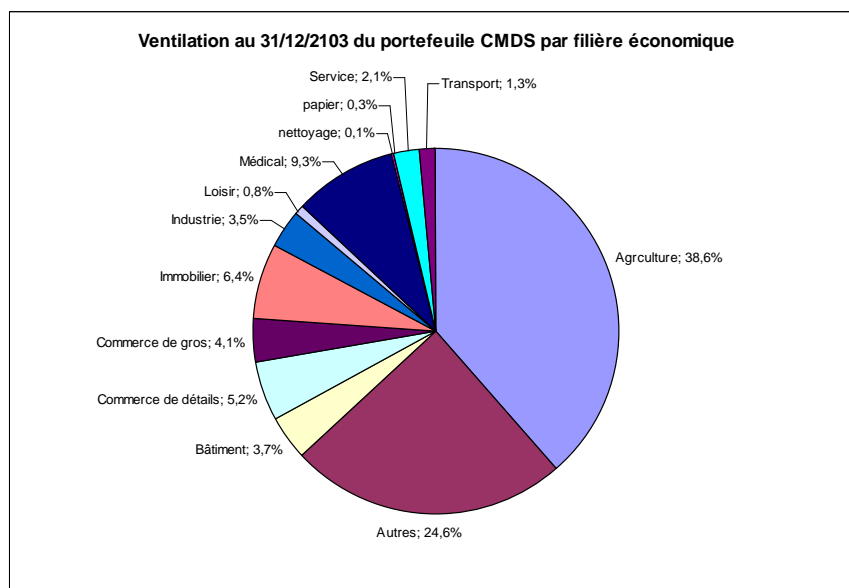
- d'une légère hausse des compartiments du bilan (2.6 %)
- et d'une forte hausse du hors bilan (12.5 %), notamment dans les engagements donnés.

7.1.3.2 – Concentration

7.1.3.2.1 – Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse régionale n'est pas concernée.

7.1.3.2.2 – Diversification du portefeuille par filière d'activité économique



Les évolutions sont relativement marginales entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013 :

- renforcement d'un point de la part des financements à l'agriculture et 3 points du secteur médical
- baisse d'un point de la part des financements habitat et 1 point également sur l'immobilier

7.1.3.2.3 – Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Encours bruts (1) (en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012	% variation
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	777 819	796 994	-2,41%
Etablissements de crédit	475 576	412 247	15,36%
Grandes entreprises	1 461 419	1 701 254	-14,10%
Clientèle de détail	6 490 094	6 200 225	4,68%
Total (2)	9 204 908	9 110 720	1,03%

(1) Y compris location financement, affacturage et assimilés et créances rattachées.

Les encours bruts progressent de +1.03% par rapport à 2012.

Cette évolution est résulte d'une hausse des encours de la clientèle de détail (+290 M€) et d'une baisse des encours Grandes entreprises (240 M€).

7.1.3.3 – Qualité des encours

7.1.3.3.1 – Analyse des prêts et créances par catégories

Tableau Prêts et Créances

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

Prêts et Créances, bilan et hors bilan (en M€, en capital)	2013	Taux sur encours	2012	Taux sur encours
Ni en souffrance, ni dépréciés	9 478	95,88%	9 257	94,90%
En souffrance, non dépréciés	154	1,56%	248	2,55%
Dépréciés	253	2,56%	249	2,55%
TOTAL	9 885		9 753	

Source : ARCADE (encours Bilan et Hors Bilan)

Sur la période on constate :

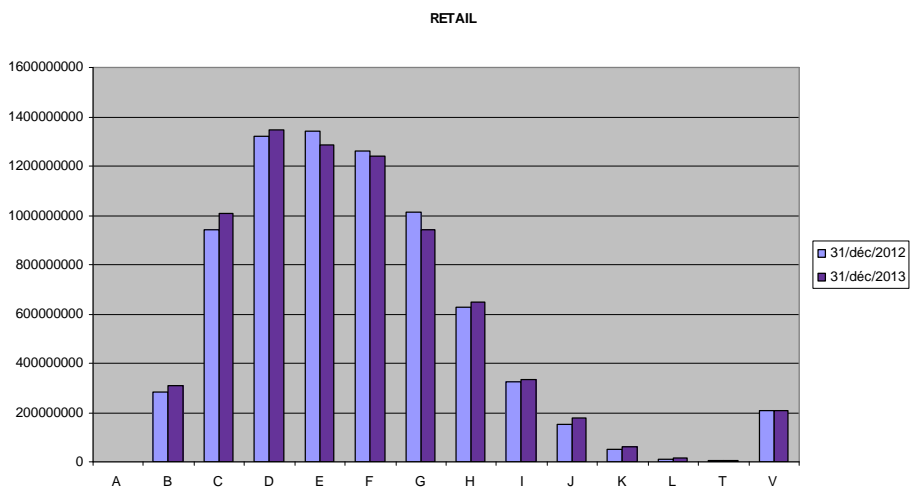
- une légère hausse des encours (bilan * hors bilan) : 1.3 point
- une stabilité des encours dépréciés
- une hausse des encours ni en souffrance, ni dépréciés : 1 point
- une baisse des encours en souffrance, non dépréciés : 1 point

7.1.3.3.2 – Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne couvre l'ensemble du portefeuille :

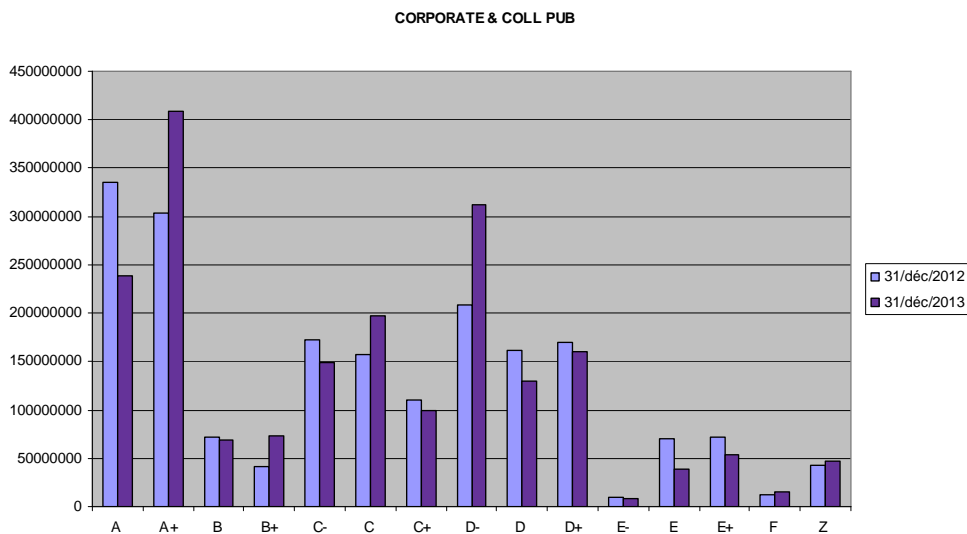
- Retail (marchés des particuliers et associations, l'agriculture et les professionnels) par un système de notation automatique
- Corporate (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques) par un système de notation à dire d'expert.

Evolution des notes Bâle II sur le rétail entre le 31 12 2012 et le 31 12 2013 (hors non notés) :



Constat d'une légère augmentation des encours sensibles (H, I, J, K)

Evolution des notes Bâle II sur le corporate et les collectivités publiques entre le 31 12 2011 et le 31 12 2012 (hors non notés) :

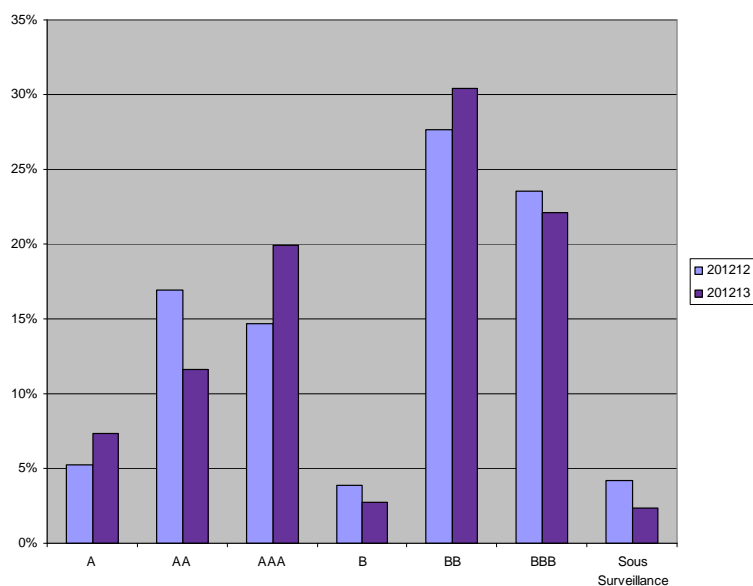


La qualité du portefeuille CORPORATE ne s'est pas dégradée en 2013.

Evolution des notes Standard & Poors

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail et hors non notés.

Evolution du Portefeuille Sain hors Retail CMDS par Equivalent S&P du rating interne



7.1.3.3.3 – Dépréciation et couverture du risque

7.1.3.3.3.1 – Politique de dépréciation et couverture des risques

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique deux types de dépréciation :

- l'une individuelle, lors d'un déclassement en encours douteux litigieux,
- l'autre sur base collective pour des encours qui ne sont pas déclassés en douteux litigieux mais qui présentent une notation Bâle II dégradée (encours sensible).

Dépréciation sur base individuelle : les Créances Douteuses et Litigieuses

Cette dépréciation est réalisée au fil de l'eau, dès lors que la Caisse Régionale dispose d'éléments lui permettant d'identifier un risque de non recouvrement des créances octroyées (retards de paiement, modification de la situation financière de l'emprunteur,...). La contagion aux contrats du partenaire concerné se réalise selon des règles définies par le groupe Crédit Agricole :

- Marchés Agriculture/Professionnels/Entreprise : contagion à tous les engagements des partenaires liés (groupe de risque)
- Marché Particuliers : pas de contagion entre les contrats de crédit

L'objectif est d'enregistrer en comptabilité le risque porté sur la contrepartie ou groupe de contrepartie dès son apparition, et de fait de pouvoir le déprécier, après étude de la valeur des garanties éventuelles.

L'encours des provisions individuelles représentent au 31/12/2013 : 163.4M€. Le taux de couverture est de 67%

Dépréciation sur base collective : la provision pour dépréciation collective

2 méthodes :

- Provision collective : Cette dépréciation s'effectue sur la base des encours de plus d'un an portés par des contreparties dégradées car notées E+ à Z pour le marché des entreprises, et H à V pour la banque de détail et non classées CDL (notes Bâle 2).

L'assiette de calcul et le montant de la provision sont réévalués chaque trimestre. Lorsque les contreparties présentent un risque identifié de non recouvrement, elles sont alors dépréciées sur base individuelle et sortent mécaniquement du système de dépréciation collective.

La Caisse Régionale applique la méthode préconisée par le groupe Casa.

L'encours de provision collective au 31/12/2013 est de 49.1M€ en baisse de 1.4M€ sur un an.

- Provision de filière : Pour certaines filières présentant un risque potentiel important, des compléments de provisions ont été constitués. Depuis 2011 la Caisse Régionale a établi des provisions sur les filières suivantes :

- bovins viandes
- bovins lait
- prêt immobilier > 300 mois
- industrie laitière

L'encours de provisions de filières est de 28.8M€ au 31/12/2013 en progression de 0.5M€

7.1.3.3.2 – Encours d'actifs financiers dépréciés

TABLEAU DES ENCOURS DOUTEUX ET DES DEPRECIATIONS PAR AGENT ECONOMIQUE

<i>Encours au 31 décembre 2013</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	Encours bruts	dont Encours dépréciés	Dépréciations	Taux de couverture encours dépréciés
Administrations centrales	1 837			
Etablissements de crédit	475 576			
Institutions non établissements de crédit	775 982	5 080	3 723	73%
Grandes entreprises	1461419	95 238	67 176	71%
Clientèle de détail (1)	6490094	143 456	92 520	64%
Total (2)	9 204 908	243 774	163 419	67%

(1) Location financement, affacturage et assimilés inclus,

L'encours des créances douteuses et litigieuses (hors créances rattachées) baisse de 4% à 244 M€ contre 235 M€ en 2012. Les créances douteuses et litigieuses, rapportées à l'ensemble des crédits, s'élèvent à 2.65% en 2013 comparé à 2.57% en 2012.

Le taux de couverture à 67% baisse de 3 points par rapport à l'année précédente (70%).

7.1.3.4 - Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-53 704	-69 141	-92 798
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	-53 030	-53 622	-84 917
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	-148		
Engagements par signature	-745	-272	-3 825
Risques et charges	-1 781	-15 247	-4 056
Reprises de provisions et de dépréciations	43 679	68 454	77 612
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	41 591	56 648	68 013
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	6	16	
Engagements par signature	419	923	425
Risques et charges	1 663	10 867	9 174
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-10 025	-687	-15 186
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-811	-2 026	-488
Récupérations sur prêts et créances amortis	814	842	1 076
Décotes sur crédits restructurés	-30	-126	-22
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			-10
Coût du risque	-10 052	-1 997	-14 630

Le coût du risque crédit de la Caisse régionale s'élève à 10 M€ au 31/12/2013 contre 2 M€ l'an passé. Cette forte hausse est liée à une baisse sensible des reprises de provisions sur prêts et créances ainsi que sur les risques et charges. [LE COUT DU RISQUE AU SIG N-1 EST DE - 1 M€ PAS -2 M€] => c'était bien moins 2 en conso.

7.2 – RISQUES DE MARCHÉ

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

7.2.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

7.2.2 – GESTION DU RISQUE

7.2.2.1 – Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

7.2.2.2 – Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau Groupe :
 - Le Comité des Risques Groupe (CRG),
 - Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
 - Le Comité Normes et Méthodologies.
- Organe de suivi des risques de la Caisse Régionale :
 - Le Comité Fonds Propres, composé de la Direction Générale, de la Direction Financière et de la Direction des Risques, examine régulièrement la politique financière de la Caisse Régionale, propose les limites qui seront validées par le Conseil d'administration et en assure le suivi.

7.2.3 – METHODOLOGIE DE MESURE & D'ENCADREMENT

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché : L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

7.2.3.1 - Les indicateurs

7.2.3.1.1 – La VaR (Value at Risk)

La VaR peut être défini comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Limites du calcul de la VaR paramétrique :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

- Les calculs de la VAR sont exploités pour définir les limites de risques acceptés et en corollaire l'allocation du portefeuille. Les calculs sont présentés une fois par an au conseil d'administration ; ils permettent de mettre en rapport le rendement espéré du portefeuille et les pertes encourues.

7.2.3.1.2 - Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
- Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
- Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
- Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres retient les hypothèses suivantes : hausse des taux de 2%, chute des marchés boursiers de -35%, chute des actifs alternatifs de 15%, du monétaire dynamique de -2.5% et des autres classes de -5% à -10%, en fonction de leur volatilité et -3.5% pour le fonds dédié compte tenu de sa garantie de capital à 96.5%.
- Les résultats du scénario catastrophe sont présentés au Conseil d'Administration une fois par an.

7.2.3.1.3 - Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

La Caisse Régionale a inclus dans ces limites globales de pertes un indicateur concernant la VAR 99% à 1 mois. La perte dans 99% des cas ne doit pas dépasser 10% du résultat net de la Caisse Régionale. Elle a complété cette approche par une limite de pertes liée à l'application du scénario catastrophe ; son impact ne doit pas entraîner une baisse supérieure à 50% des plus values latentes.

7.2.3.2 - Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non observables

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'est pas concerné par ce type d'opération.

7.2.3.3 - L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'utilise pas de dérivés crédits dans sa gestion.

7.2.4 – EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (Value at Risk)

Tableau de la VAR 99% sur 1 mois au 31/12/2013 : OPCVM +Fonds Dédié décomposé :

Actif en M€	Valeur de marché	PVL Nettes	Pourcentage	Volatilité MT	Sensibilité	Rentabilité espérée
Monétaire Euro	142.64	15.69	57.45%	0.00%	0	0.15%
Monétaire dynamique	57.06	0.57	22.98%	1.00%	0	0.45%
Monétaire dynamique plus	8.75	2.15	3.52%	2.79%	0	0.99%
Obligations Euro Credit	5.73	-0.03	2.31%	4.13%	4.29	1.39%
Obligations Euro Credit 1-3 ans	2.72	0.2	1.10%	2.68%	1.80	0.95%
Obligations Euro Credit 3-5 ans	5.81	0.07	2.34%	3.76%	3.45	1.28%
Obligations Euro Etat 1-3 ans	3.035	0.54	1.22%	1.85%	1.82	0.70%
Obligations Euro Etat 3-5 ans	3.035	0.54	1.22%	3.06%	3.64	1.07%
Obligations Euro Etat 5-7 ans	6.34	-0.01	2.55%	4.35%	5.29	1.45%
Obligations Euro High Yield	2.47	0.2	0.99%	11.45%	3.78	3.59%
Actions Europe	1.33	0.11	0.54%	14.55%	0	4.51%
Actions France	3.02	0.45	1.22%	16.86%	0	5.21%
Actions France petites et moyennes capi	4.55	0.14	1.83%	20.73%	0	6.37%
Immobilier Europe	1.8	0.05	0.72%	18.15%	0	5.60%
	248.29	20.67	100.00%			

Volatilité du portefeuille de placement et impact des scénarios catastrophes sur les plus values latentes :

	MT		Résultat	Impact PVL
Volatilité avec effet diversification	1.11%	Matelas de PVL actuel	20.67	20.67
Volatilité sans effet diversification	1.62%	Rendement moyen	0.13	20.80
		VaR sur l'horizon	1.85	19.03
Rentabilité pessimiste cumulée	-0.69%	CVaR sur l'horizon	2.11	18.69
Rentabilité pessimiste sur 1 an	-1.94%	Scénario catastrophe	-7.57	13.10

Hypothèses retenues pour le scénario catastrophe :

Type d'actif	Hypothèses
Monétaire en baisse	0.00%
Monétaire dynamique en baisse	-2.50%
Obligations en hausse	2.00%
Actions en baisse	-35.00%

Comparaison Allocation entre le 31/12/2013 et le 31/12/2012 sans décomposition du fonds dédié

Au niveau du portefeuille, les principaux mouvements de 2013 concernent la cession du fonds force crédit 2012 pour 4.39M€, la cession de BFT court terme pour 11.03M€ avec l'externalisation d'une plus value de 2.2M€, et l'acquisition et cession d'ETF CAC 40 pour 4.8M€, avec l'externalisation d'une plus value nette de 1.2M€.

Le fonds dédié FORCE CM2S géré par AMUNDI d'un montant de 128M€ bénéficie depuis 2012 d'une garantie annuelle de capital égale à 96.5%.

Les plus values latentes comptables d'un montant de 24.45M€ sont en très grande partie concentrées sur les SICAV monétaire et le fonds dédié.

	31/12/2012	31/01/2013
Monétaire	127,8	90,5
Monétaire Dynamique +	8,6	8,8
Obligataire Crédit 1-3	7,1	0,0
Obligataire	5,7	14,6
Actions	8,8	0,0
FCPR	5,2	6,0
Diversifié Fonds Dédié	126,7	128,2
Alternatif	0,1	0,0
	290,0	248,0

7.2.5 – RISQUE ACTION

7.2.5.1 – Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a aucune action gérée en trading et arbitrage.

7.2.5.2 – Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Au 31/12/2013, le risque actions est de :

- 4.35 M€ dans le fonds dédié FORCE CM2S,
- 1.67 M€ dans 71.416 actions de la SAS Grands Crus investissement.
- 3.54M€ dans 6 FCPR : CAP ENERGIE pour 0.85M€, CAP ENERGIE II pour 1.17M€, EDISSIMO pour 0.10M€, BLACKFIN pour 0.87M€, OPCIF UFG pour 0.76M€ et AMUNDI RE pour 0.94M€.
- Le BMTN actions de 5M€ détenu par la CMDS n'a plus depuis 2013 de delta actions. Sa valorisation au 31/12/2013 fait ressortir une plus value de 1.07M€.

7.2.5.3 – Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'ayant pas émis de CCI, n'est pas concerné.

7.3 – GESTION DU BILAN

7.3.1 – LA GESTION DU BILAN – Les risques financiers structurels

Le Conseil d'Administration valide l'ensemble des limites sur les différents compartiments :

- Fonds propres : limites sur risque de marché et sur le risque de contreparties,
- Intermédiation :
 - Risque de taux : limites pour encadrer le GAP synthétique de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres,
 - Liquidité : limites pour encadrer la gestion et le risque de liquidité de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres

D'autre part, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres déclare à CASA l'ensemble de ces données à travers les différents questionnaires trimestriels qui font l'objet de reportings.

7.3.2 – LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

7.3.2.1 – Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book)".

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres calcul l'ensemble des GAP mensuellement pour mesurer l'impact des variations sur son PNB. L'objectif est de maîtriser les impacts des variations de taux.

7.3.2.2 – Méthodologie

Méthode utilisée pour mesurer le risque de taux d'intérêt global,

- la méthode : gap de taux,
- l'approche : statique,

Description de la méthode :

- La Caisse Régionale utilise l'outil national « CRISTAUX 2 » pour le calcul de ses gaps de taux,
- Le périmètre de la mesure porte sur le bilan y compris les fonds propres et leurs emplois,
- Les sources des données de calculs sont les fichiers CAPIC, STRADA, CARISTO, ...
- La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise les modèles d'écoulement nationaux sauf pour les remboursements anticipés de crédits et de DAT pour lesquels la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a développé des conventions locales pour coller au plus près à la réalité sur ces deux points très importants. La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a intégré depuis 2010 l'impact de la production engagée,
- Les indicateurs de mesures utilisés dans la gestion du risque de taux d'intérêt global sont : gap de taux fixe, gap de taux inflation, gap synthétique, VAN, ...

Utilisation des limites :

- La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres retient les recommandations de CASA en terme d'encadrement du risque de taux et définit des limites internes qui déclenchent un système d'alerte. Les limites et leur utilisation sont présentées trimestriellement au comité de gestion Actif/passif et semestriellement au Conseil d'Administration.
- Des chocs de taux de + ou - 2.00% sur les GAP synthétiques sont calculés et mesurés par rapport aux fonds propres ; au RBE et au PNB. Ces chocs au 31/12/2013 respectaient les recommandations CASA.
 - La valeur actuelle nette des impacts de ce choc sur l'ensemble des GAP synthétique doit être inférieure à 10% des fonds propres avec une règle interne à 8%.
 - L'impact de ce choc sur les 2 premières années doit être inférieur à 5% du PNB avec un stop alerte à 4%.
 - L'impact de ce choc sur les années 3 à 10 doit être inférieur à 4% du PNB avec un stop alerte à 3.2%.
- La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'utilise que des swaps « vanille » pour la couverture de ces GAP : Swap emprunteur taux fixe, swap prêteur taux fixe et swap receveur inflation.

7.3.2.3 – Gestion du risque

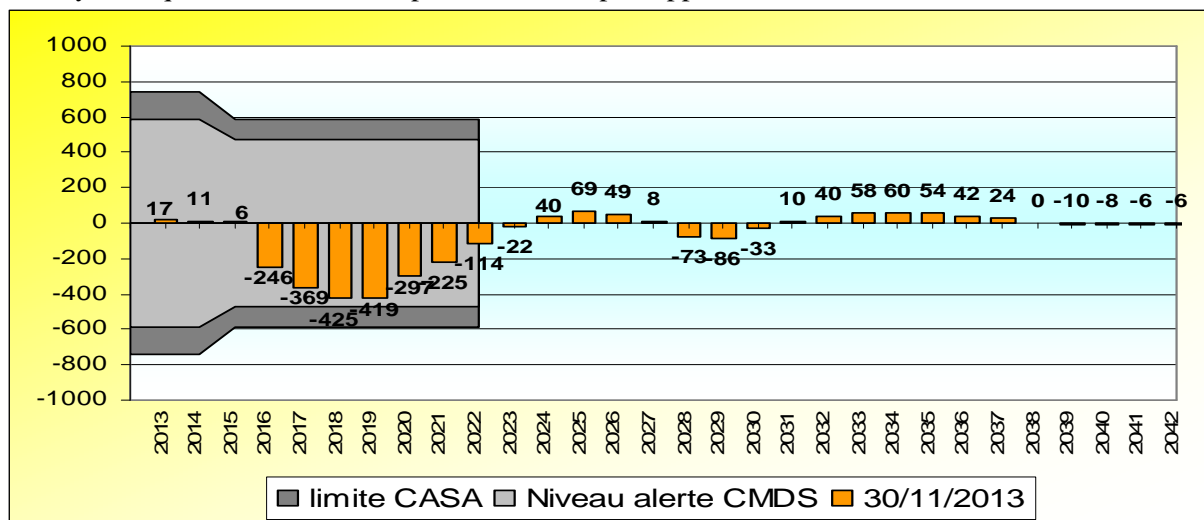
Les calculs trimestriels sont présentés au comité de gestion actif/passif qui après étude décide des éventuelles opérations de couverture.

Le comité de gestion actif/passif vérifie également le respect des limites et les impacts des scénarii chocs par rapport aux recommandations de CASA.

Un point annuel est réalisé au Conseil d'Administration.

7.3.2.4 – Exposition

GAP synthétique au 30/11/2013 et positionnement par rapport aux limites



Encadrement du gap synthétique : « Limite VAN »

Scénario Défavorable	Hausse des taux de 200bps
Impact VAN Défavorable	- 33M€
Limite VAN retenue : 10%	- 100M€
Alerte VAN retenue : 8%	- 80M€
Consommation Alerte	42%
Limite respectée	OUI

	Sensibilité actualisée en M€	Fonds Propres en M€	Sensibilité en % des FP
Impact Choc de + 2%	- 33.4	1 002	3.33%
Impact Choc de - 2%	37.6	1 002	3.76%

La valeur actuelle des chocs de + ou – 2% sur l'ensemble des GAPS ne doit pas dépasser 10% des fonds propres de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres : -3.33% au 30/11/2013.

Encadrement du gap synthétique : « Limite de concentration des GAP »

en MEUR	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gap synthétique en EUR	17	11	6	- 246	- 369	- 425	- 419	- 297	- 225	- 114
Alerte Gap synthétique	590	590	472	472	472	472	472	472	472	472
Dépassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'Alerte CMDS est respectée										

L'impact d'une variation des taux de 2% sur les GAP doit être inférieur à 5% du PNB annuel sur les années 1 à 2 et 4% sur les années 3 à 10.

Sur la base d'un PNB clientèle de 295 M€ : l'alerte en GAP maximum est de 590M€ sur année 1 et 2 et 472M€ sur année 3 à 10. La limite en GAP maximum est de 738M€ sur année 1 et 2 et de 590M€ sur année 3 à 10.

7.3.3 – RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse Régionale n'est pas concernée par ce risque.

7.3.4 – RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

La définition du risque de liquidité est fixé par le règlement CRBF 97-02 modifié par l'arrêté du 5 Mai 2009 « On entend par risque de liquidité le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable ».

7.3.4.1 – Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

7.3.4.2 – Gestion du risque

- Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales ont signé le 20 janvier 2011 une convention relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité. Cette convention fixe :
 - Les règles de refinancement court terme des Caisses Régionales : volume maximal de refinancement court terme, durée minimale du refinancement court terme, le système d'encadrement,
 - Les règles de refinancement à moyen terme des Caisses Régionales : encadrement et limite de concentration des échéances, encadrement du risque de prix de la liquidité, typologie des instruments autorisés,
 - Les règles afférentes aux placements et aux remboursements de refinancement à moyen long terme des caisses régionales,
 - Les règles d'organisation et de gouvernance,
 - Les dispositions spécifiques notamment en cas de déclenchement du plan d'urgence.
- La gestion du risque de liquidité est abordée chaque trimestre au comité de gestion actif/passif de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres afin d'intégrer cette problématique dans les orientations commerciales de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres. La gestion et le suivi de l'encadrement est intégré dans le tableau de bord mensuel transmis aux membres du comité de gestion actif/passif, et fait l'objet d'une présentation semestrielle aux membres du Conseil d'Administration.
- La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres développe ses sources de financement à court et moyen terme notamment par l'apport de collatéraux mobilisables soit auprès de la BCE soit auprès de la SFEF, CRH et COVERED.
- En 2013, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a bénéficié de 140 M€ d'avances spécifiques issues de la mobilisation d'une partie des créances habitat hypothécaires.

7.3.4.3 - Méthodologie

Le système vise à organiser le refinancement du groupe CA en mettant sa structure (volume, composantes, maturités) en congruence avec les seuils de tolérance aux risques de liquidité que le Groupe se fixe.

Ces seuils de tolérance s'expriment pour le risque de liquidité par la durée de résistance du Groupe à différents stress et pour le risque de prix de la liquidité par une limite sur la perte annuelle dont le montant est fonction du PNB.

Le système s'articule autour de 5 limites globales :

- 3 pour le risque d'illiquidité lié à l'endettement court terme,
- 1 pour le risque d'illiquidité lié à l'endettement moyen long terme,
- 1 sur le risque de prix lié à une position de transformation en liquidité.

Les 3 stress utilisés sont le stress Systémique avec un horizon d'observation de 1 an et une durée minimale de résistance de 1 an, le stress Idiosyncratique avec un horizon d'observation de 3 mois et une durée

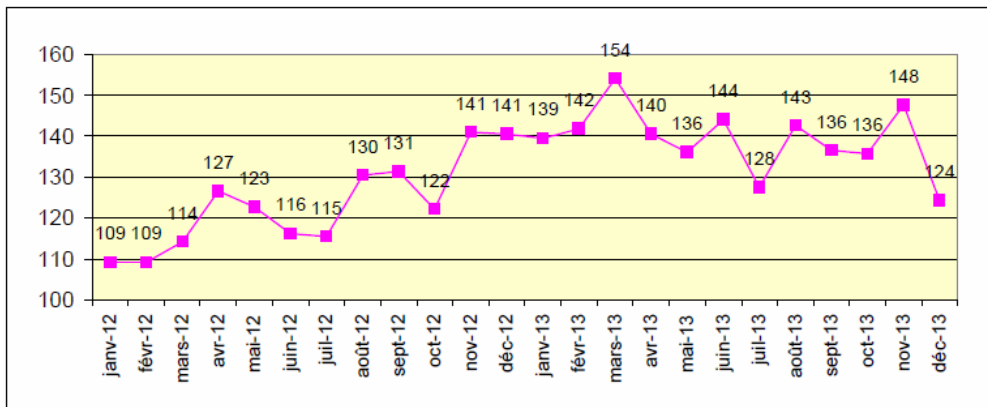
minimale de résistance de 1 mois et le stress Global avec un horizon d'observation de 1 mois et une durée minimale de résistance de 15 jours.

7.3.4.4 – Exposition

7.3.4.4.1 : Exposition de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres

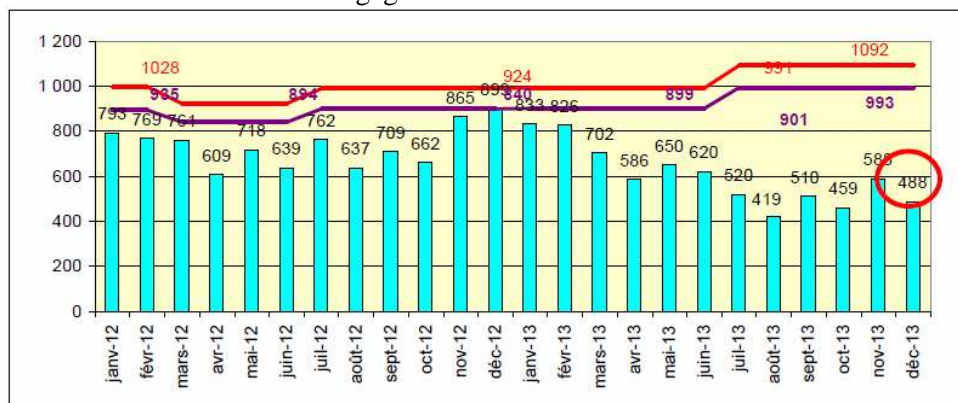
Coefficient de liquidité

Au 31/12/2013, le coefficient de liquidité ressortait à 124% contre 140,46% au 31/12/2012. La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a respecté la règle des 100% sur chaque arrêté mensuel. Dans le cadre de ce ratio, CASA a délivré à la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres des accords de refinancement pour compenser les impacts de l'organisation financière interne : 508M€.



La limite Court Terme ou Potentiel de refinancement à court terme :

Le potentiel est défini chaque semestre par CASA en fonction des réserves mobilisables ou disponibles et des besoins de liquidité. La limite permet de voir la capacité de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres à faire face à ses engagements tout en assurant son activité commerciale.



La limite court terme de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sur 2^{ème} semestre 2013 était de 993 M€ avec une option conditionnelle à 1 092 M€. Au 31/12/2013, l'utilisation de la limite court terme était de 488 M€ pour un potentiel conditionnel de 1092 M€ maintenu par CASA compte tenu de la situation globale du groupe en terme de liquidité.

Limites sur les scénarios Stress :

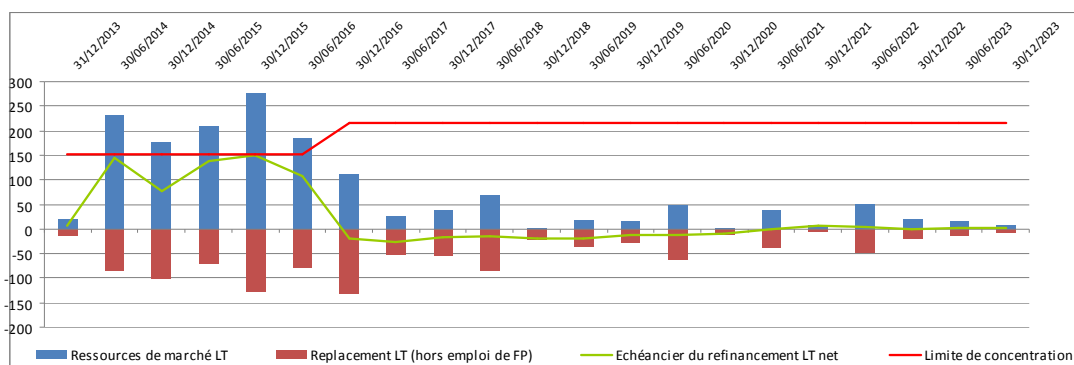
Crise Systémique : Maintenir durant au moins 1 an une situation de trésorerie excédentaire dans ce scénario de crise systémique du type 2007-2009 en utilisant les réserves : Respect de la limite au 30/11/2013 avec une trésorerie excédentaire de 314 M€ au bout des 12 mois.

Crise Idiosyncratique : Maintenir durant au moins 1 mois une situation de trésorerie excédentaire dans ce scénario de crise portant sur le nom Crédit Agricole en utilisant les réserves : Respect de la limite au 30/11/2013 avec une trésorerie excédentaire de 494 M€ au bout d'un mois.

Crise Globale : Maintenir durant au moins 15 jours une situation de trésorerie excédentaire dans ce scénario de crise globale en utilisant les réserves : Respect de la limite au 30/11/2013 avec une trésorerie positive de 180 M€ au bout de 15 jours.

Limites sur les concentrations des échéances du refinancement long et moyen terme :

Crédit Agricole S.A. fixe une limite semestrielle égale à 2.5% des encours de crédits soit 216 M€. En fonction du niveau de concentration au niveau global, cette limite peut être réduite à l'initiative de CASA. La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres respecte au 30/11/2013 cette recommandation sur l'ensemble des maturités.



Limites sur le risque de prix de liquidité :

Le risque de prix de la liquidité doit rester inférieur à 7.5% de son PNB clientèle semestriel sur l'ensemble des maturités soit 11 M€. Sur la base du dernier calcul au 30/09/2013, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres respectait cette limite avec un maximum de 3 M€.

7.3.4.4.2 : Emission

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a un programme d'émissions de CDN et BMTN interbancaires :

- CDN : 900 M€. Au 31/12/2013, il n'y a pas d'émissions interbancaires et pour la clientèle elles s'élèvent à 19 M€.
- BMTN : 350 M€ dont 150 M€ de BMTN subordonnés. Pas d'émissions de BMTN sur 2013.

7.3.5 – POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les 3 approches ci-dessous.

7.3.5.1 - Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La Caisse Régionale souscrit des swaps de macro couverture taux fixe et des swaps receveur d'inflation livret pour couvrir ses GAP calculés à partir de Cristaux 2.

Les opérations de crédits syndiqués à taux structurés font si nécessaire l'objet d'opérations de swap pour couvrir le risque de structuration.

7.3.5.2 - Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La Caisse Régionale n'est pas concernée.

7.3.5.3 - Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2013, la Caisse Régionale n'est pas concernée.

7.4 – RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

7.4.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE

Description des composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un **tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

7.4.2 – GESTION DU RISQUE : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

La filiale Square Habitat entrant dans le périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale est dotée depuis 2011 d'un dispositif simplifié calqué sur celui de la Caisse Régionale.

Le tableau de bord Risques Opérationnels de la Caisse est élaboré à partir de collecte des incidents mis en œuvre dans le cadre de la réforme Bâle II.

Il restitue :

- les montants nets des incidents détectés sur l'année et l'année précédente.
- le niveau d'atteinte du seuil de Risque Opérationnel tolérable défini dans la politique Risques Opérationnels (pertes risques opérationnelles par rapport à 1% du PNB d'activité).
- Les principaux processus et risques relatifs aux incidents détectés depuis le début de l'année
- Les principales conséquences financières collectées au cours du trimestre

Le tableau de bord fait l'objet d'une présentation dans le cadre du Comité de Contrôle Interne. Le Comité peut le cas échéant demander des investigations complémentaires par rapport à certaines évolutions.

Les principaux travaux réalisés en 2013 concernent :

- La révision de la cartographie des risques opérationnels 2012 avec une remontée CA Sa prévue le 31/01/2014.
- L'analyse de scénarii majeurs 2013 nécessaire pour le calcul des exigences de fonds propres

7.4.3 – METHODOLOGIE

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par Le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au Risque Opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99.9% sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...) ».

Par rapport au périmètre de consolidation comptable, l'approche standard n'est pas utilisée.

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

Le Groupe Crédit Agricole a obtenu de l'ACP l'autorisation d'utiliser la méthode AMA en décembre 2007.

7.4.4 – EXPOSITION

Le tableau suivant indique par catégorie de Bâle la répartition du coût du risque sur les 2 dernières années de détection en distinguant :

- le risque opérationnel (ROP) pur
- le risque opérationnel frontière : risque crédit ayant pour origine un risque opérationnel

	Coût du risque opérationnel	Fraude interne	Fraude externe	Pratiques en matière d'emploi	Relation clientèle	Domages aux actifs	Dysfonctionnements de l'activité	Traitement des opérations	TOTAL
ROP pur 2013	Montant Brut en K€	9	743	10	340	1	27	1 292	2 422
	Montant Net en K€	9	224	10	340	1	27	1 292	1 903
	% de PNB activité	0,00%	0,07%	0,00%	0,11%	0,00%	0,01%	0,43%	0,63%
	Evolution du coût net 2013/2012	-12,89%	0,02%	100,00%	-85,08%	-95,22%	-56,27%	-34,59%	-58,46%

	Montant Brut en K€	0	0	0	2	0	0	19	21
	% de PNB activité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,01%
	Evolution du coût brut 2013/2012		-100,00%		100,00%			-98,42%	-98,23%
	Montant Brut en K€	10	775	0	2 294	31	105	2 004	5 219
ROP pur 2012	Montant Net en K€	10	224	0	2 280	31	61	1 976	4 582
	% de PNB activité	0,00%	0,08%	0,00%	0,77%	0,01%	0,02%	0,67%	1,55%
	Evolution du coût net 2012/2011	100,00%	-72,28%	-100,00%	77,63%	-59,83%	84,20%	62,69%	48,96%
ROP frontière 2012	Montant Brut en K€	0	6	0	0	0	0	1 188	1 194
	% de PNB activité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,40%	0,40%
	Evolution du coût brut 2012/2011		6,76%		-100,00%			53,02%	50,82%
ROP pur 2011	Montant Net en K€	0	809	197	510	76	10	737	2 338
ROP frontière 2011	Montant Brut 2011 en K€	0	6	0	23	0	0	558	587

Le montant du risque opérationnel pur net 2013 s'élève à 1 903 K€ et enregistre une baisse de 58 % par rapport à 2012.

Le montant du risque opérationnel frontière 2013 s'élève à 21 K€ et enregistre une baisse de 98 % par rapport à 2012. Le poids 2013 du risque opérationnel pur net par rapport au PNB d'activité est de 0.63 % et enregistre une baisse de 0.92 % par rapport à 2012.

Le poids 2013 du risque opérationnel frontière par rapport au PNB d'activité est de 0.01 % et enregistre une baisse de 0.39 % par rapport à 2012.

7.4.5 – ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

7.5 – RISQUES DE NON-CONFORMITE

Le Responsable du Contrôle de la Conformité a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des lois et règlements propres à l'activité bancaire et financière, est respecté. Son action est particulièrement orientée sur les axes suivants :

- le respect de la réglementation applicable à l'acte commerciale (protection de la clientèle, réglementation MIF...)
- la conformité des opérations, des nouveaux produits, des nouvelles activités
- les conflits d'intérêts
- le respect des règles de déontologie
- le respect des dispositions législatives et réglementaires (CNIL, dysfonctionnements...)
- la connaissance client (mise en conformité des dossiers juridiques clients, sécurité financière...)
- la prévention de la fraude (interne et externe)

En 2013, plus particulièrement ont été réalisées :

- le lancement des actions de mise en conformité des dossiers juridique des clients professionnels (personnes physiques et personnes morales)

- la diffusion d'une charte de déontologie
- l'émission d'avis du responsable de la conformité avant commercialisation des nouveaux produits et services
- une analyse du respect de la réglementation en matière de consumérisme.

7.6 – LES PRINCIPAUX RATIOS ET LEUR EVOLUTION 2013/2012

	2013	2012
COREP	18,83%	17,72%
Coefficient d'exploitation (charges nettes / PNB)	53,94%	56,85%
ROA (Résultat / Actif au 31.12.N)	0,82%	0,79%
ROE (Résultat / Capitaux propres hors FRBG au 31.12.N)	6,63%	6,78%
RL (Ratio de liquidité norme => 100/)	124%	140%

8 – PROJET DE RESOLUTIONS

Assemblée générale du 3 avril 2014

Approbation des comptes de l'exercice 2013

1^{ère} résolution - approbation des comptes annuels

La lettre d'approbation de CREDIT AGRICOLE S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2013, ni au projet de répartition des excédents et recettes de la Caisse Régionale, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé. Elle donne en conséquence quitus aux Administrateurs et au Directeur Général pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2^{ème} résolution – approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux Comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les opérations traduites par ces comptes.

3^{ème} résolution – charges non déductibles – article 223 quater du CGI

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code est de 28 843 € et que le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses est de 10 960 €.

4^{ème} résolution - ratification des conventions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225.38 à L 225.43 du Code de Commerce, prend acte de ses conclusions et approuve, en tant que de besoin, les conventions dont il est fait état.

5^{ème} résolution - capital social

L'Assemblée Générale constate que le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à CINQUANTE TROIS MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT SEPT Euros (53 313 207 €), se décomposant en 2 621 961 Parts Sociales et 873 987 Certificats Coopératifs d'Associés de valeur nominale de 15,25 € chacun.

6^{ème} résolution - affectation des résultats

Le résultat net de l'exercice 2013 s'élève à :

86 484 575,90 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2013 :

♦ Affectation en report à nouveau créateur pour solde du report à nouveau débiteur constitué sur l'exercice en raison d'un changement de méthode comptable pour un montant de :	-170 069,00 €
TOTAL A AFFECTER	86.314.506,90 €
♦ rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de :	6 473 588,02 €
♦ fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à 2,45 % , soit un montant à payer de :	979 630,18 €
♦ affecter le solde des excédents, soit : 78 861 288,70 €	
- ¾ à la réserve légale	59 145 966,52 €
- ¼ à la réserve statutaire	19 715 322,18 €

Les intérêts des parts sociales sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, pour 60 % de leur montant conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, article 158.

Il est rappelé que notre Caisse Régionale a versé des intérêts à concurrence de :

Exercice	Montant des intérêts des parts sociales	Abattement CGI, art 158	Montant de l'intérêt des C.C.A.	Abattement CGI, art 158
2012	1 099 584,89 €	Abattement 40%	6 234 955,26 €	Intégration fiscale
2011	1 319 501,87 €	Abattement 40%	6 889 798,66 €	Intégration fiscale
2010	1 279 515,76 €	Abattement 40%	6 933 140,35 €	Intégration fiscale

7^{ème} résolution – élection des Administrateurs

Sur six Administrateurs composant le tiers sortant lors de cette Assemblée Générale, six d'entre eux sollicitent le renouvellement de leurs mandats, à savoir :

Deux-Sèvres	Charente-Maritime
Joël BAUDOUIN (79 250) NUEIL LES AUBIERS	Guy FETTIG (17 137) NIEUL SUR MER
Christian DESAIVRES (79 370) BEAUSSAIS	Eric MISERY (17 440) AYTRÉ
Alain MINAULT (79 120) CHEY	Jacky QUESSON (17 240) ST GENIS DE SAINTONGE

Administrateur démissionnaire : **Bernard BEGUET** – (17132) MESCHERS SUR GIRONDE dont le mandat vient normalement à échéance en 2016.

Pour le remplacer, le Conseil a reçu la candidature de Frédéric ROSE – (17 150) BOISREDON, administrateur de la Caisse Locale de MIRAMBEAU.

8^{ème} résolution – Indemnité compensatrice de temps passé

L'assemblée générale ratifie le montant des indemnités de temps passé versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2013 pour un montant de 224 127,81 euros dans le cadre du budget fixé par la précédente assemblée générale.

L'assemblée générale fixe le budget alloué aux indemnités de temps passé des administrateurs à 240 000 euros au titre de l'exercice 2014 conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole et donne pouvoir au conseil d'administration pour décider de l'affectation de ce budget.

9^{ème} résolution – Enveloppe des rémunérations du Président, Directeur Général et membres du Comité de Direction

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations brutes ou indemnités versées au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de Direction à hauteur d'un montant égal à 1 891 028 € au titre de l'exercice 2013.

10^{ème} résolution - Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités.

8- RESULTAT FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES**Tableau financier des 5 derniers exercices**

Principaux chiffres significatifs	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
BILAN (en milliers d'Euros)					
Total du Bilan (individuel)	10 564 907	10 544 037	10 298 749	9 915 273	9 875 178
Capitaux Propres (individuel)	1 305 361	1 226 381	1 151 457	1 067 806	982 505
Total du Bilan (consolidé)	10 554 180	10 575 292	10 289 703	9 953 605	9 926 691
Capitaux Propres (consolidé)	1 480 759	1 404 578	1 332 079	1 246 120	1 159 155
Capital Social	53 313	53 313	53 313	53 313	53 313
(dont Certificats Coopératifs d'Associés)	13 328	13 328	13 328	13 328	13 328

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire (individuel)	336 155	321 842	336 441	335 685	321 191
Résultat Brut d'Exploitation (individuel)	154 845	138 867	166 196	169 544	158 996
Impôt sur les bénéfices (individuel)	52 284	-49 449	-51 815	-48 882	-40 374
Bénéfice Net (individuel)	86 485	83 133	91 864	92 442	76 549
Produit Net Bancaire (consolidé)	336 392	302 410	339 608	341 002	310 538
Résultat Brut d'Exploitation (consolidé)	154 792	121 599	167 421	174 972	147 724
Impôt sur les bénéfices (consolidé)	-53 920	-50 404	-49 134	-42 815	-34 748
Bénéfice Net (consolidé)	91 034	69 222	103 989	104 051	73 788
Intérêts aux parts sociales	980	1 100	1 320	1 280	1 399
Dividende aux CCA	6 474	6 234	6 890	6 933	5 741
Dividende brut par CCA (en Euros, Nominal et prime d'émission)	7.407	7.134	7.883	7.933	6.569
Bénéfice Net par part sociale (en Euros)	0.374	0.419	0.503	0.488	0.534

9 - PERSPECTIVES 2014

Après deux années particulièrement éprouvantes sur le plan économique et financier, l'année 2013 aura été celle de la stabilisation de la situation. Malgré quelques frémissements économiques notamment aux USA et au Japon. La croissance économique mondiale continue d'être à un niveau ralenti avec une Europe à l'arrêt et des pays émergents touchés par les difficultés. En effet, le Japon et les Etats-Unis ont fait figure d'exception, le premier ayant bénéficié du contrecoup de la catastrophe de Fukushima et de la politique monétaire ultra expansionniste, les seconds ayant maintenu sa politique monétaire très expansionniste malgré les annonces du printemps. L'annonce de resserrement monétaire réalisé par la Réserve Fédérale Américaine au printemps a ébranlé nombre de pays émergents ce qui, couplé à la poursuite du désendettement des agents privés dans les pays développés et à l'austérité budgétaire en Europe a renforcé l'attentisme et prolongé le ralentissement marqué de la croissance dans la plupart des pays et régions du monde. L'ensemble de ces éléments ont conduit l'inflation à un niveau extrêmement bas au cours de l'année 2013 refaisant surgir les craintes déflationnistes.

Dans ce contexte très incertain, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, premier acteur bancaire de son territoire, a continué d'assumer ses responsabilités en soutenant l'activité économique régionale à la fois comme assureur et financeur de l'économie locale. Par les montants de financements accordés, près de 1,5 milliards d'Euros, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a poursuivi son développement au service de son territoire.

Après trois années difficiles, l'année 2014 ne devrait pas être celle d'une forte reprise de l'économie mondiale, qui devrait rester en moyenne sur un rythme proche de celui enregistré en 2013. En effet, les ajustements en cours des bilans des agents vont continuer de peser sur la croissance des pays développés alors que les marges de manœuvres politiques sont limitées et que les effets de l'austérité budgétaire et de la hausse de la pression fiscale commencent à se faire sentir.

2014 sera pour la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres la première année de son nouveau projet d'entreprise « ensemble, construisons la confiance ». Ce projet, dans la continuité du précédent nous amènera à franchir un nouveau cap pour être encore plus utiles et performants sur notre territoire en assumant notre rôle de tiers de confiance sur nos trois métiers; la Banque, l'Assurance et l'immobilier. Ce projet ambitieux, humain et innovant nous fixe des objectifs élevés en termes de conquête, mais aussi de satisfaction clientèle le tout s'appuyant sur une politique d'investissement ambitieuse à la fois dans notre réseau d'agences mais aussi en nous préparant à nous établir sur notre futur site unique dans l'agglomération Rochelaise.

Pour l'activité bancaire, il est à souligner que notre rôle de 1^{er} financeur de l'économie du territoire nous fera jouer un rôle majeur dans un environnement économique toujours dégradé. Pour ce faire, l'épargne continuera d'occuper une place centrale dans notre activité. En effet, l'épargne de nos clients sera en 2014 comme en 2013 le combustible indispensable à notre rôle de financeur de notre territoire, ce que nous résumons par « l'épargne d'ici pour financer les projets d'ici ».

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2013

Arrêté par le CA de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres
en date du 24 janvier 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en
date du 3 avril 2014

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013.....	3
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	4
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013	4
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	5
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	18
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	19
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	20
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	22
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	23
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	23
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	24
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	24
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	24
NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE.....	25
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	25
NOTE 14 PROVISIONS	26
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT	26
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	27
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	28
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	28
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	28
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	29
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	29
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	30
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	30
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	30
NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	32
NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	32
NOTE 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	33

NOTE 28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	33
NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	33
NOTE 30 REVENUS DES TITRES.....	34
NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	34
NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	34
NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	34
NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	35
NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	35
NOTE 36 COUT DU RISQUE	36
NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	36
NOTE 38 IMPOT SUR LES BENEFICES	37
NOTE 39 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	37
NOTE 40 AFFECTATION DES RESULTATS.....	38
NOTE 41 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	38
NOTE 42 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	38

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		195 011	167 477
Caisse, banques centrales		55 027	57 741
Effets publics et valeurs assimilées	5	136 374	104 748
Créances sur les établissements de crédit	3	3 610	4 988
Opérations internes au Crédit Agricole	3	479 777	422 498
Opérations avec la clientèle	4	8 516 083	8 477 997
Opérations sur titres		494 557	572 977
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	279 606	320 337
Actions et autres titres à revenu variable	5	214 951	252 640
Valeurs immobilisées		585 343	584 626
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	532 630	529 306
Parts dans les entreprises liées	6-7	9 356	8 812
Immobilisations incorporelles	7	1 531	1 561
Immobilisations corporelles	7	41 826	44 947
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		294 136	318 462
Autres actifs	8	146 292	152 113
Comptes de régularisation	8	147 844	166 349
TOTAL ACTIF		10 564 907	10 544 037

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		13 162	6 841
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	13 162	6 841
Opérations internes au Crédit Agricole	10	5 502 935	5 542 044
Comptes créditeurs de la clientèle	11	3 239 771	3 154 509
Dettes représentées par un titre	12	19 016	77 287
Comptes de régularisation et passifs divers		246 298	259 466
Autres passifs	13	58 653	59 849
Comptes de régularisation	13	187 645	199 617
Provisions et dettes subordonnées		199 437	243 582
Provisions	14-15	124 902	122 299
Dettes subordonnées	18	74 535	121 283
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	38 927	33 927
Capitaux propres hors FRBG	19	1 305 361	1 226 381
Capital souscrit		53 313	53 313
Primes d'émission		150 179	150 179
Réserves		1 015 554	939 756
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		(170)	
Résultat de l'exercice		86 485	83 133
TOTAL PASSIF		10 564 907	10 544 037

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS		1 873 277	1 596 813
Engagements de financement	26	1 292 027	1 027 036
Engagements de garantie	26	575 285	565 649
Engagements sur titres	26	5 965	4 128

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS REÇUS		2 805 102	2 906 649
Engagements de financement	26	508 000	508 000
Engagements de garantie	26	2 291 137	2 394 521
Engagements sur titres	26	5 965	4 128

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	29	358 770	374 766
Intérêts et charges assimilées	29	(174 599)	(196 029)
Revenus des titres à revenu variable	30	4 264	4 796
Commissions (produits)	31	158 371	152 632
Commissions (charges)	31	(18 431)	(17 562)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	149	416
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	7 871	2 658
Autres produits d'exploitation bancaire	34	1 637	2 899
Autres charges d'exploitation bancaire-	34	(1 878)	(2 734)
Produit net bancaire		336 154	321 842
Charges générales d'exploitation	35	(174 458)	(176 261)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(6 852)	(6 714)
Résultat brut d'exploitation		154 844	138 867
Coût du risque	36	(9 984)	(965)
Résultat d'exploitation		144 860	137 902
Résultat net sur actifs immobilisés	37	(1 091)	(3 652)
Résultat courant avant impôt		143 769	134 250
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	38	(52 284)	(49 449)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(5 000)	(1 668)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		86 485	83 133

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, 59 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14/12/2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24 % de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du

Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2013

- remboursement anticipé de 45 M€ d'avances globales ayant induit une soulte négative de -2,8 M€.
- mise en place du switch combiné du 19 décembre 2013 et l'enregistrement d'un engagement de 42 M€ dénoué financièrement le 02 janvier 2014.
- Migration informatique sur la plateforme Nice. Son déroulement est satisfaisant.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2013

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Charente-Maritime Deux-Sèvres sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Charente-Maritime Deux-Sèvres est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans Charente-Maritime Deux-Sèvres
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	30 décembre 2011 N° 2011-5	1er janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1 ^{er} janvier 2013	Non
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013	Non
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des établissements de monnaie électronique	30 octobre 2013 N° 2013-01	31 décembre 2013	Non
Règlement ANC relatif aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.332-20 du code des assurances, R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et R.212-53 du code de la mutualité	13 décembre 2013 N° 2013-03	31 décembre 2013	Non
L'application de ce nouveau règlement a un impact de 170 k€ sur la situation nette de l'entité sur la période.			

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à 22 280 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 7 861 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 314 milliers d'euros

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits).
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Charente-Maritime Deux-Sèvres distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Charente-Maritime Deux-Sèvres a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998). Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Charente-Maritime Deux-Sèvres le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent.
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans (linéaire)
Second œuvre	20 à 30 ans (linéaire)
Agencements	5 à 10 ans (linéaire)
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif)
Mobilier	10 ans (linéaire)
Véhicules	4 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres n'est pas significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en 2013, pour une durée de 3 ans, entre la Direction générale et les syndicats qui définissent une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation. La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi : régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées

au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

2.13 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	257				257		257	100
à terme	3 353				3 353		3 353	4 888
Total	3 610	0	0	0	3 610	0	3 610	4 988
Dépréciations								

VALEUR NETTE AU BILAN							3 610	4 988
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	63 946				63 946		63 946	19 710
Comptes et avances à terme	22 688	36 382	50 595	276 798	386 463	5561	392 024	378 981
Prêts subordonnés				23 800	23 800	7	23 807	23 807
Total	86 634	36 382	50 595	300 598	474 209	5 568	479 777	422 498
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							479 777	422 498
TOTAL							483 387	427 486

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 23 808 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 64 387 milliers d'euros

Aucune créance sur les établissements de crédit n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	30 602	800	2		31 404		31 404	17 330
Autres concours à la clientèle	470 247	886 609	3 029 513	4 184 477	8 570 846	42 281	8 613 127	8 596 644
Comptes ordinaires débiteurs	34 919				34 919	52	34 971	27 817
Dépréciations							(163 419)	(163 797)
VALEUR NETTE AU BILAN							8 516 083	8 477 994

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 12 057 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 64 387 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 726 835 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013 contre 2 022 887 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Les encours restructurés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 22 280 milliers d'euros contre 7 861 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	4 336 675	79 549	46 787	46 035	29 315	4 127 049	69 434	37 975	39 726	23 878
Agriculteurs	1 253 056	32 525	20 475	24 076	16 386	1 200 199	34 286	21 240	25 094	16 528
Autres professionnels	827 535	30 090	19 529	21 548	15 385	801 739	29 652	19 272	21 617	15 152
Clientèle financière	134 935	7 452	4 480	5 704	3 559	127 186	4 554	2 965	3 500	2 623
Entreprises	1 447 305	94 007	62 305	65 923	47 183	1 720 872	96 403	63 603	73 739	51 843
Collectivités publiques	656 901					639 396				
Autres agents économiques	23 095	151	83	133	72	25 353	152	61	121	42
TOTAL	8 679 502	243 774	153 659	163 419	111 900	8 641 794	234 481	145 116	163 797	110 066

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2013					31/12/2012
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				135 105	135 105	104 256
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées				1 269	1 269	492
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	136 374	136 374	104 748
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics				3 016	3 016	3 018
Autres émetteurs		10 744		261 878	272 622	312 987
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		26		4 009	4 035	4 405
Dépréciations		(66)			(66)	(73)
VALEUR NETTE AU BILAN	0	10 704	0	268 903	279 607	320 337
Actions et autres titres à revenu variable		218 599			218 599	256 491
Créances rattachées		1			1	2
Dépréciations		(3 649)			(3 649)	(3 853)
VALEUR NETTE AU BILAN	0	214 951	0	0	214 951	252 640
TOTAL	0	225 655	0	405 277	630 932	677 725
Valeurs estimatives	0	250 112	0	419 886	669 998	725 871

Commentaires :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 24 484 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 29 451 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 20 963 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 23 760 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)	3 016	3 018
Etablissements de crédit	226 753	262 710
Clientèle financière	220 261	258 332
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	44 206	48 436
Divers et non ventilés		
Total en principal	494 237	572 496
Créances rattachées	4 035	4 407
Dépréciations	(3 715)	(3 926)
VALEUR NETTE AU BILAN	494 557	572 977

(1) La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres ne détient aucun titre d'Etat.

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	275 637	135 105	218 599	629 341	316 005	104 256	256 491	676 752
dont titres cotés	243 436	135 105			284 261	104 256		388 517
dont titres non cotés (1)	32 201		218 599	250 800	31 744		256 491	288 235
Créances rattachées	4 035	1 269	1	5 305	4 405	492	2	4 899
Dépréciations	66		3649	3715	(73)		(3 853)	(3 926)
VALEUR NETTE AU BILAN	279 606	136 374	214 951	630 931	320 337	104 748	252 640	677 725

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 206 978 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 6 212 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 122 824 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2013 s'élève à 128 189 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	75 078	90 457
OPCVM obligataires	2 515	2 716
OPCVM actions		
OPCVM autres	129 385	136 938
TOTAL	206 978	230 111

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	9 499	21 362	136 239	108 537	275 637	4 035	279 672	320 410
Dépréciations				66	66		66	(73)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	275 571	4 035	279 606	320 337
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			37 934	97 172	135 106	1 269	136 375	104 747
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	135 106	1 269	136 375	104 747

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2013.

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Impôts sur chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice cios) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
- Autres parts dans les entreprises liées										
SAS CMDS IMMOBILIER	8 010	-1 212	100,00%	8 010	6 798	1 523	0	0	-848	0
SA COFISA	915	200	99,97%	914	914	0	0	0	107	101
- Autres titres de participations (détail)										
SAS C2MS			2,12%	1 122	1 122					
SAS RUE LA BOETIE	2 480 628	14 890 717	2,48%	436 132	436 132	23 775	0	99 341	-3 361	0
SAS SACAM AVENIR	113 464	-49	1,66%	1 883	1 883	0	0	4	-17	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	903	2,49%	18 228	18 123	8 525	0	48 243	927	0
SAS SACAM FIANET EUROPE	47 185	-14 318	2,42%	1 143	629	0	0	0	-14 300	0
SAS SACAM FIRECA	22 510	1 143	2,40%	1 073	568	0	0	1	457	0
SAS SACAM IMMOBILIER			2,32%	3 175	3 175					0
SAS SACAM INTERNATIONAL	631 828	-109 973	2,48%	22 339	13 031	0	0	269 615	-109 800	0
SAS SACAM PARTICIPATIONS	62 558	6 938	2,35%	1 707	1 707	0	0	2 971	868	0
SAS UNI EXPANSION OUEST	127 923	52 370	9,13%	14 800	14 800	0	0	10 703	6 817	565
SCI IMMOBILIERE DE SEINE	78 232	12 629	2,28%	2 165	2 165	0	0	12 952	12 619	287
SNC CREDIT AGRICOLE TITRES	15 245	35 934	1,60%	869	869	0	0	112 615	3 901	0
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)				135	120			110		0
- Autres titres de participations (ensemble)				3 099	2 626	26 784		490		291
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				516 794	504 662	60 607	600			

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	9 059	7 932	9 059	8 774
Titres cotés				
Avances consolidables	1 523	1 523	112	112
Créances rattachées	0		19	
Dépréciations	(1 227)		(379)	
VALEUR NETTE AU BILAN	9 355	9 455	8 811	8 886
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	507 734	623 093	502 939	490 742
Titres cotés				
Avances consolidables	32 744	32 744	32 921	32 921
Créances rattachées	138		142	
Dépréciations	(10 904)		(9 615)	
Sous-total titres de participation	529 711	526 228	526 387	523 663
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 918	2 918	2 918	2 918
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 918	2 918	2 918	2 918
VALEUR NETTE AU BILAN	532 629	529 146	529 305	526 581
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	541 985	538 600	538 116	535 467

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	519 711		514 916	
Titres cotés				
TOTAL	519 711		514 916	

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	9 059				9 059
Avances consolidables	112	1 411			1 523
Créances rattachées	19	1	20		0
Dépréciations	(379)	(1 213)	364		(1 227)
VALEUR NETTE AU BILAN	8 811	200	384	0	9 355
Titres de participation et autres titres détenus à LT					
Titres de participation					
Valeurs brutes	526 388	7 749	4 449	0	529 688
Avances consolidables	502 940	4 992	198		507 734
Créances rattachées	32 921		177		32 744
Dépréciations	142	4 058	4 062		138
Dépréciations	(9 615)	(1 301)	12		(10 904)
Sous-total titres de participation	526 388	7 749	4 449	0	529 712
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	2 918				2 918
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 918	0	0	0	2 918
VALEUR NETTE AU BILAN	529 306	7 749	4 449	0	532 630
TOTAL	538 117	7 949	4 833	0	541 985

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	162 009	3 911	494		165 426
Amortissements et dépréciations	(117 063)	(6 818)	281		(123 600)
VALEUR NETTE AU BILAN	44 946	(2 907)	775	0	41 826
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	28 275	4			28 279
Amortissements et dépréciations	(26 714)	(35)			(26 748)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 562	(31)	0	0	1 531
TOTAL	46 508	(2 938)	775	0	43 357

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers	25	15
Débiteurs divers	146 199	151 265
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	68	834
VALEUR NETTE AU BILAN	146 292	152 114
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	77 773	103 793
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	15	18
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	651	643
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 428	4 024

Autres produits à recevoir	57 225	55 828
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	8 752	2 043
VALEUR NETTE AU BILAN	147 844	166 349
TOTAL	294 136	318 463

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactu- alisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	163 797	50 291	48 117	2 553	1	163 419
Sur opérations sur titres	3 926	11	222	0		3 715
Sur valeurs immobilisées	9 994	2 514	377			12 131
Sur autres actifs	102	148	6		-1	243
TOTAL	177 819	52 964	48 722	2 553	0	179 508

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								6 841
· à vue	10 015				10 015	2	10 017	3 211
· à terme					0	3145	3 145	3 630
Valeurs données en pension					0		0	0
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	10 015	0	0	0	10 015	3 147	13 162	6 841
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	8 674				8 674		8 674	58 698
Comptes et avances à terme	989 225	1 668 471	1 875 304	957 343	5 490 343	3918	5 494 261	5 483 346
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	997 899	1 668 471	1 875 304	957 343	5 499 017	3 918	5 502 935	5 542 044
TOTAL	1 007 914	1 668 471	1 875 304	957 343	5 509 032	7 065	5 516 097	5 548 885

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. Cadre Juridique et Financier].

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 988 650				1 988 650	16	1 988 666	1 835 702
Comptes d'épargne à régime spécial :	29 491	0	0	0	29 491		29 491	27 815
· à vue	29 491				29 491		29 491	27 815
· à terme					0		0	0

Autres dettes envers la clientèle :	133 181	251 340	727 843	86 221	1 198 585	23 029	1 221 614	1 290 993
- à vue	15 633				15 633		15 633	9 581
- à terme	117 548	251 340	727 843	86 221	1 182 952	23 029	1 205 981	1 281 412
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	2 151 322	251 340	727 843	86 221	3 216 726	23 045	3 239 771	3 154 510

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	1 630 093	1 649 092
Agriculteurs	327 119	348 887
Autres professionnels	187 085	176 223
Clientèle financière	20 276	20 005
Entreprises	926 474	854 040
Collectivités publiques	36 539	21 519
Autres agents économiques	89 139	84 745
Total en principal	3 216 725	3 154 510
Dettes rattachées	23 046	
VALEUR AU BILAN	3 239 771	3 154 510

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	44				44	3	47	47
Titres du marché interbancaire					0		0	0
Titres de créances négociables	10 580	8 348			18 928	41	18 969	77 240
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0
VALEUR AU BILAN	10 624	8 348	0	0	18 972	44	19 016	77 287

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	53	31
Comptes de règlement et de négociation		53
Créditeurs divers	52 219	52 522
Versements restant à effectuer sur titres	6 381	7 243
VALEUR AU BILAN	58 653	59 849
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	6 910	6 243
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	62 988	63 902
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	2 270	1 760
Autres charges à payer	109 219	107 485
Autres comptes de régularisation	6 260	20 227
VALEUR AU BILAN	187 647	199 617
TOTAL	246 300	259 466

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouv.	Solde au 31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1)	654	592		676	170	740
Provisions pour autres engagements sociaux	966	188				1 154
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	4 516	745		419	-1	4 841
Provisions pour litiges fiscaux	753	55	753	0		55
Provisions pour autres litiges	11 546	743	200	400	1	11 690
Provisions pour risques de crédit (2)	78 734	3 747		4 504		77 977
Provisions pour risques opérationnels (3)	4 120	181		106		4 195
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement	5 885	2 152		659		7 378
Autres provisions	15 125	5 950	2 813	1 391	1	16 872
VALEUR AU BILAN	122 299	14 353	3 766	8 155	171	124 902

(1) le flux de 170 de la colonne Autres mouvements ligne provisions pour engagements de retraite correspond à l'application au 01.01.2013 du changement de méthode comptable sur les engagements de retraite.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	268 628	132 973
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	599 258	608 096
Ancienneté de plus de 10 ans	706 087	797 074
Total plans d'épargne-logement	1 573 973	1 538 143
Total comptes épargne-logement	317 327	339 659
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 891 300	1 877 802

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	28 275	40 986
Comptes épargne-logement	114 755	136 744
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	143 030	177 730

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	56	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 745	24
Ancienneté de plus de 10 ans	5 577	5 203
Total plans d'épargne-logement	7 378	5 227
Total comptes épargne-logement	0	659
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	7 378	5 886

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	5 227	2 151		7 378
Comptes épargne-logement :	659		659	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	5 886	2 151	659	7 378

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N-1	21 945	18 313
Coût des services rendus sur l'exercice	1 695	1 364
Coût financier	631	893
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-17	211
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 106	-751
(Gains) / pertes actuariels	22	1915
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	23 170	21 945

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services rendus	1 695	1 364
Coût financier		
Rendement attendu des actifs		
Coût des services passés		
(Gains) / pertes actuariels net	31	293
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT	1 726	1 657

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	21 120	19 157
Rendement attendu des actifs	600	621
Gains / (pertes) actuariels	24	-939
Cotisations payées par l'employeur	1 821	2 821
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-17	211
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1106	-751
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	22 442	21 120

Composition des actifs des régimes

Définition : une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

a) peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;

b) sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restitués à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :

i) les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou

ii) les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	-195	1 468
Cotisations payées par l'employeur	1 821	2 821
Variation de périmètre		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 366	-4 484
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	-740	-195

La Caisse régionale utilise un taux d'actualisation de 3.05% pour les salariés.

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -5.28%.
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5.78%.

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds pour risques bancaires généraux	38 927	33 927
Valeur au bilan	38 927	33 927

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	20 000	0	20 000	7	20 007
Euro			20 000		20 000	7	20 007
C/C bloqués des Caisses Locales				54 528	54 528	0	54 528
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0
VALEUR AU BILAN	0	0	20 000	54 528	74 528	7	74 535

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2 412 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 2 783 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres					
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2011	53 313	610 233	244 216	151 831	91 864	1 151 457
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011					(8 210)	(8 210)
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		62 738	20 912	4		83 654
Affectation du résultat social 2011					(83 654)	(83 654)
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2012					83 133	83 133
Autres variations						0

Solde au 31 Décembre 2012	53 313	672 971	265 128	151 835	83 133	1 226 380
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012					(7 335)	(7 335)
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		56 848	18 950			75 798
Affectation du résultat social 2012					(75 798)	(75 798)
Report à nouveau débiteur (3)				(170)		(170)
Résultat de l'exercice 2013					86 485	86 485
Autres variations						0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	53 313	729 819	284 078	151 665	86 485	1 305 360

Commentaires :

(1) Nombre de parts sociales : 2 621 961 et de CCA : 873 987 à 15,25 €.

(2) Dont 116 459 milliers d'euros de primes d'émission, dont 33 720 milliers d'euros primes de fusion.

(3) Le flux de 170 de la colonne Autres mouvements ligne provisions pour engagements de retraite correspond à l'application au 01.01.2013 du changement de méthode comptable intervenu sur les engagements de retraite.

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	1 305 360	1 226 380
Fonds pour risques bancaires généraux	38 927	33 927
Dettes subordonnées et titres participatifs	74 535	121 283
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 418 822	1 381 590

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	34 267	33 033
Sur les établissements de crédit et institutions financières	34 267	33 033
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	0	0
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	531
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		531
Autres engagements donnés		

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	10 557 106	10 557 106	10 537 694	10 537 694
Autres devises de l'Union Europ.	131	131	194	194
Franc Suisse	390	390	597	597
Dollar	6 954	6 954	5 230	5 230
Yen	12	12	112	112
Autres devises	314	314	210	210
Valeur brute	10 564 907	10 564 907	10 544 037	10 544 037
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation				
Dépréciations				
TOTAL	10 564 907	10 564 907	10 544 037	10 544 037

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change à terme	16 241	16 237	17 905	17 901
Devises	8 000	8 000	9 032	9 032
Euros	8 241	8 237	8 873	8 869
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	16 241	16 237	17 905	17 901

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 728 098	210 436	1 938 534	1 932 395
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	1 728 098	210 436	1 938 534	1 932 395
Swaps de taux d'intérêt	1 728 098	210 436	1 938 534	1 932 395
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	3 571	215 454	219 025	198 429
Opérations de gré à gré	3 571	215 454	219 025	198 429
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	3 571	929	4 500	9 000
Vendus		929	929	1 857
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		106 798	106 798	93 786
Vendus		106 798	106 798	93 786
Dérivés de crédit	0	0	0	0

Contrats de dérivés de crédit				0
Achetés				0
Vendus				0
TOTAL	1 731 669	425 890	2 157 559	2 130 824

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	230 247	1 322 933	385 354	230 247	1 322 933	385 354
Caps, Floors, Collars	5 429			5 429		
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	213 596			213 596		
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	449 272	1 322 933	385 354	449 272	1 322 933	385 354
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	26 327	6 150		26 327	6 150	
Sous total	26 327	6 150		26 327	6 150	
TOTAL	475 599	1 329 083	385 354	475 599	1 329 083	385 354

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change	187 571			187 571		
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	222 478	1 056 254	653 663	222 478	1 056 254	653 663
Caps, Floors, Collars		10 857	0		10 857	
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	410 049	1 067 111	653 663	410 049	1 067 111	653 663
Swaps de devises	29 164	6 642		29 164	6 642	
Opérations de change à terme						
Sous total	29 164	6 642		29 164	6 642	
TOTAL	439 213	1 073 753	653 663	439 213	1 073 753	653 663

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	(5 823)	1 962 656	(544)	1 932 395
Forward taux				

Caps, Floors, Collars	0	5 429	(7)	10 857
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	(5 823)	1 968 085	(551)	1 943 252
Swaps de devises		213 596		187 571
Opérations de change à terme				
Sous total	0	213 596	0	187 571
TOTAL	(5 823)	2 181 681	(551)	2 130 823

24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés (1)	242 458	14 989	1 705 208	

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90-15 du CRBF.

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		Total risque de contrepartie	31/12/2012		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *		Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	1 118	988	2 106	4 608	750	5 358
Risques sur les autres contreparties	7 353	1 681	9 034	10 711	1 728	12 439
Total avant effet des accords de compensation	8 471	2 669	11 140	15 319	2 478	17 797
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières			0			0
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	8 471	2 669	11 140	15 319	2 478	17 797

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés	1 873 277	1 596 813
Engagements de financement	1 292 027	1 027 036
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)	121 130	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 170 897	1 027 036
Ouverture de crédits confirmés	0	0
- Ouverture de crédits documentaires		

- Autres ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	575 285	565 649
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit (2)	369 299	369 069
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	205 986	196 580
Cautions immobilières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres	5965	4128
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	5 965	4 128
Engagements reçus	2 805 102	2 906 649
Engagements de financement	508 000	508 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit	508 000	508 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 291 137	2 394 521
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
. Engagements reçus de la clientèle		
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		
Autres garanties reçues		
Engagements sur titres	5965	4128
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus		

(1) Ce montant comprend le complément de liquidité à apporter pour le dépôt de garantie dans le cadre du switch combiné du 19.12.2013.

(2) Ce montant correspondent à la garantie accordée à crédit Agricole SA dans le cadre de l'opération SWITCH en 2012.

NOTE 27 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Le groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Dans le cadre de cette opération, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, les autres Caisses régionales et certaines filiales du groupe apportent des créances en garantie à Casa, qui les apporte ensuite à la SFEF pour garantir les prêts que cette dernière octroie au Groupe. La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a 102 395 milliers d'euros de créances apportées en garantie à la SFEF. Les Caisses régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, et Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 88 199 milliers d'euros.

NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 514	7 659
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 822	28 792
Sur opérations avec la clientèle	311 265	322 873
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	16 169	15 442
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimilés	358 770	374 766
Sur opérations avec les établissements de crédit	(6 247)	(7 284)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(118 980)	(142 206)
Sur opérations avec la clientèle	(44 538)	(43 738)

Charge nette sur opérations de macro-couverture Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(5 171)	(95)
Sur dettes représentées par un titre	(317)	(2 706)
Autres intérêts et charges assimilées	654	
Intérêts et charges assimilées	(174 599)	(196 029)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	184 171	178 737

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 30 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	604	606
Titres d'investissement	15 565	14 837
Revenus des titres à revenus fixes	16 169	15 443
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	4 172	4 715
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	92	81
Revenus des titres à revenus variables	4 264	4 796
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	20 433	20 239

NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	194	(43)	151	272	(43)	229
Sur opérations internes au crédit agricole	26 267	(8 818)	17 449	22 668	(8 283)	14 385
Sur opérations avec la clientèle	37 935	(645)	37 290	35 391	(288)	35 103
Sur opérations sur titres			0	0		0
Sur opérations de change	109		109	157		157
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan			0	0		0
Sur prestations de services financiers (1)	93 318	(8 442)	84 876	93 603	(8 403)	85 200
Provision pour risques sur commissions	548	(482)	0	541	(545)	(4)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	158 371	(18 430)	139 875	152 632	(17 562)	135 070

(1) dont prestations d'assurance-vie : 15 181 milliers d'euros

NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction	(12)	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	215	329
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(54)	87
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	149	416

NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(11)	(103)
Reprises de dépréciations	222	809
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	211	706
Plus-values de cession réalisées	8 027	2 307
Moins-values de cession réalisées	(366)	(355)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	7 661	1 952

Solde des opérations sur titres de placement	7 872	2 658
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	7 872	2 658

NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers	1 532	1 645
Quote part des opérations faites en commun		3
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	106	1 250
Autres produits d'exploitation bancaire	1 638	2 898
Charges diverses	(562)	(1 367)
Quote part des opérations faites en commun	(1 316)	(380)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		(987)
Autres charges d'exploitation bancaire	(1 878)	(2 734)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(240)	164

NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	61 764	60 749
Charges sociales :	29 034	31 021
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	8 237	8 418
Intéressement et participation	12 669	11 687
Impôts et taxes sur rémunérations	12 312	11 473
Total des charges de personnel	115 779	114 930
Refacturation et transferts de charges de personnel	(6 202)	(6 538)
Frais de personnel nets	109 577	108 392
Frais administratifs		
Impôts et taxes	7 963	9 308
Services extérieurs et autres frais administratifs	57 247	58 981
Total des charges administratives	65 210	68 289
Refacturation et transferts de charges administratives	(329)	(420)
Frais administratifs nets	64 881	67 869
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	174 458	176 261

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013), la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 1700 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Ce crédit d'impôt sera utilisé à compter de 2014.

Effectif moyen

Catégories de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	338	333
Non cadres	1 361	1 348
TOTAL	1 699	1 681
<i>Dont : - France</i>	<i>1 699</i>	<i>1 681</i>
<i>- Étranger</i>		
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>		

Au 31 décembre 2013, les rémunérations des principaux cadres dirigeants s'élèvent à (salaire, avantages et IFC) 3 082 milliers d'euros.

Le montant global des avances et crédits octroyés en 2013 aux membres du Conseil et aux cadres dirigeants s'élèvent à 1 415 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, le cumul des heures acquises dans le cadre du DIF s'élève à 109 305 heures.

NOTE 36 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et dépréciations	(53 704)	(69 141)
Dépréciations de créances douteuses (1)	(47 283)	(44 330)
Autres provisions et dépréciations	(6 421)	(24 811)
Reprises de provisions et dépréciations	51 877	80 899
Reprises de dépréciations de créances douteuses (2)	45 242	55 248
Autres reprises de provisions et dépréciations	6 635	25 651
Variation des provisions et dépréciations	(1 827)	11 758
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(745)	(993)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (3)	(8 196)	(12 446)
Décote sur prêts restructurés	(30)	(126)
Récupérations sur créances amorties	814	842
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	(9 984)	(965)

(1) Dont 42 761 milliers d'euros de dépréciations sur créances douteuse non compromises.

(2) Dont 23 921 milliers d'euros de reprises sur créances douteuses non compromises.

(3) Dont 280 milliers de pertes sur créances douteuses non compromises

NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(2 514)	(9 547)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(2 514)	(9 547)
Reprises de dépréciations	377	14 005
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	377	14 005
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(2 137)	4 459
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(2 137)	4 459
Plus-values de cessions réalisées	898	127
Sur titres d'investissement		127
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	898	
Moins-values de cessions réalisées	(66)	(8 262)
Sur titres d'investissement		(208)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-	(7 021)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(66)	(1 033)
Solde des plus et moins-values de cessions	832	(8 135)
Sur titres d'investissement	0	(81)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	832	(8 054)
Solde en perte ou en bénéfice	-1 305	(3 677)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	214	24
Moins-values de cessions		
Solde en perte ou en bénéfice	214	24
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	(1 091)	(3 652)

NOTE 38 IMPOT SUR LES BENEFICES

Le principe général est exposé dans la note 2.14 : la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Ainsi, au 31 décembre 2013, le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 52 284 milliers d'euros (dont 1 193 milliers d'euros d'économies d'IS)

NOTE 39 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

A) Les métiers ou secteurs d'activité

Banque de proximité France

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

B) Les zones géographiques

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres exerce la totalité de son activité en France et dans la banque de proximité.

39.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
	Banque de proximité en France	Banque de proximité en France
Produits nets d'intérêts	184 171	178 737
Revenus des titres à revenus variables	4 264	4 796
Produits nets des commissions	139 941	135 070
Produits nets sur opérations financières	8 020	3 075
Autres produits nets d'exploitation	(241)	164
PRODUIT NET BANCAIRE	336 154	321 842

39.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres exerce la totalité de son activité en France.

39.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
	Banque de proximité en France	Banque de proximité en France
Produit net bancaire	336 154	321 842
Charges d'exploitation	(174 458)	(176 261)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(6 852)	(6 714)
Résultat brut d'exploitation	154 844	138 867
Coût du risque	(9 984)	(965)
Résultat d'exploitation	144 860	137 902
Résultat net sur actifs immobilisés	(1 091)	(3 652)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	143 769	134 250

39.4 Résultat courant par zone géographique

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres exerce la totalité de son activité en France.

NOTE 40 AFFECTATION DES RESULTATS

(Projet soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres).

Le résultat net de l'exercice 2013 s'élève à : **86 484 575,90 €**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2013 :

♦ Affecter le report à nouveau débiteur en raison d'un changement de méthode comptable pour un montant de :	170 069,00 €
♦ rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de :	6 473 588,02 €
♦ fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à 2,45 % , soit un montant à payer de :	979 630,18 €
♦ affecter le solde des excédents, soit : 78 861 288,70 €	
- ¾ à la réserve légale	59 145 966,52 €
- ¼ à la réserve statutaire	19 715 322,18 €

NOTE 41 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 42 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Charente Maritime Deux-Sèvres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%
Audit	ERNST & YOUNG		ADY	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	94	100%	78	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	94	100%	78	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social	12	100%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	12	100%	0	0%
TOTAL	106	100%	78	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.

Assemblée Générale

2014



D - Comptes consolidés et notes annexes

Caisse Régionale

Crédit Agricole

CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole de
Charente-Maritime Deux-Sèvres en date du 24 janvier 2014 et soumis à
l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 3 avril 2014**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
COMPTE DE RESULTAT	10
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	11
BILAN ACTIF.....	14
BILAN PASSIF	15
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	16
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	17
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	19
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	19
1.1. Normes applicables et comparabilité	19
1.2. Format de présentation des états financiers	22
1.3. Principes et méthodes comptables	22
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....	44
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE	49
2.1 Événements significatifs de la période.....	49
2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice	50
2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence	50
2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés	51
2.5 Participations non consolidées.....	51
2.6 Ecart d'acquisition.....	51
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	51
3.1 Risque de crédit	51
3.2 Risque de marché.....	57
3.3 Risque de liquidité et de financement	61
3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....	64
3.5 Risques opérationnels.....	65
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires.....	65
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	67
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	67
4.2 Commissions nettes.....	67
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	68
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	69
4.5 Produits et charges nets des autres activités	69
4.6 Charges générales d'exploitation.....	69
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	70
4.8 Coût du risque.....	70
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	71
4.10 Impôts	71
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	73
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	76
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	76
6.1 Caisse, banques centrales.....	76
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	76
6.3 Instruments dérivés de couverture	78
6.4 Actifs financiers disponibles à la vente.....	78
6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	79
6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	80
6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	80

6.8.	<i>Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance (si l'entité est concernée).....</i>	81
6.9.	<i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle.....</i>	85
6.10.	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....</i>	86
6.11.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....</i>	86
6.12.	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers.....</i>	87
6.13.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....</i>	89
6.14.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers.....</i>	89
6.15.	<i>Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés.....</i>	90
6.16.	<i>Immeubles de placement.....</i>	91
6.17.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....</i>	92
6.18.	<i>Provisions.....</i>	93
6.19.	<i>Capitaux propres.....</i>	95
6.20.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle.....</i>	98
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	99
7.1.	<i>Détail des charges de personnel.....</i>	99
7.2.	<i>Effectif fin de période.....</i>	99
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....</i>	100
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....</i>	100
7.5.	<i>Autres avantages sociaux.....</i>	102
7.6.	<i>Paiements à base d'actions.....</i>	103
7.7.	<i>Rémunérations de dirigeants.....</i>	103
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	103
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	105
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	105
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....</i>	106
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....</i>	109
11.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	113
12.	METRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013.....	113

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

12 Boulevard Guillet-Maillet

17117 SAINTES

Immatriculation au RCS de Saintes en date du 30/12/1994

N° d'immatriculation : D399 354 810 (94D125)

Code APE : 6419 Z

Forme Juridique : Société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Objet social : Réalisation de toutes opérations de crédit, de banque, de caution, de prises de participation, de finance, de courtage notamment d'assurance, de commission, d'arbitrage, de services d'investissement et de toutes activités connexes (opérations mobilières ou immobilières).

Sont rattachées à la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres, 63 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale fait partie avec 38 autres Caisses Régionales du Groupe Crédit Agricole. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses Régionales, sociétés coopératives et banques régionales de plein exercice. Les Caisses Régionales via la SAS Rue La Boétie, contrôlent majoritairement (55,16 %) le capital de Crédit Agricole S.A. cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

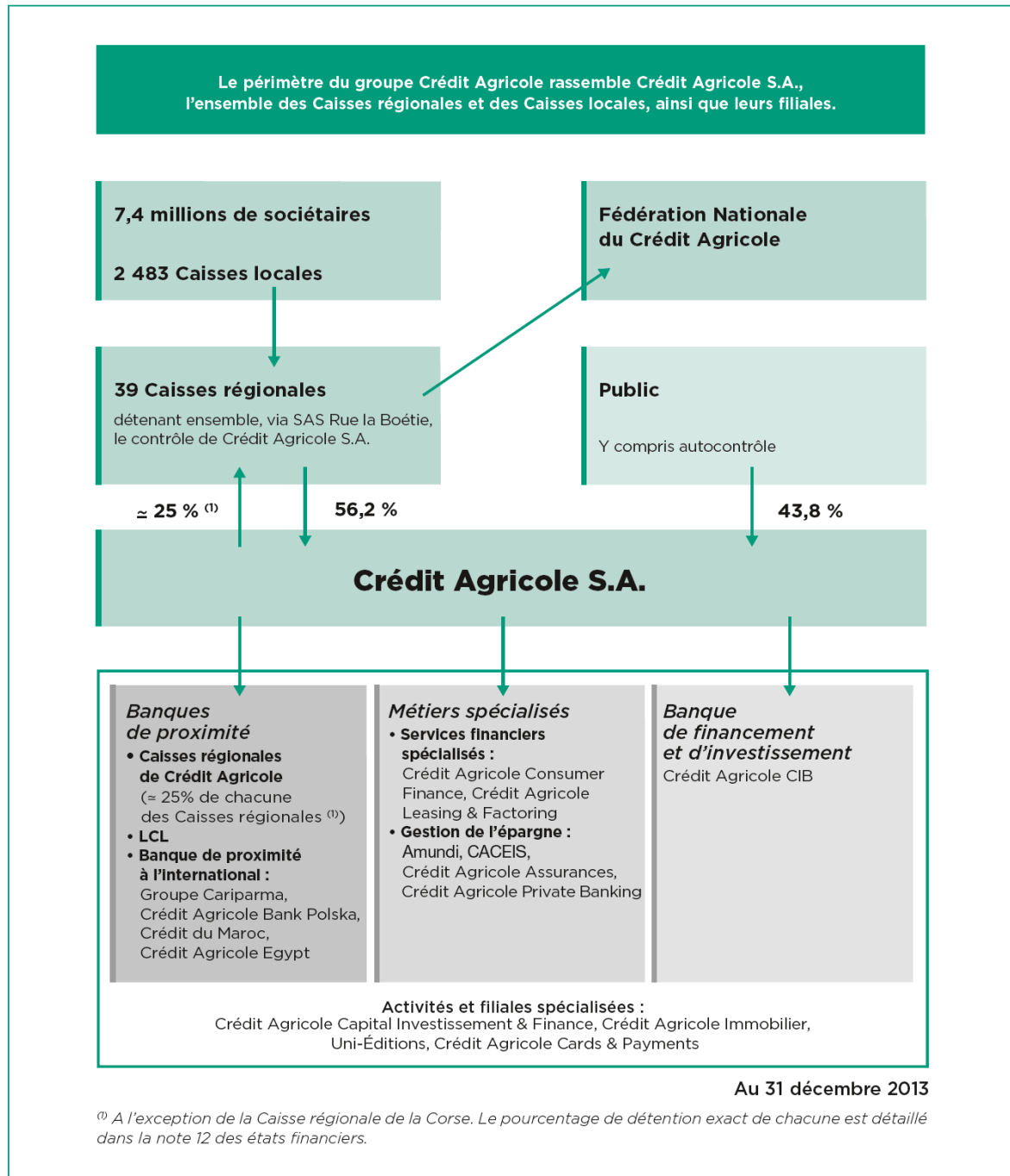
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290% (CCI) ou 370% (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

A travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses Régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

➤ Informations relatives aux parties liées

Avec les Caisses Locales affiliées à la CR CMDS

Les parties liées à Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Les Caisses locales détiennent 2 620 363 parts sociales de la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres pour un montant de 39 961 milliers d'euros.

Les autres principales opérations intra groupe significatives concernent au 31/12/2012 :

- le montant du compte courant bloqué (54 528 milliers d'euros)
- le compte courant ordinaire 8 674 milliers d'euros
- le montant des garanties données par les Caisses locales (33 531 milliers d'euros)

Avec Crédit Agricole SA

Le Groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Dans le cadre de cette opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres, les autres Caisses régionales et certaines filiales du Groupe apportent des créances en garantie à Casa, qui les apporte ensuite à la SFEF pour garantir les prêts que cette dernière octroie au Groupe. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres a 102 395 milliers d'euros de créances apportées en garanties à la SFEF. Les Caisses Régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. Le montant des engagements de garantie SWITCH au 31/12/2013 est de 599 940 K€ entre CASA et la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>			-
Intérêts et charges assimilées	4.1	185 674	179 066
Commissions (produits)	4.2	158 369	151 645
Commissions (charges)	4.2	-18 431	-17 562
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 605	4 798
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	8 801	-16 498
Produits des autres activités	4.5	1 692	3 885
Charges des autres activités	4.5	-2 318	-2 924
PRODUIT NET BANCAIRE		336 392	302 410
Charges générales d'exploitation	4.6	-174 748	-174 098
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 852	-6 713
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		154 792	121 599
Coût du risque	4.8	-10 052	-1 997
RESULTAT D'EXPLOITATION		144 740	119 602
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	214	24
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		144 954	119 626
Impôts sur les bénéfices	4.10	-53 920	-50 404
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		91 034	69 222
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		91 034	69 222

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net	91 034	69 222
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-350	-2 850
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-350	-2 850
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	114	1 028
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat	-236	-1 822
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-6 597	13 316
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-6 597	13 316
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	2 059	-50
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	-4 538	13 266
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	
	-4 774	11 444
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Dont participations ne donnant pas le contrôle	86 260	80 666
Dont part du Groupe	86 260	80 666

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une

valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros.

La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres ont été les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 11 083 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.

- Reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 5132 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été à constater.

BILAN ACTIF

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	55 027	57 741
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	36 147	38 958
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	21 540	38 986
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	742 658	783 915
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	475 576	412 247
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	8 487 937	8 455 941
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		24 409	38 665
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	383 943	393 051
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	46 492	50 129
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	237 094	259 150
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15		
Participation aux bénéfices différée	6.18		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.16	516	517
Immobilisations corporelles	6.17	41 310	44 431
Immobilisations incorporelles	6.17	1 531	1 561
Ecart d'acquisition	2.6		
TOTAL DE L'ACTIF		10 554 180	10 575 292

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1		-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	7 706	10 823
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	25 947	37 555
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	5 507 423	5 544 261
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	3 237 241	3 152 755
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	19 016	77 287
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		16 907	31 527
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	372	0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	192 025	208 466
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.18		
Provisions	6.19	46 777	43 566
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	20 007	64 474
TOTAL DETTES		9 073 421	9 170 714
CAPITAUX PROPRES		1 480 759	1 404 578
Capitaux propres - part du Groupe		1 480 748	1 404 567
Capital et réserves liées		226 724	228 751
Réserves consolidées		1 139 963	1 078 794
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		23 027	27 801
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		91 034	69 222
Participations ne donnant pas le contrôle		11	11
TOTAL DU PASSIF		10 554 180	10 575 292

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)	Part du Groupe							Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net		Capitaux propres
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres auto-détenus	Total Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
(en milliers d'euros)									
Capitaux propres au 1er janvier 2012	77 827	150 179		880 373	16 357			1 332 061	1 332 071
Augmentation de capital	744			744				744	744
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2012				-8 902				-8 902	-8 902
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	744	0	0	-8 158	0	0	0	-8 158	-8 158
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	11 444			11 444	11 444
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2012				0			69 222	69 222	69 222
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2012	78 571	150 179	0	1 078 794	27 801	0	69 222	1 404 569	1 404 579
Affectation du résultat 2012				69 222			-69 222		0
Capitaux propres au 1er janvier 2013	78 571	150 179	0	1 148 016	27 801	0	0	1 404 569	1 404 579
Augmentation de capital	-2 027			0			0	-2 027	-2 027
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2013				-7 940				-7 940	-7 940
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-2 027	0	0	-7 940	0	0		-9 967	-9 967
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-4 774			-4 774	-4 774
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2013				0			91 034	91 034	91 034
Autres variations (2)				-112				-112	-112
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013	76 544	150 179	0	1 139 964	23 027	0	91 034	1 480 750	1 480 760

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation d'un montant de 112 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	144 954	119 626
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 854	6 713
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	14 712	15 301
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-1 112	6 997
Résultat net des activités de financement	1 898	2 784
Autres mouvements	-13 351	2 278
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	9 001	34 073
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-596	-148 897
Flux liés aux opérations avec la clientèle	46 404	181 126
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-4 782	-205 896
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	9 770	7 946
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-48 659	-56 999
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	2 137	-222 720
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	156 092	-69 021
Flux liés aux participations (1)	-3 837	-25 875
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 488	-5 975
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-7 325	-31 850
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-9 965	-8 156
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	-42 412	-7 362
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-52 377	-15 518
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	96 390	-116 389
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 013	121 402
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	57 726	73 043
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-52 713	48 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	101 403	5 013
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	55 022	57 726
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	46 381	-52 713
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	96 390	-116 389

* composé du solde net des postes "Caisses et Banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à 4 297 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : 1122 K€ POUR C2MS et 3175 K€ pour SACAM IMMOBILIER

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres à ses porteurs de titres de capital, à hauteur de 7 940 K€ pour l'année 2013.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur	11 décembre	1 ^{er} janvier 2013	Non

les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	2012 (UE n°1255/12)		
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	04 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à 156 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = 156 milliers d'euros/DVA = 0 milliers d'euros)

L'application des autres nouveaux textes du référentiel IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).
- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US

Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)05	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
--	---------------------------------------	------------------------------	-----

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et ses capitaux.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;

- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché. Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13 .

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des dérivés

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres

de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement

déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement,

sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent

donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

- ✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

CAPITAL SOCIAL CR CMDS
Pourcentage détenu par les Caisses Locales

<u>CAISSES LOCALES</u>	%
C.L. AIGREFEUILLE	1,27%
C.L. ARCHIAC	1,94%
C.L. AULNAY	1,65%
C.L. BURIE	0,99%
C.L. COURCON	1,39%
C.L. COZES	1,85%
C.L. GEMOZAC	1,75%
C.L. JONZAC	1,73%
C.L. MARANS	1,20%

C.L. MARENNES	1,92%
C.L. MIRAMBEAU	1,43%
C.L. MONTGUYON	0,63%
C.L. PONS	1,74%
C.L. ILE DE RE	1,39%
C.L. ROCHEFORT	1,95%
C.L. LA ROCHELLE	3,65%
C.L. ROYAN	1,06%
C.L. SAINTES	2,77%
C.L. SAUJON	2,29%
C.L. SURGERES	2,25%
C.L. SAINT - AIGULIN	0,53%
C.L. SAINT - GENIS	1,31%
C.L. SAINT JEAN D'ANGELY	2,83%
C.L. SAINT PIERRE D 'OLERON	1,87%
C.L. SAINT - PORCHAIRE	1,20%
C.L. LA TREMBLADE	1,24%
C.L. ST-SAVINIEN T-BOUTONNE	0,89%
C.L. BEAUVAIS-MATHA	2,34%
C.L. LES DEUX MONTS	1,40%
C.L. AIRVAULT ST-LOUP	1,73%
C.L. ARGENTON LES VALLEES	2,75%
C.L. BEAUVOIR SUR NIORT	0,81%
C.L. BRESSUIRE	3,65%
C.L. BRIOUX SUR BOUTONNE	1,19%
C.L. CELLES SUR BELLE	1,24%
C.L. CERIZAY	2,91%
C.L. CHAMPDENIERS	1,17%
C.L. MAULEON	2,86%
C.L. CHEF - BOUTONNE	1,38%
C.L. COULONGES SUR L 'AUTIZE	1,73%
C.L. FRONTENAY ROHAN - R	1,01%
C.L. LA MOTHE SAINT - HERAY	1,22%
C.L. LEZAY	1,50%
C.L. MAUZE SUR LE MIGNON	1,12%
C.L. MAZIERES	1,24%
C.L. MELLE	1,04%
C.L. MENIGOUTE	1,31%
C.L. MONCOUTANT	2,73%
C.L. NIORT	3,27%
C.L. PARTHENAY	3,43%
C.L. PRAHECQ	1,13%
C.L. SAINT - MAIXENT	1,66%
C.L. SAINT - VARENT	1,04%
C.L. SAUZE - VAUSSAIS	0,98%
C.L. SECONDIGNY	1,73%
C.L. THENEZAY	1,05%
C.L. THOUARS	2,51%
C.L. NUEIL LES AUBIERS	1,44%
C.L. LA CRECHE	0,63%
C . A . D . E . V .	0,00%
C . L . 7 9	0,01%
Total détenu par les caisses locales	99,94%

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés, le fonds dédié Force CM2S.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de par la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de par la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable par la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère). ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 ».

2.1 Événements significatifs de la période

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a transféré les titres CMDS IMMOBILIER en durable et a doté au cours de l'exercice 2013 :

- ✓ 1 212 milliers d'euros au niveau de la provision durable des titres CMDS IMMOBILIER

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a procédé au remboursement anticipé de 45 M€ d'avances globales ayant induit une soulte négative de -2,8 M€.

Il y a eu la mise en place du switch combiné du 19 décembre 2013 et l'enregistrement d'un engagement de 42 M€ dénoué financièrement le 02 janvier 2014.

La migration informatique sur la plateforme Nice s'est déroulé en mars 2013.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

➤ Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2013

- 1) Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification

NEANT

- 2) Passage d'un palier à une consolidation directe

NEANT

➤ Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2013

- 1) Cession de sociétés hors groupe et déconsolidation consécutive à une perte de contrôle

NEANT

- 2) Application des seuils de signification ou cessation d'activité

NEANT

- 3) Fusion ou absorption par une société du groupe

NEANT

- 4) Transmission Universelle de Patrimoine à une société du Groupe

NEANT

- 5) Passage d'une consolidation directe à un palier

NEANT

➤ Changement de dénomination sociale

NEANT

➤ Changement de méthode de consolidation

NEANT

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

NEANT

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres possède 99,99% des parts dans le fonds dédié Force CM2S. Le fonds dédié Force CM2S fait parti du périmètre de consolidation.

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

SOCIETE	EXERCICE 2013		EXERCICE 2012	
	%	valeur estimative (en €)	%	valeur estimative (en €)
AGRI 79	25,50%	128 925,45	25,50%	110 779,65
CMDS IMMOBILIER	100,00%	6 797 630,00	100,00%	7 645 545,00
COFISA	99,97%	1 013 729,60	99,97%	1 007 731,20
DIODE IMMO	25,00%	10 048,00	25,00%	10 000,00
FINANCIERE PIED DE FOND	95,96%	22 046,81	95,96%	22 358,68
SOLEBA (SNC) FR13617	99,00%	98 101,58	99,00%	98 101,58

2.6 Ecart d'acquisition

NEANT

3. *Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture*

La gestion des risques bancaires au sein de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est assurée par la direction des risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	36 147	38 958
Instruments dérivés de couverture	21 540	38 986
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	217 038	247 093
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	3 661	4 993
Prêts et créances sur la clientèle	8 518 778	8 552 000
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	383 943	393 051
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	9 181 107	9 275 081
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 170 897	1 027 036
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	178 215	172 449
Provisions - Engagements par signature	- 4 841	- 4 516
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 344 271	1 194 969
Exposition maximale au risque de crédit	10 522 330	10 373 991

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	4 213 446	4 276 431
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	134 509	82 554
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 837				1 837
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	3 661				3 661
Institutions non établissements de crédit	775 982	5 080	3 723		772 259
Grandes entreprises	1 461 419	95 238	67 176	20 384	1 373 859
Clientèle de détail	6 490 094	143 456	92 520	57 592	6 339 982
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	8 732 993	243 774	163 419	77 976	8 491 598

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 7 572 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	4 422				4 422
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	4 993				4 993
Institutions non établissements de crédit	792 572	2 167	1 300		791 272
Grandes entreprises	1 701 254	98 915	74 714	23 446	1 603 094
Clientèle de détail	6 200 225	133 399	87 784	55 288	6 057 153
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	8 703 466	234 481	163 798	78 734	8 460 934

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 8 946 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	2 288	1 985
Institutions non établissements de crédit	100 621	89 690
Grandes entreprises	544 239	368 559
Clientèle de détail	523 748	566 802
Total Engagements de financement	1 170 896	1 027 036
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	1 813	1 316
Grandes entreprises	175 009	176 031
Clientèle de détail	29 165	19 233
Total Engagements de garantie	205 987	196 580

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales		9 069
Institutions non établissements de crédit	46 073	8 096
Grandes entreprises	939 856	865 564
Clientèle de détail	2 251 312	2 270 025
Total Dettes envers la clientèle	3 237 241	3 152 754

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	8 720 868	243 705	163 351	77 976	8 479 541
Autres pays de l'UE	8 073	64	63		8 010
Autres pays d'Europe	298				298
Amérique du Nord	417				417
Amériques Centrale et du Sud	413				413
Afrique et Moyen Orient	1 809	4	3		1 806
Asie et Océanie (hors Japon)	1 111				1 111
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	8 732 989	243 773	163 417	77 976	8 491 596

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 7 572 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	8 670 173	231 970	161 926	78 734	8 429 513
Autres pays de l'UE	20 745	2 340	1 752		18 993
Autres pays d'Europe	1 701	3	3		1 698
Amérique du Nord	3 330				3 330
Amériques Centrale et du Sud	206	1	1		205
Afrique et Moyen Orient	5 067	156	112		4 955
Asie et Océanie (hors Japon)	2 243	11	4		2 239
Japon	1				1
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	8 703 466	234 481	163 798	78 734	8 460 934

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 8 946 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 170 406	1 025 511
Autres pays de l'UE	121	772
Autres pays d'Europe	160	14
Amérique du Nord	9	51
Amériques Centrale et du Sud	2	2
Afrique et Moyen Orient	137	663
Asie et Océanie (hors Japon)	64	27
Japon		
Total Engagements de financement	1 170 899	1 027 040
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	203 844	196 489
Autres pays de l'UE	2 143	91
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	205 987	196 580

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	3 213 111	3 128 295
Autres pays de l'UE	13 585	12 540
Autres pays d'Europe	3 776	5 366
Amérique du Nord	2 108	2 017
Amériques Centrale et du Sud	254	414
Afrique et Moyen Orient	2 679	2 265
Asie et Océanie (hors Japon)	1 600	1 718
Japon	126	140
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	3 237 239	3 152 755

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement**Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique**

	31/12/2013						31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						440 503	26 434	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	97 459	3 025	7 743	0	108 227	80 355	241 395	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	530		3 687		4 217	1 357	3 723	
Grandes entreprises	26 750	514	1 461		28 725	28 062	87 560	
Clientèle de détail	70 179	2 511	2 595		75 285	50 936	150 112	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	97 459	3 025	7 743	0	108 227	520 858	267 829	

	31/12/2012						31/12/2012
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						434 589	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	24 205
Administrations centrales					0		0
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	102 049	2 509	0	1	104 559	70 683	242 532
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	10 413				10 413	867	1 300
Grandes entreprises	48 200	423			48 623	24 201	98 160
Clientèle de détail	43 436	2 086		1	45 523	45 615	143 072
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	102 049	2 509	0	1	104 559	505 272	266 737

3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	3	6 943	14 594	21 540	38 986
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3	6 943	14 594	21 540	38 986
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	3	6 943	14 594	21 540	38 986
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	3	6 943	14 594	21 540	38 986

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	1 084	22 140	2 672	25 896	37 529
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 084	22 140	2 672	25 896	37 529
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments								

conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	51	0	0	26
. Opérations fermes de change								
. Options de change					51			26
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	1 084	22 191	2 672	25 896	37 555
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	1 084	22 191	2 672	25 896	37 555

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	60	2 609	4 876	7 545	10 711
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				29	2 609	4 876	7 514	10 617
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				31			31	94
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	60	2 609	4 876	7 545	10 711
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	60	2 609	4 876	7 545	10 711

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	92	2 206	5 252	7 550	10 823
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				12	2 206	5 252	7 470	10 754
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				80			80	69
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	156	0	156	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres					156		156	
Sous total	0	0	0	92	2 362	5 252	7 706	10 823
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	92	2 362	5 252	7 706	10 823

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 951 862	1 943 252
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 938 533	1 932 395
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	13 329	10 857
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	213 596	187 572
. Opérations fermes de change	213 596	187 572
. Options de change		
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		

. Autres		
Sous total	2 165 458	2 130 824
. Opérations de change à terme	32 476	35 805
Total Notionnels	2 197 934	2 166 629

Risque de change

(cf. Rapport de gestion)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	10 546 380	10 546 379	10 568 948	10 569 016
Autres devises de l'UE	131	131	194	194
USD	6 955	6 954	5 230	5 230
JPY	12	12	112	112
Autres devises	702	704	808	740
Total bilan	10 554 180	10 554 180	10 575 292	10 575 292

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	20 007	0	0	64 474	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total (1)	0	20 007	0	0	64 474	0

(1) Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	87 951	36 382	50 595	300 597	51	475 576
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	587 393	872 830	3 042 863	4 226 246		8 729 332
Total	675 344	909 212	3 093 458	4 526 843	51	9 204 908
Dépréciations						-241 395
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						8 963 513

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	34 121	30 784	69 467	277 870	0	412 242
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	750 722	870 748	2 921 221	4 155 781		8 698 472
Total	784 843	901 532	2 990 688	4 433 651	0	9 110 714
Dépréciations						-242 532
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						8 868 182

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 006 069	1 668 707	1 875 304	957 343		5 507 423
Dettes envers la clientèle	2 174 368	250 444	726 208	86 221		3 237 241
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	3 180 437	1 919 151	2 601 512	1 043 564	0	8 744 664

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 166 613	1 711 415	1 595 351	1 070 880		5 544 259
Dettes envers la clientèle	2 032 107	88 290	889 935	142 423		3 152 755
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	3 198 720	1 799 705	2 485 286	1 213 303	0	8 697 014

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	47					47
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	10 621	8 348				18 969
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	10 668	8 348	0	0	0	19 016
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	7			20 000		20 007
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	7	0	0	20 000	0	20 007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	47					47
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	63 475	13 765				77 240
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	63 522	13 765	0	0	0	77 287
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		521	20 000	43 953		64 474
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	521	20 000	43 953	0	64 474

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	4 841					4 841

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	4 516					4 516

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	21 540	25 947	1 736 434	38 986	37 555	1 703 995
Taux d'intérêt	21 540	25 896	1 720 197	38 986	37 529	1 703 995
Capitaux propres						
Change		51	16 237		26	
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	0	213 594	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change			213 594			
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	21 540	25 947	1 950 028	38 986	37 555	1 703 995

3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les

directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la *caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres* est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la *caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres* a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres de base (Tier 1)	1 045 956	976 752
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>		
Total des fonds propres prudentiels	1 045 956	976 752

En application de la réglementation, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2013 comme en 2012, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 514	7 658
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 821	28 792
Sur opérations avec la clientèle	310 862	324 693
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente		
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 543	13 372
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	11 228	11 973
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1)	367 968	386 488
Sur opérations avec les établissements de crédit	-6 247	-7 284
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-117 269	-140 354
Sur opérations avec la clientèle	-41 974	-39 785
Sur dettes représentées par un titre	-317	-2 706
Sur dettes subordonnées	-1 244	-2 784
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-15 213	-14 192
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-30	-317
Charges d'intérêts	-182 294	-207 422

(1) dont 6 158 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 6 659 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	194	-43	151	272	-43	229
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 267	-8 818	17 449	22 668	-8 283	14 385
Sur opérations avec la clientèle	38 482	-1 127	37 355	35 932	-833	35 099
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	109		109	157		157
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	90 354	-8 398	81 956	89 397	-8 369	81 028
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 963	-45	2 918	3 219	-34	3 185
Produits nets des commissions	158 369	-18 431	139 938	151 645	-17 562	134 083

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	589	312
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	1 803	4156
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	213	330
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 605	4 798

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	15429	-15429	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	9355	-6074	3281
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	6074	-9355	-3281
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	106647	-106647	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	54304	-52343	1961
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	52343	-54304	-1961
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	122076	-122076	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	11609	-11609	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	5468	-6141	-673
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	6141	-5468	673
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0

Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	99805	-99805	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	55292	-44513	10779
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	44513	-55292	-10779
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	111414	-111414	0

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	1 409	1 922
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	9 621	1 563
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-2 229	-19 902
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		-81
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	8 801	-16 498

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-1	-1
Autres produits (charges) nets	-625	962
Produits (charges) des autres activités	-626	961

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	109 282	105 601
Impôts et taxes	8 001	9 339
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	57 465	59 158
Charges générales d'exploitation	174 748	174 098

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2013			2012
	ERNST & YOUNG	ADY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	94	78	172	168
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	12		12	20
Total Honoraires des commissaires aux comptes	106	78	184	188

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements	-6 852	-6 713
- immobilisations corporelles	-6 817	-6 698
- immobilisations incorporelles	-35	-15
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-6 852	-6 713

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-53 704	-69 141
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-51 030	-53 622
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-148	
Engagements par signature	-745	-272
Risques et charges	-1 781	-15 247
Reprises de provisions et de dépréciations	43 679	68 454
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	41 591	56 648
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	6	16
Engagements par signature	419	923
Risques et charges	1 663	10 867
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-10 025	-687
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-811	-2 026
Récupérations sur prêts et créances amortis	814	842
Décotes sur crédits restructurés	-30	-126
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	-10 052	-1 997

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	214	24
Plus-values de cession	215	24
Moins-values de cession	-1	
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	214	24

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	-54 811	-49 519
Charge d'impôt différé	891	-885
Charge d'impôt de la période	-53 920	-50 404

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	144 954	38%	55 083
Effet des différences permanentes			2 427
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 983
Effet de l'imposition à taux réduit			-389
Effet des autres éléments			-1 108
Taux et charge effectifs d'impôt		37,20%	53 920

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	119 626	36,10%	43 185
Effet des différences permanentes			3 625
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-4 086
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			7 680
Taux et charge effectifs d'impôt		42,13%	50 404

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-6 597	13 316
Ecart de réévaluation de la période	2 658	-3 178
Transfert en résultat	-9 255	16 494
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	2 059	-50
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	-4 538	13 266
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-350	-2 850
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		

Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	114	1 028
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-236	-1 822
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-4 774	11 444
Dont part Groupe	-4774	11444
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31/12/2012			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	13 316	-50	13 266	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	13 316	-50	13 266	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	13 316	-50	13 266	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-350	114	-236	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-350	114	-236	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-350	114	-236	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	12 966	64	13 030	0

	Variation			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-19 913	2 109	-17 804	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-19 913	2 109	-17 804	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	-19 913	2 109	-17 804	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 500	914	-1 586	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 500	914	-1 586	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-2 500	914	-1 586	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-22 413	3 023	-19 390	0

	31/12/2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	-			
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-6 597	2 059	-4 538	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-6 597	2 059	-4 538	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	-6 597	2 059	-4 538	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 850	1 028	-1 822	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 850	1 028	-1 822	0

Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-2 850	1 028	-1 822	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-9 447	3 087	-6 360	0

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

Du fait de l'organisation interne du Crédit agricole, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a comme seul secteur d'activité la « Banque de proximité en France ».

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	26 779		30 159	
Banques centrales	28 248		27 582	
Valeur au bilan	55 027	0	57 741	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 545	10 711
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	28 602	28 247
Valeur au bilan	36 147	38 958
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	7 545	10 711
Valeur au bilan	7 545	10 711

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	28 602	28 247
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	28 602	28 247
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	28 602	28 247

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 706	10 823
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	7 706	10 823

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	7 706	10 823
Valeur au bilan	7 706	10 823

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

NEANT

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	217 038	16 735	-9	247 093	22 051	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	24 202	2 971	-22	37 303	3 888	-338
Titres de participation non consolidés	501 418	13 666	-1 107	499 519	13 949	-719
Total des titres disponibles à la vente (2)	742 658	33 372	-1 138	783 915	39 888	-1 057
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	742 658	33 372	-1 138	783 915	39 888	-1 057
Impôts		-7 484	11		-9 500	117
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		25 888	-1 127		30 388	-940

- (1) «par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 419 917 milliers d'euros au 31 décembre 2013 ».
- (2) Dont – 26 436 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	3 661	4 993
dont comptes ordinaires débiteurs sains	308	105
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	3 661	4 993
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	3 661	4 993
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	56 084	4 466
Comptes et avances à terme	392 023	378 981
Prêts subordonnés	23 808	23 807
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	471 915	407 254
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	471 915	407 254
Valeur au bilan	475 576	412 247

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	31 404	17 331
Autres concours à la clientèle	8 602 863	8 587 053
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	12 057	12 057
Titres non cotés sur un marché actif	5 770	5 775
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	34 405	33 195
Comptes ordinaires débiteurs	42 833	43 062
Valeur brute	8 729 332	8 698 473
Dépréciations	-241 395	-242 532

Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	8 487 937	8 455 941
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur-au bilan	8 487 937	8 455 941

6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

NEANT

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement

NEANT

6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-242 532		-54 037	55 174			-241 395
dont dépréciations collectives	-78 734		-3 746	4 504			-77 976
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	-24 205		-2 229				-26 434
Autres actifs financiers	-102		-142				-244
Total Dépréciations des actifs financiers	-266 839	0	-56 408	55 174	0	0	-268 073

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-261 699	0	-55 804	75 271			-242 232
dont dépréciations collectives	-83 256	0	-9 291	13 813			-78 734
	0	0	0				
Opérations de location financement	0	0	0				0
	0	0	0				
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0				0
	0	0	0				
Actifs disponibles à la vente (1)	-11 626	0	-19 902	7 323			-24 205
	0	0	0				
Autres actifs financiers	-118	0	0	16			-102
Total Dépréciations des actifs financiers	-273 443	0	-75 706	82 610	0	0	-266 539

(1) « Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 11 083 milliers d'euros. »

6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sur certains pays européens est présentée ci-après :

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie l'Espagne, Chypre et la Hongrie

Activité bancaire

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État. L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

NEANT pour la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres

Sociétés d'assurance

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

NEANT pour la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition de caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

	31/12/2013					31/12/2012
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Grèce (y compris Chypre)	69	0	0	0	69	81
Banque						
Clientèle de détail	69				69	81
Entreprises et Grandes						
Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes						
Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Irlande	296	0	0	0	296	1139
Banque						
Clientèle de détail	296				296	1139
Entreprises et Grandes						
Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes						
Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Italie	98	0	0	0	98	275
Banque						
Clientèle de détail	98				98	275
Entreprises et Grandes						
Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes						
Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						

Espagne	3356	1	1	0,63	3355	3442
Banque						
Clientèle de détail	159	1	1	0,63	158	537
Entreprises et Grandes						
Entreprises hors para-publiques	3197				3197	2905
Entreprises et Grandes						
Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Portugal	8	0	0	0	8	86
Banque						
Clientèle de détail	8				8	86
Entreprises et Grandes						
Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes						
Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Hongrie	0	0	0	0	0	0
Banque						
Clientèle de détail						
Entreprises et Grandes						
Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes						
Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	3827	1	1	0,63	3826	5023

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2013			31/12/2012
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Grèce (y compris Chypre)	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes				
Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes				
Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Irlande	0	0	0	0

Banque Clientèle de détail Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques Collectivités locales				
Italie	1021	0	1021	1018
Banque Clientèle de détail Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques Collectivités locales	1021		1021	1018
Espagne	0	0	0	0
Banque Clientèle de détail Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques Collectivités locales				
Portugal	0	0	0	0
Banque Clientèle de détail Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques Collectivités locales				
Hongrie	0	0	0	0
Banque Clientèle de détail Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques Collectivités locales				
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	1021	0	1021	1018

6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	13 162	6 841
dont comptes ordinaires créditeurs	10 013	3 210
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	13 162	6 841
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		54 074
Comptes et avances à terme	5 494 261	5 483 346
Total	5 494 261	5 537 420
Valeur au bilan	5 507 423	5 544 261

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	1 988 667	1 835 702
Comptes d'épargne à régime spécial	29 491	27 815
Autres dettes envers la clientèle	1 219 083	1 289 238
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	3 237 241	3 152 755

6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	136 374	104 748
Obligations et autres titres à revenu fixe	247 569	288 303
Total	383 943	393 051
Dépréciations		
Valeur au bilan	383 943	393 051

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	47	47
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	18 969	77 240
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	19 016	77 287
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	20 007	64 474
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	20 007	64 474

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Il n'y a pas eu de nouvelles émissions de dettes subordonnées au cours de l'exercice 2013.

6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2013		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	29 085		29 085	20 989		8 096
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	29 085	0	29 085	20 989	0	8 096

31/12/2012		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	49 697		49 697	34 378		15 319
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	49 697	0	49 697	34 378	0	15 319

Compensation – Passifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	33 653		33 653	20 989		12 664
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	33 653	0	33 653	20 989	0	12 664

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	33 653		33 653	20 989		12 664
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	33 653	0	33 653	20 989	0	12 664

6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants		4 636
Impôts différés	46 492	45 493
Total Actifs d'impôts courants et différés	46 492	50 129
Impôts courants	372	
Impôts différés		
Total Passifs d'impôts courants et différés	372	0

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	47 899	0	47 420	0
Charges à payer non déductibles	1 466		1 605	
Provisions pour risques et charges non déductibles	33 602		33 181	
Autres différences temporaires	12832		12632	
Impôts différés / Réserves latentes	2	1 217	179	943
Actifs disponibles à la vente		1 211	13	943
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	2	6	166	
Impôts différés / Résultat		191		1 163
Total Impôts différés	47 901	1 408	47 599	2 106

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs	93 329	96 908
Comptes de stocks et emplois divers	25	15
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	93 236	96 059
Comptes de règlements	68	834
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	143 765	162 242
Comptes d'encaissement et de transfert	77 773	103 793
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	15	18
Produits à recevoir	57 143	55 731
Charges constatées d'avance	683	657
Autres comptes de régularisation	8 151	2 043
Valeur au bilan	237 094	259 150

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)	60 904	61 442
Comptes de règlements		53
Créditeurs divers	54 523	54 146
Versement restant à effectuer sur titres	6 381	7 243
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	131 121	147 024
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	6 910	6 243
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	62 330	63 276
Charges à payer	56 224	57 276
Autres comptes de régularisation	5 657	20 229
Valeur au bilan	192 025	208 466

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.15. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

NEANT

6.16. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	673						673
Amortissements et dépréciations	-156						-156
Valeur au bilan (1)	517	0	0	0	0	0	517

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	341		332				673
Amortissements et dépréciations	-155		-1				-156
Valeur au bilan (1)	186	0	331	0	0	0	517

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 517 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 517 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	673		673	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	673	0	673	0

6.17. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	161 337		3 911	-495			164 753
Amortissements et dépréciations (1)	-116 906		-6 819	282			-123 443
Valeur au bilan	44 431	0	-2 908	-213	0	0	41 310
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	28 275		4				28 279
Amortissements et dépréciations	-26 714		-35				-26 749
Valeur au bilan	1 561	0	-31	0	0	0	1 530

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	156 428		7 935	-3 026			161 337
Amortissements et dépréciations (1)	-110 977		-6 698	769			-116 906
Valeur au bilan	45 451	0	1 237	-2 257	0	0	44 431
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	27 957		321	-3			28 275
Amortissements et dépréciations	-26 702		-15	3			-26 714
Valeur au bilan	1 255	0	306	0	0	0	1 561

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.18. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	5 886		2 152		-659			7 379
Risques d'exécution des engagements par signature	4 516		745	-1	-419			4 841
Risques opérationnels	4 120		181		-106			4 195
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)(2)	1 620		780		-675		174	1 899
Litiges divers	12 299		799	-953	-400			11 745
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	15 125		5 797	-2 812	-1 391			16 719
Total	43 566	0	10 454	-3 766	-3 650	0	174	46 778

(1) Dont 745 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 154-milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Dont une variation d'un montant de -112 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	6 900				-1 014			5 886
Risques d'exécution des engagements par signature	5 165		272		-923			4 514
Risques opérationnels	4 159		1 194	-24	-1 209			4 120
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	688		472				460	1 620
Litiges divers	7 731		9 175	-11	-4 596			12 299
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	12 437		12 536	-2 392	-7 456			15 125
Total	37 080	0	23 649	-2 427	-15 198	0	460	43 564

(1) Dont 654 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 966-milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	268 628	132 973
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	599 259	608 096
Ancienneté de plus de 10 ans	706 087	797 074
Total plans d'épargne-logement	1 573 974	1 538 143
Total comptes épargne-logement	317 327	339 659
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 891 301	1 877 802

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'Etat ;

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	28 275	40 986
Comptes épargne-logement :	114 755	136 744
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	143 030	177 730

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	56	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 745	24
Ancienneté de plus de 10 ans	5 578	5 203
Total plans d'épargne-logement	7 378	5 227
Total comptes épargne-logement	0	659
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	7 378	5 886

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	5 227	2 151			7 378
Comptes épargne-logement :	659		-659		0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	5 886	2 151	-659	0	7 378

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.19. Capitaux propres

➤Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI) Dont part du Public Dont part Crédit Agricole S.A. Dont part Auto-détenue						

Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	873 987			873 987	25%	25%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	873 987			873 987		
Parts sociales	2 621 961			2 621 961	75,00%	75,00%
Dont 63 Caisses Locales	2 620 363			2 620 363	74,95%	74,95%
Dont 20 administrateurs de la CR	200			200	0,01%	0,01%
Dont 7 sociétaires divers	1 397			1 397	0,04%	0,04%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	0,00%
Total	3 495 948	0	0	3 495 948	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 15.25 euros et le montant total du capital est de 53 313.2 milliers d'euros

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration de de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 3/04/2014 un dividende net par part sociale de 0.374 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Dividendes

Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010		7,933	0,488
2011		7,882	0,503
2012		7,134	0,419
Prévu 2013		7,407	0,374

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 7 940 milliers d'euros en 2013.

➤ **Affectations du résultat et fixation du dividende 2013**

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres du 3 avril 2014.

Le texte de la résolution est le suivant :

Le résultat net de l'exercice 2013 s'élève à :

86 484 575,90 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2013 :

- ♦ Affecter le report à nouveau débiteur en raison d'un changement de méthode comptable pour un montant de : 170 069,00 €
- ♦ rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : 6 473 588,02 €
- ♦ fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à **2,45 %**, soit un montant à payer de : 979 630,18 €
- ♦ affecter le solde des excédents, soit : **78 861 288,70 €**
 - ¾ à la réserve légale 59 145 966,52 €
 - ¼ à la réserve statutaire 19 715 322,18 €

6.20. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	55 027					55 027
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	150	14 063	17 058	4 876		36 147
Instruments dérivés de couverture	3		6 943	14 594		21 540
Actifs financiers disponibles à la vente					649 486	649 486
Prêts et créances sur les établissements de crédit	87 951	36 382	50 595	300 597	51	475 576
Prêts et créances sur la clientèle	508 868	857 103	3 008 139	4 113 827		8 487 937
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						24 409
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 520	11 287	161 171	199 965		383 943
Total Actifs financiers par échéance	663 519	918 835	3 243 906		649 537	10 134 065
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		92	2 362	5 252		7 706
Instruments dérivés de couverture		1 084	22 191	2 672		25 947
Dettes envers les établissements de crédit	1 006 069	1 668 707	1 875 304	957 343		5 507 423
Dettes envers la clientèle	2 174 368	250 444	726 208	86 221		3 237 241
Dettes représentées par un titre	10 668	8 348				19 016
Dettes subordonnées	7			2 000		2 007
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						16 907
Total Passifs financiers par échéance	3 191 112	1 928 675	2 626 065		0	8 816 247

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	57 741					57 741
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	150	188	31 374	7 246		38 958
Instruments dérivés de couverture			1 394	37 592		38 986
Actifs financiers disponibles à la vente				130 478	653 437	783 915
Prêts et créances sur les établissements de crédit	34 121	30 789	69 467	277 870		412 247

Prêts et créances sur la clientèle	671 919	855 108	2 887 936	4 040 977		8 455 940
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						38 665
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 300	22 866	160 246	204 638		393 050
Total Actifs financiers par échéance	769 231	908 951	3 150 417	4 698 801	653 437	10 219 502
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		6	3 434	7 383		10 823
Instruments dérivés de couverture	3	2 721	22 823	12 008		37 555
Dettes envers les établissements de crédit	1 166 613	1 711 415	1 595 351	1 070 880	0	5 544 259
Dettes envers la clientèle	2 032 107	88 290	889 935	142 423		3 152 755
Dettes représentées par un titre	63 522	13 765				77 287
Dettes subordonnées	0	521	20 000	43 953	0	64 474
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						31 527
Total Passifs financiers par échéance	3 262 245	1 816 718	2 531 543	1 276 647	0	8 918 680

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements (1)	55 627	53 144
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	6 403	5 574
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 474	1 120
Autres charges sociales	20 797	22 603
Intéressement et participation	12 669	11 687
Impôts et taxes sur rémunération	12 312	11 473
Total Charges de personnel	109 282	105 601

(1) Dont médailles du travail pour 1 154 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 966 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 1 473 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	1 640	1 681
Etranger		
Total	1 640	1 681

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle au 31/12/N-1	21 945		21 945	18 313
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	1 695		1 695	1 364
Coût financier	631		631	893
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	-17		-17	211
Prestations versées (obligatoire)	-1 106		-1 106	-751
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	-309		-309	1 915
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	331		331	
Dette actuarielle au 31/12/N	23 170	0	23 170	21 945

	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Détail de la charge comptabilisée au résultat				
Coût des services	1695		1695	1364
Charge / produit d'intérêt net	31		31	293
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1726	0	1726	1657

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	2550		2550	-304
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-24		-24	939
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	-309		-309	1915
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	331		331	
Ajustement de la limitation d'actifs				
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	-2	0	-2	2854

*dont -305 écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Variation de juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	21120		21120	19157
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	600		600	621
Gains / (pertes) actuariels	24		24	-939
Cotisations payées par l'employeur	1821		1821	2821
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	-17		-17	211
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	-1106		-1106	-751
Juste valeur des actifs au 31/12/N	22442	0	22442	21120

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Variation de juste valeur des droits à remboursement				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1				
Ecart de change				
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)				
Gains / (pertes) actuariels				
Cotisations payées par l'employeur				
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre				
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	0	0	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Position nette				
Dette actuarielle fin de période	23 170		23 170	21 945
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	-22 442		-22 442	-21 120
Position nette (passif) / actif fin de période	-728	0	-728	-825
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012				-825

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation (1)	3,05%	2,85%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,85%	3,60%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,70%	3,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux		2,00%
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
	-	-							
Actions	7,9%	1 757					7,9%	1 757	
Obligations	86,1%	19 150					86,1%	19 150	
Immobiliers	6,0%	1 335					6,0%	1 335	
Autres actifs (1)									

(1) cash contrat d'assurance ...

7.5. Autres avantages sociaux

Intéressement et participation

Afin d'associer le personnel à une redistribution des résultats de la Caisse régionale, il est institué un régime d'intéressement. Son but est d'intéresser les salariés au développement commercial, à la productivité et aux résultats financiers. Les indicateurs retenus dans la formule de calcul sont pour la partie le résultat brut d'exploitation (RBE) et le résultat net issus des comptes individuels de la Caisse régionale. L'accord est basé sur le calcul d'une enveloppe financière incluant la participation.

Autres engagements sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres au titre de ses engagements sociaux s'élève à 1 154 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2013 et concernent les médailles du travail.

7.6. Paiements à base d'actions

Non applicable pour la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres pour l'exercice 2013.

7.7. Rémunérations de dirigeants

La rémunération des principaux cadres dirigeants se composent de :

- avantages à court terme (salaires et avantages) = 1 660 milliers d'euros
- indemnités de fin de contrat de travail (retraite chapeau) = 1 422 milliers d'euros

Les indemnités versés aux administrateurs pour 2013 s'élèvent à 233 K€.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés	4 895 919	4 689 227
Engagements de financement	1 292 027	1 027 036
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	121 130	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 170 897	1 027 036
Ouverture de crédits confirmés	920 417	784 412
- Ouverture de crédits documentaires	3 215	4 326
- Autres ouvertures de crédits confirmés	917 202	780 086
Autres engagements en faveur de la clientèle	250 480	242 624
Engagements de garantie	575 285	565 649
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	369 299	369 069
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	230	
Autres garanties	369 069	369 069

. Engagements d'ordre de la clientèle	205 986	196 580
Cautions immobilières	28 196	34 180
Autres garanties d'ordre de la clientèle	177 790	162 400
	3 028 607	3 096 542
Engagements reçus	2 765 505	2 873 304
Engagements de financement	508 000	508 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit	508 000	508 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 257 605	2 365 304
. Engagements reçus d'établissements de crédit	110 324	83 965
. Engagements reçus de la clientèle	2 147 281	2 281 339
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	362 268	364 986
Autres garanties reçues	1 785 013	1 916 353

Les engagements relatifs aux garanties Switch pour la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sont de 599 940 K€ au 31/12/2013.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	3 028 607	3 096 542
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 028 607	3 096 542
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2013, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté 3 028 607 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 096 542 milliers d'euros en 2012. La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté :

- 1 796 309 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 068 735 milliers d'euros en 2012 ;

- 102 395 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 102 591 milliers d'euros en 2012 ;
315 815 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 322 825 milliers d'euros en 2012 ;

- 814 088 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 602 891 milliers d'euros en 2012.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

NEANT

9. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas procédé aux reclassements de ses instruments financiers.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	475 576	470 007	412 247	453 589
Prêts et créances sur la clientèle	8 487 937	8 685 128	8 455 941	8 601 995
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	383 943	397 231	393 051	415 468
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	5 507 423	5 500 358	5 544 261	5 544 261
Dettes envers la clientèle	3 237 241	3 214 195	3 152 755	3 152 765
Dettes représentées par un titre	19 016	18 972	77 287	77 287
Dettes subordonnées	20 007	20 000	64 474	64 474

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	9 155 135	-	480 740	8 674 395
Créances sur les établissements de crédit (1)	470 007	-	470 007	
Comptes ordinaires & prêts JJ	56 392		56 392	
Comptes et prêts à terme	389 815		389 815	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	23 800		23 800	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	8 685 128	-	70 427	8 614 701
Créances commerciales	31 404			31 404
Autres concours à la clientèle	8 558 875		42 134	8 516 741

Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	12 057		12 057	
Titres non cotés sur un marché actif	5 744		5 744	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	34 267		10 492	23 775
Comptes ordinaires débiteurs	42 781		42 781	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	397 231	397 231	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	135 071	135 071		
Obligations et autres titres à revenu fixe	262 160	262 160		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	9 552 366	397 231	583 215	8 571 920

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	5 500 358	-	5 500 358	
Comptes ordinaires & emprunts JJ	10 015		10 015	
Comptes et emprunts à terme	5 490 343		5 490 343	

Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	3 214 195	-	3 214 195	29 491
Comptes ordinaires créditeurs	1 988 650		1 988 650	
Comptes d'épargne à régime spécial	29 491			29 491
Autres dettes envers la clientèle	1 196 054		1 196 054	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	18 972		18 972	
Dettes subordonnées	20 000			20 000
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	8 753 525	-	8 704 034	49 491

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;

- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre),

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à 156 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA =156 milliers d'euros/DVA = 0 milliers d'euros)

• Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 545	-	7 545	0
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	0
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	7 545		7 545	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	28 602	-	28 602	0
Créances sur la clientèle	-			

Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	28 602	-	28 602	0
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 602		28 602	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	742 658	-	322 739	0
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	217 038		217 038	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	525 620		105 701	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	21 540		21 540	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	800 345	-	380 426	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10711	0	10711	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	10711		10711	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	28247	0	28247	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	28247	0	28247	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	28247		28247	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	783915	3045	362785	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	247093		247093	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	118905	3045	115692	
Créances disponibles à la vente	0			

Instruments dérivés de couverture	38986		38986	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	861859	3045	440729	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

«(1) Hors 419 917 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2). »

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 706	-	7 706	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	7 706		7 706	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	25 947		25 947	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	33 653	-	33 653	-
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 823	-	10 823	0
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	10 823		10 823	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	37 555		37 555	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	48378	0	48378	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

- **Changements de modèles de valorisation**

- Pour les actifs et les passifs qui sont détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière et évalués à la juste valeur de façon récurrente, le montant des transferts de juste valeur effectués le cas échéant entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie, les raisons de ces transferts et la politique suivie par l'entité pour déterminer à quel moment un transfert d'un niveau à l'autre est réputé s'être produit .
« Les transferts vers chaque niveau doivent être mentionnés et expliqués séparément des transferts depuis chaque niveau » IFRS 13.93(c).
- Pour les justes valeurs qui sont évaluées de façon récurrente ou non et classées au niveau 2 ou au niveau 3 de la hiérarchie, « en cas de changement de technique d'évaluation (par exemple l'abandon d'une approche par le marché au profit d'une approche par le résultat ou l'application d'une technique d'évaluation supplémentaire) », « ce changement et la ou les raisons qui le sous-tendent » IFRS.93(d).

- **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

NEANT

11. Événements postérieurs à la clôture

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR)
 Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Établissements bancaires et financiers							
CAISSES LOCALES CMD5	France		intégration globale	100%	100%	100%	100%
FORCE CMD2S	France		intégration globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%

Assemblée Générale 2014



E - Le rapport des Commissaires aux Comptes

A.D.Y.

ERNST & YOUNG Audit

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente-Maritime Deux-Sèvres**
Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

A.D.Y.
63, rue de la Coudraie
79000 Niort

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Poitiers

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode exposé dans les notes 2 et 2.12 de l'annexe concernant la recommandation ANC 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

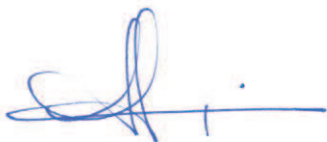
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Niort et Bordeaux le 19 mars 2014

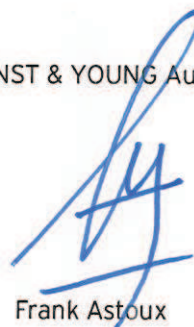
Les Commissaires aux Comptes

A.D.Y.



Michel Apercé

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 6, Entrée 1 - Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Versailles

A.D.Y.
63, Rue de la Coudraie
79000 Niort
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes de Poitiers

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES**

12, boulevard Guillet-Maillet
17100 Saintes

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2013

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la SAS CMDS Square Habitat :

- Dirigeant concerné :

Monsieur Guy Charbit.

- Nature, objet et modalités :

Suite au protocole d'accord signé entre la Caisse Régionale et la SAS CMDS Square Habitat en date du 2 juillet 2012, entériné par décision du conseil d'administration du 21 novembre 2013, la Caisse Régionale a consenti en 2013 un abandon de créance, complémentaire à celui effectué en 2012, au profit de la SAS CMDS Square Habitat pour un montant de 66 243,57 €.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les Caisses Locales de Charente-Maritime et Deux-Sèvres :

- En 2013, des avances en comptes bloqués sont accordées à la Caisse Régionale, pour l'ensemble des Caisses Locales (« territoriales et financières ») :
 - Solde global au 31 décembre 2013 54 527 702,21 €
 - Rémunération globale au taux de 2,75 %
pour l'exercice 2013 1 677 080,87 €
- Au titre de l'exercice 2013, la Caisse Régionale a facturé aux Caisses Locales des prestations informatiques et comptables pour un montant de 92 768,94 € H.T.
- Au cours de l'exercice 2013, la Caisse Régionale a versé des subventions d'équilibre aux Caisses Locales « territoriales », qui s'élèvent globalement à 201 040,00 €
- Au cours de l'exercice 2013, la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de la Charente-Maritime a facturé à la Caisse Régionale des commissions de cautionnement, qui s'élèvent à 16 259,14 €
- Au cours de l'exercice 2013, la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel des Deux-Sèvres a facturé à la Caisse Régionale des commissions de cautionnement, qui s'élèvent à 17 272,17 €

2. Avec la SA Cofisa :

- Administrateur concerné :

Monsieur Alain Minault.

- Nature, objet et modalités :

- En 2013, la SA Cofisa a consenti une avance en compte D.A.V. à la Caisse Régionale :
 - Au 31 décembre 2013, le solde de ce compte D.A.V. (crédeur dans les comptes de la Caisse Régionale) s'élève à 962 972,62 €
 - Au cours de l'exercice 2013, ce compte D.A.V. a été rémunéré par la Caisse Régionale à hauteur de 1 182,16 €
- Au titre de l'exercice 2013, la Caisse Régionale a facturé à la SA Cofisa des prestations comptables pour un montant de 762,25 € H.T.

3. Avec la SAS CMDS Square Habitat :

- Dirigeant concerné :

Monsieur Guy Charbit.

- Nature, objet et modalités :

- Votre Caisse Régionale loue à la société CMDS Square Habitat, des locaux à usage commercial.

A ce titre, votre Caisse Régionale a facturé à la société CMDS Square Habitat, au cours de l'exercice 2013, un montant de 4 275,62 € H.T.
- Trois conventions de mise à disposition de personnel ont été signées entre la Caisse Régionale et la SAS CMDS Square Habitat concernant la mise à disposition de trois salariés de la Caisse Régionale.

A ce titre, la Caisse Régionale a comptabilisé, au cours de l'exercice 2013, un produit de 245 620,19 € H.T.

4. Avec la SAS CMDS Immobilier :

- Dirigeant concerné :

Monsieur Guy Charbit.

- Nature, objet et modalités :

- En 2013, la Caisse Régionale a consenti une avance en compte courant à la SAS CMDS Immobilier :

- Au 31 décembre 2013, le solde du compte courant s'élève à 1 523 004,28 €

- Au cours de l'exercice 2013, ce compte a été rémunéré au taux du T4M, soit à hauteur de 621,24 €

- Une convention a été signée le 5 janvier 2012 entre la Caisse Régionale et la SAS CMDS Immobilier concernant les prestations administratives et comptables réalisées par la Caisse Régionale au profit de la SAS CMDS Immobilier.

A ce titre, la Caisse Régionale a facturé à la SAS CMDS Immobilier, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, un montant de 2 000 € H.T.

- Une convention de location a été signée le 3 janvier 2012 entre la Caisse Régionale et la SAS CMDS Immobilier concernant la mise à disposition de locaux situés 12, boulevard Guillet Maillet à Saintes au profit de la SAS CMDS Immobilier.

A ce titre, la Caisse Régionale a facturé à la SAS CMDS Immobilier, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, un montant de 3 239,08 € H.T.

Bordeaux et Niort, le 19 mars 2014

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Frank Astoux

A.D.Y.

Michel Apercé

A.D.Y.

ERNST & YOUNG Audit

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente-Maritime Deux-Sèvres**
Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

A.D.Y.
63, rue de la Coudraie
79000 Niort

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Poitiers

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort et Bordeaux, le 19 mars 2014

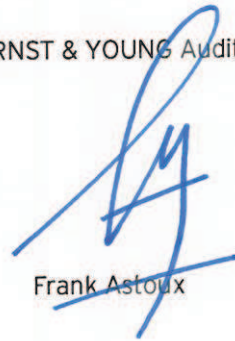
Les Commissaires aux Comptes

A.D.Y.



Michel Apercé

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

Assemblée Générale

2014



F - Projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale

PROJET DE RÉSOLUTIONS

CRCAM CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 3 avril 2014

Approbation des comptes de l'exercice 2013

1^{ère} résolution - Approbation des comptes

La lettre d'approbation de CREDIT AGRICOLE S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2013, ni au projet de répartition des excédents et recettes de la Caisse Régionale, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé. Elle donne en conséquence quitus aux Administrateurs et au Directeur Général pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2^{ème} résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux Comptes consolidés, approuve les opérations traduites par ces comptes et prend acte de la présentation des comptes consolidés pour l'exercice 2013.

3^{ème} résolution – Charges non déductibles – article 223 quater du CGI

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code est de 28 843 € et que le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses est de 10 960 €.

4^{ème} résolution - Ratification des conventions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225-38 à L 225-43 du Code de Commerce, prend acte de ses conclusions et approuve, en tant que de besoin, les conventions dont il est fait état.

5^{ème} résolution - Capital social

L'Assemblée Générale constate que le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à CINQUANTE TROIS MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT SEPT Euros (53 313 207 €), se décomposant en 2 621 961 Parts Sociales et 873 987 Certificats Coopératifs d'Associés de valeur nominale de 15,25 € chacun.

6^{ème} résolution - Affectation des résultats

Le résultat net de l'exercice 2013 s'élève à :

86 484 575,90 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2013 :

- ♦ Affecter le report à nouveau débiteur en raison d'un changement de méthode comptable pour un montant de : 170 069,00 €
- TOTAL A AFFECETER 86.314.506,9 €**
- ♦ rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : 6 473 588,02 €
- ♦ fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à **2,45 %**, soit un montant à payer de : 979 630,18 €
- ♦ affecter le solde des excédents, soit : **78 861 288,70 €**
 - ¾ à la réserve légale 59 145 966,52 €
 - ¼ à la réserve statutaire 19 715 322,18 €

Les intérêts des parts sociales sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, pour 60 % de leur montant conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, article 158.

Il est rappelé que notre Caisse Régionale a versé des intérêts à concurrence de :

Exercice	Montant des intérêts des parts sociales	Abattement CGI, art 158	Montant de l'intérêt des C.C.A.	Abattement CGI, art 158
2012	1 099 584,89 €	Abattement 40%	6 234 955,26 €	Intégration fiscale
2011	1 319 501,87 €	Abattement 40%	6 889 798,66 €	Intégration fiscale
2010	1 279 515,76 €	Abattement 40%	6 933 140,35 €	Intégration fiscale

7^{ème} résolution – Election des Administrateurs

Sur six Administrateurs composant le tiers sortant lors de cette Assemblée Générale, six d'entre eux sollicitent le renouvellement de leurs mandats, à savoir :

Deux-Sèvres	Charente-Maritime
Joël BAUDOUIN (79 250) NUEIL LES AUBIERS	Guy FETTIG (17 137) NIEUL SUR MER
Christian DESAIVRES (79 370) BEAUSSAIS	Eric MISERY (17 440) AYTRE
Alain MINAULT (79 120) CHEY	Jacky QUESSON (17 240) ST GENIS DE SAINTONGE

Administrateur démissionnaire :

Bernard BEGUET – (17132) MESCHERS SUR GIRONDE dont le mandat vient normalement à échéance en 2016.

Pour le remplacer, le Conseil a reçu la candidature de Frédéric ROSE – (17 150) BOISREDON, administrateur de la Caisse Locale de MIRAMBEAU.

8^{ème} résolution – Indemnité compensatrice de temps passé

L'assemblée générale ratifie le montant des indemnités de temps passé versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2013 pour un montant de 224 127,81 euros dans le cadre du budget fixé par la précédente assemblée générale.

L'assemblée générale fixe le budget alloué aux indemnités de temps passé des administrateurs à 240 000 euros au titre de l'exercice 2014 conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole et donne pouvoir au conseil d'administration pour décider de l'affectation de ce budget.

9^{ème} résolution – Enveloppe des rémunérations du Président, Directeur Général et membres du Comité de Direction

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations brutes ou indemnités versées au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de Direction à hauteur d'un montant égal à 1 891 028 € au titre de l'exercice 2013.

10^{ème} résolution - Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités.



espace
sociétaire
Agissons pour l'avenir

